



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 6 - Numéro 41

16 octobre 2009



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2009

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	8
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	44
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	71
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	78
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés des valeurs et des instruments dérivés	85
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	209
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDRVM :	Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Gestion de Capital Triglobal inc. et Société de gestion de fortune Triglobal inc. et Themistoklis Papadopoulos et Anna Papathanasiou et Franco Mignacca (Shaffer & Associates) et Joseph Jekkel (Mannella et Associés) et PNB Management inc. et Mario Bright et Focus Management inc. et Ivest Fund Ltd et Kevin Coombes et 3769682 Canada Inc.(intimés) et Interactive Brokers (M^e Jean-François Bernier) et Banque CIBC et Groupe Financier Banque TD et BNP Parisbas (Canada) et Jean Robillard, ès qualités d'administrateur</i>	2007-033	Alain Gélinas	16 octobre 2009, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250, al. 2]	À la suite de l'avis d'audience du 16 septembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>provisoire de gestion de capital Triglobal Inc. (M^c Carthy Tétrault) (mises en cause) et Nechi Investments inc. et 2938201 Canada inc. et Hymson Holdings inc. et Etinvest Holdings Ltd et Franfreluche Investments inc et Michael Zunenshine et Hazel Zunenshine et Howard Zunenshine et Linda Zunenshine (Stikeman Elliott, avocats) (intervenants)</i>					
2°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Réal Samson et Suzanne Labrecque (intimés) et M^e Joël Lafrenière (mis en cause)</i>	2009-012	Alain Gélinas Claude St Pierre	16 octobre 2009, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250, al. 2]	À la suite de l'avis d'audience du 24 septembre 2009
3°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Kenneth Battah (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)</i>	2008-032	Alain Gélinas	20 octobre 2009, 9 h 30	Conférence préparatoire [Règles de procédure du BDRVM-53 à 55]	Pour les audiences du 23 au 27 novembre 2009 et les audiences du 14 au 18 décembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
4°	<i>Marc-Yvan Côté</i> (demandeur) c. <i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) (intimée)	2009-015	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 octobre 2009, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité [LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 9 septembre 2009
5°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>René Sauriol</i> (intimé) et <i>Banque Royale du Canada et Banque Scotia et Banque de Montréal et Banque CIBC et Caisse Populaire Desjardins de Gatineau</i> (mises en cause)	2009-013	Alain Gélinas	23 octobre 2009, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250, al. 2]	À la suite de l'avis d'audience du 29 septembre 2009
6°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Patrick Gauthier</i> (Hickson-Noonan Avocats) (intimé) et <i>Caisse Populaire de la Pointe-de-Sainte-Foy</i> (BCF Avocats) (mise en cause) <i>Ginsberg, Gingras & Associés inc.</i> (Gowling Lafleur Henderson) et <i>Raymond Chabot inc.</i> (Morency Avocats) et <i>Sous-ministre du Revenu</i>	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	23 octobre 2009, 9 h 30	Demande de levée de blocage du Sous-ministre du Revenu [LVM-249 et 250]	À la suite de la demande de remise de l'audience prévue le 1 ^{er} octobre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>du Québec (Veillette, Larivière) (intervenants)</i>					
7°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Christal Tannous (intimée) et Caisse Populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy et Roy, Métivier, Roberge inc., ès qualités de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Gestion Appalaches inc. (mises en cause) et Sous-Ministre du Revenu du Québec (intervenants)</i>	2009-021	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	23 octobre 2009, 9 h 30	Demande de levée de blocage du Sous-ministre du Revenu [LVM-249 et 250] Demande de levée de blocage de l'intimée Christal Tannous [LVM-249 et 250]	À la suite de la demande de remise de l'audience prévue le 1 ^{er} octobre 2009
8°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Nabiha Haddad Tannous et Patrick Gauthier (Hickson-Noonan Avocats) et Christal Tannous (intimés) Banque Nationale et Banque de Montréal</i>	2009-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	23 octobre 2009, 9 h 30	Demande de levée de blocage du Sous-ministre du Revenu [LVM-249 et 250] Demande de levée de blocage des intimées Christal Tannous et Nabiha Haddad Tannous [LVM-249 et 250]	À la suite de la demande de remise de l'audience prévue le 1 ^{er} octobre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	(mises en cause) et <i>Sous-ministre du Revenu du Québec</i> (Veillette, Larivière) (intervenant)					
9°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Patrick Gauthier</i> (Hickson-Noonan Avocats) (intimé) et <i>Caisse Populaire de la Pointe-de-Sainte-Foy</i> (BCF Avocats) (mise en cause) <i>Ginsberg, Gingras & Associés inc.</i> (Gowling Lafleur Henderson) et <i>Raymond Chabot inc.</i> (Morency Avocats) et <i>Sous-ministre du Revenu du Québec</i> (Veillette, Larivière) (intervenant)	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	2 novembre 2009, 9 h 30	Demande de levée de blocage de l'intimé Patrick Gauthier [LVM-249 et 250]	À la suite de l'audience du 28 septembre 2009 et du 13 octobre 2009 <i>Audience pro forma</i>
10°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Nabiha Haddad Tannous</i> et <i>Patrick Gauthier</i> (Hickson-Noonan Avocats) et <i>Christal Tannous</i> (intimés) <i>Banque Nationale</i> et <i>Banque de Montréal</i>	2009-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	2 novembre 2009, 9 h 30	Demande de levée de blocage de l'intimé Patrick Gauthier [LVM-249 et 250]	À la suite de l'audience du 28 septembre 2009 et du 13 octobre 2009 <i>Audience pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	(mises en cause) et <i>Sous-ministre du Revenu du Québec</i> (Veillette, Larivière) (intervenant)					
11°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et CITCAP groupe financier inc. et Financière CTIC inc. et Gestion financière Appalaches inc. et Patrick Gauthier (Hickson Noonan, avocats) et André Traversy et Benoit Mercier et Réjean Lessard et Banque de Montréal (Bernier Beaudry inc.) et Desjardins centre financier de la Capitale (BCF Avocats) (intimés) et Roy, Métivier, Roberge inc., ès qualités de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Gestion Appalaches inc. (Gravel	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	2 novembre 2009, 9 h 30	Demande d'être entendu suivant une audience ex parte [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience ex parte du 7 mai 2009 et des décisions 2009-009-001 et 2009-009-002 et de l'avis d'audience du 12 juin 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	Bernier Vaillancourt) (mis en cause)					
12°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et CITCAP groupe financier inc. et Financière CTIC inc. et Gestion financière Appalaches inc. et Patrick Gauthier (Hickson Noonan, avocats) et André Traversy et Benoit Mercier et Réjean Lessard et Banque de Montréal (Bernier Beaudry inc.) et Desjardins centre financier de la Capitale (BCF Avocats) (intimés) et Roy, Métivier, Roberge inc., ès qualités de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Gestion Appalaches inc. (Gravel Bernier Vaillancourt) (mis en cause)	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	3 novembre 2009, 9 h 30	Demande d'être entendu suivant une audience ex parte [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience du 2 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
13°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et CITCAP groupe financier inc. et Financière CTIC inc. et Gestion financière Appalaches inc. et Patrick Gauthier (Hickson Noonan, avocats) et André Traversy et Benoit Mercier et Réjean Lessard et Banque de Montréal (Bernier Beaudry inc.) et Desjardins centre financier de la Capitale (BCF Avocats) (intimés) et Roy, Métivier, Roberge inc., ès qualités de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Gestion Appalaches inc. (Gravel Bernier Vaillancourt) (mis en cause)</i>	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	4 novembre 2009, 9 h 30	Demande d'être entendu suivant une audience <i>ex parte</i> [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience du 3 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
14°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et CITCAP groupe financier inc. et Financière CTIC inc. et Gestion financière Appalaches inc. et Patrick Gauthier (Hickson Noonan, avocats) et André Traversy et Benoit Mercier et Réjean Lessard et Banque de Montréal (Bernier Beaudry inc.) et Desjardins centre financier de la Capitale (BCF Avocats) (intimés) et Roy, Métivier, Roberge inc., ès qualités de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Gestion Appalaches inc. (Gravel Bernier Vaillancourt) (mis en cause)</i>	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	5 novembre 2009, 9 h 30	Demande d'être entendu suivant une audience <i>ex parte</i> [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience du 4 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
15°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Centre de traitement d'information de crédit (C.T.I.C.) inc. et CITCAP groupe financier inc. et Financière CTIC inc. et Gestion financière Appalaches inc. et Patrick Gauthier (Hickson Noonan, avocats) et André Traversy et Benoit Mercier et Réjean Lessard et Banque de Montréal (Bernier Beaudry inc.) et Desjardins centre financier de la Capitale (BCF Avocats) (intimés) et Roy, Métivier, Roberge inc., ès qualités de séquestre intérimaire de CTIC, CITCAP et Gestion Appalaches inc. (Gravel Bernier Vaillancourt) (mis en cause)	2009-009	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	6 novembre 2009, 9 h 30	Demande d'être entendu suivant une audience ex parte [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience du 5 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
16°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Future Growth Group inc. et Future Growth Fund Limited et Future Growth Market Neutral Equity Fund Limited et Future Growth World Fund et Adrian Samuel Leemhuis (Kulidjian & Associates) (intimés)	2008-013	Alain Gélinas	10 novembre 2009, 9 h 30	Demande de levée d'interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265]	À la suite des audiences pro forma des 2 et 20 mai, 26 juin, 28 août, 3 décembre 2008, 10 mars, 17 juin et de l'audience du 7 octobre 2009 Audience pro forma
17°	Gaston Lavallée (Noveko International inc.) (demandeur) c. Autorité des marchés financiers (Girard et al.) (intimée)	2009-008	Alain Gélinas Claude St Pierre	17 novembre 2009, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité [LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 4 septembre 2009
18°	Conseillers Interinvest Corporation du Canada Ltée (Ogilvy Renault, avocats) (demandeur) c. Autorité des marchés financiers (Girard et al.) (intimée)	2009-001	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	18 novembre 2009, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité [LVM-322]	À la suite de l'audience Pro forma du 1er septembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
19°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Kenneth Battah (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	23 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 12 février 2009
20°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	24 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 23 novembre 2009
21°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	25 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 24 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
22°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	26 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 25 novembre 2009
23°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	27 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 26 novembre 2009
24°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	7 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
25°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	8 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
26°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	9 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
27°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	10 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	Renault, avocats) (intimés)					
28°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie, avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	11 décembre 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009, du 7 avril 2009 et du 13 mai 2009
29°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	14 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 27 novembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
30°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	15 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 14 décembre 2009
31°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	16 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 15 décembre 2009
32°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	17 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 16 décembre 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
33°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	18 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 17 décembre 2009

Le 16 octobre 2009

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e Cathy Jalbert, au Secrétariat à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211

Courriel : secretariat@bdrvm.com www.bdrvm.com

2.2 DÉCISIONS

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-003

DÉCISION N° : 2009-003-001

DATE : 1^{er} octobre 2009

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS
M^e CLAUDE ST PIERRE

ANDRÉ AUBÉ
Partie demanderesse

c.
AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie intimée

DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
[art. 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

André Aubé
Comparaissant personnellement

M^e Émilie Robert
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 15 avril 2009

DÉCISION

[1] Le 19 janvier 2009, André Aubé (ci-après « *M. Aubé* »), demandeur en la présente instance, adressait au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») une demande de révision d'une décision rendue à son endroit le 19 décembre 2008¹ par l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* »), intimée en l'instance. Cette demande de révision est présentée au Bureau en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² (ci-après la « *Loi* ») et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³.

[2] À la suite de cette demande, le Bureau a dûment signifié un avis d'audience aux parties, pour une audience devant se tenir le 15 avril 2009. Tel que prévu, le Bureau a entendu la demande de révision à cette date.

1. *Autorité des marchés financiers c. André Aubé*, Autorité des marchés financiers (Montréal) n° 20070003361-2, L. Morisset, 19 décembre 2008, 3 pages.

2. L.R.Q., c. V-1.1.

3. L.R.Q., c. A-33.2.

[3] Le demandeur se pourvoit à l'encontre d'une décision rendue par l'Autorité le 19 décembre 2008. Cette décision a révisé partiellement la décision initiale de l'Autorité⁴ et lui a imposé une sanction administrative pécuniaire de dix mille dollars (10 000 \$), en vertu de l'article 274.1 de la Loi et de l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*⁵ (ci-après le « *Règlement* »), pour avoir contrevenu à l'article 97 de la Loi et 174 du Règlement en raison du dépôt tardif de déclarations de modifications à l'emprise.

LES FAITS

[4] Le Bureau expose maintenant les faits au soutien de l'imposition par l'Autorité d'une sanction administrative pécuniaire :

1. Le Système électronique de déclaration des initiés (ci-après « *SEDI* ») indique que M. Aubé est inscrit comme dirigeant et administrateur d'Immunotec inc. (anciennement Magistral Biotech in.) (ci-après « *Magistral* ») et qu'il en était l'initié du 7 mars 2000 au 20 décembre 2006;
2. Le 11 septembre 2006, M. Aubé a déposé quatre déclarations SEDI concernant l'attribution d'options d'achat d'actions ordinaires de l'émetteur;
 - i. 500 000 options attribuées le 30 décembre 2003 (opération 791649);
 - ii. 500 000 options attribuées le 30 décembre 2004 (opération 791655);
 - iii. 290 000 options attribuées le 30 décembre 2005 (opération 791660);
 - iv. 210 000 options attribuées le 30 décembre 2005 (opération 791667);
3. Le 1^{er} novembre 2006, M. Aubé a déposé une déclaration SEDI relativement à l'exercice de 107 333 options en date du 13 novembre 2004 (opération 819355);
4. Toutes ces déclarations d'initié ont été déposées sur SEDI après le délai prescrit de 10 jours;
5. Le 14 février 2007, l'Autorité a fait parvenir à M. Aubé une lettre l'informant qu'elle lui imposait une sanction de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) pour le retard dans le dépôt de ses cinq déclarations d'initié⁶;
6. Dans cette même lettre, l'Autorité avisait également M. Aubé qu'il pouvait transmettre à l'Autorité tout fait nouveau relatif à la sanction imposée à l'aide du formulaire « *Commentaires relatifs à une sanction administrative pécuniaire* »;
7. Le 4 mai 2007, M. Aubé faisait parvenir ses observations à l'Autorité par l'entremise de ses procureurs. Voici certaines de ces observations :
 - i. Pour les opérations portant les numéros 791649, 791655 et 791660, l'octroi des options à M. Aubé par Magistral a été effectué en décembre 2002 dans le cadre d'un contrat d'emploi intervenu entre Magistral et M. Aubé;
 - ii. C'est par erreur que M. Aubé a indiqué que les options ont été octroyées respectivement le 30 décembre 2003 pour l'opération 791649, le 30 décembre 2004 pour l'opération 791655 et le 30 décembre 2005 pour l'opération 791660;

⁴ *Autorité des marchés financiers c. André Aubé*, Autorité des marchés financiers (Montréal) n° 20070003361-1, Service de la conformité, Direction de l'encadrement des marchés de valeurs, 14 février 2007, 3 pages.

⁵ (1983) 115 G.O. II, 1511 [c. V.1-1, r.1].

⁶ Précitée, note 4.

- iii. Ces dates correspondent au moment où ces options sont devenues exerçables par M. Aubé, mais ne correspondent pas à la date d'octroi desdites options;
 - iv. Suivant une conversation téléphonique entre les procureurs de M. Aubé et les représentants de l'Autorité, les procureurs ont été informés que l'Autorité avait une politique interne voulant qu'il n'y ait pas d'imposition de sanctions administratives pécuniaires relativement aux opérations survenues avant juin 2003;
 - v. Or, lesdites options ont été octroyées en date du 30 décembre 2002 et ne devraient donc pas faire l'objet d'une sanction pécuniaire;
 - vi. Quant à l'opération 791667, l'octroi de ces options à M. Aubé a été divulgué par un communiqué de presse de Magistral daté du 27 avril 2004;
 - vii. Par conséquent, l'octroi de ces options a été divulgué au public et de ce fait, la déclaration devant être produite par M. Aubé a été effectuée, puisque le but des déclarations d'initiés est d'informer le public des transactions effectuées par les initiés et la divulgation par communiqué de presse atteint cet objectif;
 - viii. Le public ne subit donc pas de préjudice dû au retard dans la déclaration;
 - ix. Quant à l'opération 791667, M. Aubé a de nouveau été confondu entre la date d'octroi des options et la date à laquelle lesdites options deviennent exerçables;
 - x. M. Aubé a indiqué que la date de l'opération était le 30 décembre 2005, alors qu'il s'agit de la date à laquelle les options deviennent exerçables;
 - xi. Aucune option n'a été exercée par M. Aubé et il n'a pas acquis ou disposé de ces titres sur le marché;
 - xii. Quant à l'opération 819355, entre le moment où l'Autorité a commencé à imposer des sanctions administratives pécuniaires en janvier 2006 jusqu'au moment où M. Aubé a cessé d'être initié de Magistral en décembre 2006, les actions de Magistral n'ont pas été négociées à la Bourse de croissance TSX puisque Magistral a volontairement demandé l'arrêt des transactions afin de compléter une prise de contrôle inversée avec Immunotec;
 - xiii. Personne n'a subi de préjudice du fait de la divulgation tardive de l'opération.
8. Le 19 décembre 2008, après avoir examiné les observations de M. Aubé, l'Autorité a révisé partiellement sa décision et lui a imposé une sanction administrative pécuniaire de dix mille dollars (10 000 \$)⁷, et ce, pour les motifs suivants :
- i. Magistral a accordé à M. Aubé des options d'achat d'actions ordinaires dans le cadre d'un contrat d'emploi daté du 30 décembre 2002;
 - ii. M. Aubé a indiqué des dates erronées concernant l'attribution des options en inscrivant les dates auxquelles les options pouvaient être exercées au lieu de la date d'attribution desdites options, soit le 30 décembre 2002;
 - iii. En vertu d'une position administrative de l'Autorité, aucune sanction administrative pécuniaire n'est imposée pour les opérations antérieures au 9 juin 2003, date de mise en service de SEDI;
 - iv. Le communiqué de presse publié le 27 avril 2004 ne libérait pas M. Aubé de son obligation de déclarer l'attribution des 210 000 options d'achat d'actions;

⁷. Précitée, note 1.

- v. M. Aubé a omis de déclarer dans les délais prescrits l'exercice des 107 333 options d'achat d'actions ordinaires.

[5] Suivant la décision de l'Autorité du 19 décembre 2008⁸, M. Aubé a déposé, le 19 janvier 2009, une demande de révision de cette décision en vertu de l'article 322 de la Loi. La demande de révision de M. Aubé porte sur les mêmes faits soulevés dans le cadre des commentaires fournis à l'Autorité suivant la décision initiale, tels que ces commentaires sont énoncés précédemment au sous-paragraphe 7. La demande de révision précise cependant certains faits :

- i. L'opération 791667, soit l'octroi de 210 000 options par Magistral en faveur de M. Aubé en date du 27 avril 2004, origine de l'octroi initial qui a été effectué en décembre 2002 dans le cadre du contrat d'emploi entre Magistral et M. Aubé;
- ii. Ce contrat prévoyait l'octroi de 1 500 000 options en faveur de M. Aubé;
- iii. Or, si l'on additionne les options liées aux opérations 791649, 791655, 791660 et 791667, on arrive à un total de 1 500 000 options;
- iv. Par conséquent, l'opération 791667 qui provient de l'octroi initial datant de décembre 2002 aurait dû être traitée comme les autres opérations qui sont survenues avant juin 2003 et elle devrait être dispensée de sanction administrative pécuniaire comme l'ont été les autres opérations relevant de l'octroi de décembre 2002;
- v. Entre le moment où l'Autorité a commencé à imposer des sanctions administratives pécuniaires aux initiés, soit depuis janvier 2006, jusqu'au moment où M. Aubé a cessé d'être un initié en décembre 2006, Magistral a connu de graves difficultés financières et M. Aubé, en tant que président de Magistral, a perdu pendant cette période pratiquement toute la valeur de son investissement dans Magistral ainsi que son emploi à la fin 2006;
- vi. Lors de la clôture de la transaction avec Immunotec, l'ensemble des options octroyées par Magistral à M. Aubé a été annulé;
- vii. Quant à l'exercice des 107 333 options, lors de la prise de contrôle inversée avec Immunotec, il y a eu une consolidation des actions sur une base de 40 pour une action, de sorte que, les 107 333 actions sont devenues 2683 actions et ces actions ont aujourd'hui bien peu de valeur.

L'AUDIENCE

[6] L'audience devant le Bureau s'est déroulée sous la forme d'un procès *de novo* au cours duquel la procureure de l'Autorité a déposé en preuve les pièces au soutien des procédures et a fait entendre un témoin, soit une analyste de l'Autorité. M. Aubé a témoigné afin de présenter ses observations.

[7] La procureure de l'Autorité a fait entendre le témoignage d'une analyste en déclaration d'initié qui œuvre au sein de l'Autorité. La procureure a déposé le profil d'initié de M. Aubé qui mentionne que ce dernier était un initié de Magistral du 7 mars 2000 au 20 décembre 2006.

[8] La description des opérations d'initié de M. Aubé fut déposée en preuve. Ce document présente les opérations d'initié qui font l'objet des sanctions administratives pécuniaires imposées par l'Autorité. Il relève cinq opérations, dont quatre constituent l'attribution d'options d'achat d'actions et l'autre, l'exercice d'options d'actions. Le dépôt des déclarations d'attribution d'options a été effectué le 11 septembre 2006 et celui de la déclaration concernant l'exercice d'options, le 1^{er} novembre 2006.

[9] L'analyste a expliqué qu'elle avait envoyé à M. Aubé une lettre datée du 14 février 2007, l'avisant du retard dans le dépôt de sa déclaration d'initié et lui demandant de payer une sanction de vingt-cinq

⁸ *Ibid.*

mille dollars (25 000 \$). Cette lettre invitait M. Aubé à faire parvenir à l'Autorité « *tout fait nouveau relatif à la sanction imposée* » à l'aide du formulaire « *Commentaires relatifs à une sanction administrative pécuniaire imposée à un initié* », lequel est disponible sur le site Internet de l'Autorité.

[10] L'analyste a précisé que les jours de défaut sanctionnés ont été calculés à compter du 29 décembre 2005, date d'entrée en vigueur de la réglementation permettant à l'Autorité d'imposer des sanctions administratives pécuniaires pour un retard du dépôt de déclarations d'initiés, jusqu'à la date où l'initié a déposé ses déclarations, soit le 11 septembre 2006 et le 1^{er} novembre 2006.

[11] Toutefois, pour calculer la sanction à imposer, l'Autorité doit se référer au Règlement qui édicte que l'initié est tenu au paiement d'une sanction de 100 \$ par jour d'omission de déposer une déclaration, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de cinq mille dollars (5 000 \$) pour chaque omission. C'est pourquoi l'Autorité a imposé au départ une sanction de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) pour cinq omissions qui ont duré plusieurs mois.

[12] Le 4 mai 2007, M. Aubé a transmis à l'Autorité ledit formulaire faisant état de ses commentaires afin d'obtenir la révision de la décision de l'Autorité lui imposant une sanction pécuniaire. Suivant la réception des commentaires, l'Autorité procéda de nouveau à une analyse du dossier afin de vérifier les faits nouveaux exposés dans le formulaire.

[13] Lors de cette analyse, l'Autorité a appris que l'émetteur avait attribué à M. Aubé des options d'achat d'actions dans le cadre d'un contrat d'emploi daté du 30 décembre 2002. M. Aubé avait commis une erreur dans ses déclarations en inscrivant la date à laquelle il pouvait exercer les options au lieu d'inscrire la date d'attribution des options. Les erreurs ont été corrigées sur SEDI.

[14] Le 19 décembre 2008, l'Autorité a rendu sa décision à la suite de la réception des commentaires de M. Aubé. Elle a partiellement révisé la décision initiale, en lui imposant une sanction administrative pécuniaire de dix mille dollars (10 000 \$), puisque l'Autorité ne sanctionne pas les opérations antérieures au 9 juin 2003, soit la date d'entrée en vigueur de SEDI.

[15] Considérant que trois des attributions d'options étaient datées du 30 décembre 2002, l'Autorité a révisé sa décision et a maintenu l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire pour les deux autres opérations, soit l'attribution d'options en date d'avril 2004 et l'exercice d'options en date de novembre 2004.

[16] Quant à la quatrième attribution d'options, soit celle d'avril 2004, M. Aubé soutient qu'il s'agit d'une attribution qui a eu lieu dans le cadre du même contrat d'emploi daté de décembre 2002. L'Autorité allègue pour sa part qu'il s'agit d'une attribution d'options qui n'est pas reliée au contrat d'emploi et qui est datée d'avril 2004. À cet effet, la procureure de l'Autorité a déposé trois circulaires de sollicitation de procurations de la direction de Magistral.

[17] Dans la circulaire du 27 juin 2005, il est mentionné que Magistral a octroyé 210 000 options à M. Aubé dans le cadre de l'exercice financier 2004 et qu'il a obtenu 1 290 000 options en 2002. Il est également mentionné dans la rubrique « *Options octroyées aux hauts dirigeants désignés au cours du dernier exercice complet* » que M. Aubé a obtenu 210 000 options au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2004.

[18] M. Aubé ne nie pas que les 210 000 options lui ont été officiellement octroyées en 2004, mais il soutient que ces options font partie de son contrat d'emploi de décembre 2002 qui mentionne qu'il bénéficie de 1 500 000 options. M. Aubé a expliqué qu'il ne pouvait pas recevoir 1 500 000 options au moment de la signature du contrat d'emploi en raison des règles applicables à la Bourse de croissance TSX. L'octroi des 210 000 options a été reporté et ces options lui ont été attribuées en 2004.

[19] En 2006, suivant une conversation téléphonique effectuée avec une représentante de l'Autorité, M. Aubé a appris qu'il devait déclarer les options d'achat d'actions. Une fois informé, il a décidé de

déclarer toutes ses options, y compris celles octroyées en 2002. Il a agi de bonne foi, en sachant très bien qu'un mois plus tard les options seraient annulées dans le cadre de la prise de contrôle inversée.

[20] M. Aubé a précisé qu'il ne conteste pas les faits reprochés. Il souligne qu'il n'a jamais manqué d'effectuer ses déclarations relativement aux actions qui lui avaient été attribuées.

[21] Quant à l'exercice d'options d'achat d'actions en novembre 2004, il souligne qu'il était alors très occupé par les activités de la compagnie qui éprouvait à l'époque des difficultés financières. De plus, une vérification diligente avait lieu dans le cadre d'une prise de contrôle inversée et il a été avisé qu'il devait s'assurer que tout ce qui devait être déclaré à l'Autorité l'avait effectivement été. C'est dans ce contexte qu'il a déposé ses déclarations d'initié.

[22] M. Aubé a spécifié qu'aucun préjudice n'a résulté du retard dans le dépôt de sa déclaration, puisque ces options ont été annulées. Il souligne également qu'il a agi en toute bonne foi en effectuant le dépôt de ses déclarations d'initié. La procureure de l'Autorité a rétorqué que l'omission de déposer une déclaration d'initié est présumée avoir une incidence nuisible sur les autres investisseurs et sur le marché de façon générale, et ce, même en l'absence de toute preuve de ce préjudice⁹.

[23] Dans un autre ordre d'idées, la procureure de l'Autorité a souligné que la décision *Dupont*¹⁰ avait été rendue par le Bureau après la décision initiale de l'Autorité imposant à M. Aubé la sanction administrative pécuniaire. Cependant, la décision en révision de l'Autorité a été rendue après la décision *Dupont* et l'Autorité a pris soin de bien examiner les observations faites par M. Aubé et de motiver en conséquence sa décision.

[24] Par ailleurs, la procureure de l'Autorité souligne que lors de la présente audience *de novo*, l'Autorité a pu faire la preuve des manquements reprochés et des motifs justifiant l'imposition de la sanction et que, par conséquent, ce qui pourrait être qualifié de manquement procédural, le cas échéant, est corrigé par l'audience *de novo*¹¹.

[25] De plus, la procureure souligne que l'Autorité a précisé, dans le cadre de la présente audience, les jours qui ont été sanctionnés en l'espèce, soit à partir du 29 décembre 2005 (date d'entrée en vigueur du pouvoir de l'Autorité d'imposer des sanctions administratives pécuniaires pour les déclarations tardives) jusqu'à la date de dépôt des déclarations, soit le 11 septembre 2006 et le 1^{er} novembre 2006.

[26] Toutefois, l'Autorité doit se référer à l'article 271.14 du Règlement pour imposer la sanction et cet article mentionne que l'initié est tenu au paiement d'une sanction de 100 \$ par jour d'omission de déposer une déclaration, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de cinq mille dollars (5 000 \$). C'est pourquoi l'Autorité a imposé une sanction de dix mille dollars (10 000 \$) pour deux omissions qui se sont étalées sur plusieurs mois.

LE DROIT

[27] Voici les articles pertinents au présent dossier :

Loi sur les valeurs mobilières

5. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'indique un sens différent, il faut entendre par:

«dirigeant»: le président ou le vice-président du conseil d'administration, le chef de la direction, le chef de l'exploitation, le chef des finances, le président, le vice-président, le secrétaire, le secrétaire adjoint, le trésorier, le trésorier adjoint, le directeur général d'un

⁹ Orr (Re), 2001 BCSECCOM 1106, [2001] B.C.S.C.D. No. 1333.

¹⁰ Luc Dupont c. Autorité des marchés financiers, 2007 QCBDRVM 43.

¹¹ Ibid.

émetteur ou d'une personne inscrite, ou toute personne physique désignée en tant que tel par l'émetteur ou la personne inscrite ou exerçant des fonctions similaires;

89. Est un initié:

1° tout administrateur ou dirigeant d'un émetteur;

2° tout administrateur ou dirigeant d'une filiale d'un émetteur;

3° la personne qui exerce une emprise sur plus de 10% des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote de l'émetteur qui sont en circulation, à l'exclusion des titres pris ferme pendant la durée du placement;

4° l'émetteur porteur de ses titres;

5° toute personne déterminée par règlement ou désignée à ce titre en vertu de l'article 272.2.

Est également un initié, un administrateur ou un dirigeant d'un initié.

96. Toute personne qui devient initiée à l'égard d'un émetteur assujetti est tenue de déclarer à l'Autorité, le cas échéant, son emprise sur les titres de cet émetteur, selon les modalités, en la forme et dans le délai déterminés par règlement.

97. L'initié à l'égard d'un émetteur assujetti est tenu de déclarer, selon les modalités, en la forme et dans les délais déterminés par règlement, toute modification à son emprise sur les titres de cet émetteur.

274.1. L'Autorité peut imposer, dans les cas, aux conditions et conformément aux montants déterminés par règlement, une sanction administrative pécuniaire pour une omission ou un acte fait en contravention à une disposition prévue au titre III de la présente loi, sauf à l'égard de l'information occasionnelle visée à l'article 73 que doit fournir un émetteur assujetti concernant un changement important.

322. Une personne directement affectée par une décision rendue par l'Autorité, par une personne visée aux articles 169 à 171 ou par un organisme d'autorégulation reconnu peut, dans un délai de 30 jours, en demander la révision auprès du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières institué en vertu de l'article 92 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (chapitre A-33.2).

Règlement sur les valeurs mobilières

174. L'initié à l'égard d'un émetteur assujetti déclare, dans un délai de 10 jours, toute modification à son emprise.

271.14. Tout initié ou tout dirigeant ou administrateur réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'ANALYSE

[28] L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire vu le défaut d'un initié de déposer sa déclaration de modification à l'emprise dans le délai prescrit nécessite la démonstration par l'Autorité des points suivants :

- Il s'agit d'un initié au sens de l'article 89 de la Loi;
- Il s'agit d'un initié à l'égard d'un émetteur assujetti au sens de l'article 68 de la Loi;
- Il y a une modification à l'emprise sur les titres de cet émetteur assujetti;

- Le délai de 10 jours prescrit à l'article 174 du Règlement pour déclarer toute modification à l'emprise n'a pas été respecté.

[29] M. Aubé est inscrit sur SEDI comme dirigeant et administrateur de Magistral, un émetteur assujéti au sens de l'article 68 de la Loi; il en était l'initié du 7 mars 2000 au 20 décembre 2006.

[30] Une modification à l'emprise sur les titres de Magistral eut lieu le 30 décembre 2002, lors de l'octroi d'options d'achat d'actions en vertu d'un contrat d'emploi. Les trois séries d'options d'achat d'actions octroyées lors de ce contrat ne font pas l'objet de la sanction administrative pécuniaire imposée par l'Autorité, puisqu'en vertu d'une politique interne de l'Autorité, aucune sanction n'est imposée pour les opérations qui ont été effectuées avant le 9 juin 2003, date d'entrée en vigueur de SEDI.

[31] Une autre attribution d'options eut lieu en avril 2004, lorsque Magistral accorda à M. Aubé 210 000 options d'achat d'actions. Cette opération fut déclarée le 11 septembre 2006. Le 13 novembre 2004, M. Aubé a exercé des options d'achat de 107 333 actions, opération qui a été déclarée le 1^{er} novembre 2006. Il appert donc que le demandeur n'a pas respecté le délai de 10 jours pour le dépôt des déclarations et que les dépôts ont été effectués avec plusieurs mois de retard.

[32] À la lumière de la preuve déposée par l'Autorité, le Bureau constate que M. Aubé n'a pas déposé ses déclarations de modification à l'emprise sur les titres d'un émetteur assujéti dans le délai prescrit par l'article 174 du Règlement. L'Autorité semble donc justifiée d'imposer à M. Aubé, en vertu de l'article 271.14 du Règlement, une sanction administrative pécuniaire d'un montant de dix mille dollars (10 000 \$), telle qu'imposée par la décision en révision de l'Autorité¹²; cela représente pour les deux omissions le montant maximal que l'Autorité peut imposer¹³.

[33] Il convient maintenant de s'attarder aux éléments de défense soulevés par M. Aubé. Pour ce qui est de l'opération relative à l'attribution des options datant du mois d'avril 2004, M. Aubé soutient que celle-ci était liée au contrat de décembre 2002 qui prévoyait qu'il bénéficiait de 1 500 000 options. D'après lui, l'attribution des 210 000 options en date d'avril 2004, n'était que la continuité des termes de ce contrat et par conséquent, vu la politique interne de l'Autorité, cette opération ne devrait pas faire l'objet d'une sanction puisqu'elle est antérieure à juin 2003. Cette opération devrait être traitée au même titre que les autres attributions d'options qui résultent du contrat de décembre 2002.

[34] Bien que le contrat d'emploi de M. Aubé mentionnait que ce dernier pouvait bénéficier de 1 500 000 options attribuées par Magistral, il appert cependant, tel que précisé par M. Aubé, qu'il n'était pas possible pour Magistral de lui octroyer à ce moment ce nombre d'options, compte tenu des règles de la Bourse de croissance TSX voulant que « *le nombre d'actions ordinaires réservées aux termes d'options en vue de leur émission à l'un des administrateurs ou des dirigeants ne peut excéder 5 % des actions ordinaires devant être en circulation après la clôture du premier appel public à l'épargne* »¹⁴.

[35] Il appert ainsi du témoignage du demandeur que Magistral aurait enfreint cette règle si les 1 500 000 options lui avaient été octroyées lors du contrat d'emploi de décembre 2002. Vu cette politique, l'attribution des 210 000 options restantes aurait été reportée à une date ultérieure. C'est pourquoi M. Aubé a reçu 210 000 options en avril 2004 et non en décembre 2002, lors de la conclusion de son contrat d'emploi. Il appert de plus des circulaires de sollicitation des procurations déposées par l'Autorité que Magistral a octroyé 210 000 options à M. Aubé lors de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2004.

[36] Dans une des circulaires déposées, une distinction est clairement établie entre l'attribution d'options datée de décembre 2002, soit 1 290 000 options, et celle d'avril 2004, soit 210 000 options. Par conséquent, vu que Magistral ne pouvait légalement octroyer à M. Aubé les 1 500 000 options en décembre 2002, le Bureau considère que l'attribution des 210 000 options a été faite le 27 avril 2004 et

¹². Précitée, note 1.

¹³. Précité, note 5, art. 271.14

¹⁴. *Politique 2.4 Société de capital de démarrage*, Bourse de croissance TSX, 15 décembre 2008, page 17, rubrique 7.2.

non en décembre 2002. Ainsi, l'Autorité a le pouvoir de sanctionner le défaut de déposer la déclaration dans les délais prescrits.

[37] M. Aubé a aussi spécifié que son omission n'avait causé aucun préjudice au public, puisque ces options avaient été annulées et que ces actions n'avaient pas été négociées sur le marché. Il a également ajouté que relativement à l'attribution d'options datée d'avril 2004, un communiqué de presse avait été émis à cet effet et que par conséquent, le public avait été informé de l'octroi par Magistral des options. Toutefois, tel que l'a souligné à juste titre la procureure de l'Autorité, l'omission de déposer une déclaration d'initié est présumée avoir une incidence sur les investisseurs et le marché, même en l'absence de la preuve d'un préjudice :

« A failure to file reports when required can be presumed to have some deleterious effects on other investors and the market, even in the absence of evidence of actual harm. »¹⁵

[38] De surcroît, le fait de publier un communiqué de presse ne libère pas l'initié de son obligation de déposer sa déclaration conformément à la réglementation et dans les délais prescrits. Bien qu'en l'espèce le public puisse, dans une certaine mesure, avoir été informé de l'octroi des options par un communiqué de presse, il n'en demeure pas moins que le dépôt de la déclaration d'initié auprès de l'Autorité est nécessaire, notamment afin que cette dernière puisse exercer son rôle de surveillance des marchés pour maintenir l'efficacité des marchés et la confiance des investisseurs envers l'intégrité des marchés financiers.

[39] À titre illustratif, l'Autorité soulignait dans un avis du personnel¹⁶ que les motifs suivants ne donnent pas lieu à une révision de la part de l'Autorité relativement à l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire :

- « L'initié avait informé le marché en fournissant l'information quant à son emprise sur les titres de l'émetteur dans un document public déposé sur SEDAR (par exemple, dans le cadre d'une déclaration de changement important produite par l'émetteur, une circulaire de sollicitation de procurations, un prospectus, etc.);
- L'initié ignorait son obligation de déclarer une modification à son emprise sur les titres de l'émetteur;»¹⁷

[40] M. Aubé soutient qu'il a agi de bonne foi en déposant sa déclaration d'initié, car il l'a effectuée au moment où il a appris que l'attribution d'options devait être déclarée. De plus, il souligne avoir vécu des périodes difficiles au cours desquelles Magistral a connu des embarras financiers et à la suite de la prise de contrôle inversée, il a perdu pratiquement toute la valeur de son investissement tandis que ses options étaient annulées.

[41] Il appert du témoignage de M. Aubé qu'il ne savait pas qu'il devait déclarer les attributions d'options d'achat d'actions. Il connaissait toutefois ses obligations de déclaration d'initié relativement aux actions qu'il détenait. Or, il est de la responsabilité de l'initié de s'assurer que ses déclarations soient correctement déposées. À cet égard, dans l'affaire *Skimming*¹⁸, l'initié, qui avait délégué ses tâches de déclaration d'initié à une tierce personne, alléguait qu'il ne savait pas que les rapports d'initié n'avaient pas été remplis et qu'il avait vécu une période de stress au cours de laquelle il fut trop occupé pour remplir les rapports. La British Columbia Securities Commission (ci-après « B.C.S.C. ») rejeta cependant ces deux arguments pour les raisons suivantes :

¹⁵ *Orr (Re)*, précitée, note 9, par. 20; *Prowse (Re)*, 2002 BCSECCOM 232, par. 33.

¹⁶ *Avis du personnel – Les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés – Motifs de révision irrecevables*, 29 septembre 2006, en ligne : <http://www.lautorite.qc.ca/userfiles/File/reglementation/valeurs-mobilieres/Normes/v03n39-avis-sanctions.pdf>.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Skimming (Re)*, 1996 LNBCSC 13.

« We find neither of these reasons compelling. With respect to the first, it is the responsibility of the insider to ensure that insider reports are properly filed. Providing another person with blank, signed forms and relying upon that person to make the necessary filings is an entirely unacceptable delegation of the insider's responsibilities. With respect to the second reason, that the insider has been under stress or too busy does not relieve him or her of the obligation to file insider report. »¹⁹

[42] Tel que décidé dans cette affaire, que l'initié ait vécu des périodes de stress au cours desquelles il fut trop occupé pour remplir ses déclarations d'initié ne le libère pas de son obligation de déposer ses déclarations dans les délais prescrits. Ainsi, M. Aubé n'est pas affranchi de ses obligations du fait qu'il était préoccupé par la situation financière de l'émetteur.

[43] Le Bureau tient à souligner que la participation aux marchés financiers entraîne de nombreuses obligations qui sont nécessaires au maintien de la confiance et de l'efficacité des marchés financiers, de même qu'à la protection des investisseurs. En tant qu'initié, M. Aubé se devait de se renseigner sur ses obligations et de s'assurer qu'elles soient remplies de manière conforme.

[44] Les dispositions relatives à la divulgation des opérations sur valeurs des initiés ont pour but de renseigner promptement le public sur les agissements des initiés sur les titres d'un émetteur assujéti. Cette divulgation vise à pallier l'asymétrie informationnelle qui existe entre les initiés de l'émetteur assujéti et les membres du public investisseur. La divulgation des opérations des initiés constitue également un élément dissuasif à la commission d'un délit d'initié, puisque l'initié, devant la publicité qu'entraîne la divulgation de son opération, serait moins enclin à s'engager sur la voie d'un tel délit.

[45] Le Bureau cite le passage suivant de l'ouvrage *Securities Law and Practice* qui souligne bien les objectifs qui sous-tendent les obligations de déclarations des initiés :

« The requirement that insiders of reporting issuers make public disclosure of their securities transactions is designed to assist in developing "a free and open market with the prices thereon based on the fullest knowledge of all relevant facts among traders" (Kimber Report, para. 2.02 at p. 10). Protection of the public confidence in the Canadian capital markets requires that possible infractions of s. 76 be discovered by mandatory disclosure of trading by those that might be in the best position to profit by insider information. Outsiders are entitled to the comfort of knowing what the insiders are doing or not doing with an issuer's securities. This comfort helps make the capital market, as a source for investment capital, appear to be fair and credible.

Investors are also interested in how officers and directors view the reporting issuer as an investment vehicle. In fact, investors use insider trading reports to help them make investment decisions.[...]

Public disclosure of insider trading provides a significant and practical deterrent against insiders buying or selling securities with knowledge of material information that has not been disclosed generally to the public. »²⁰

[46] Du même souffle, ces déclarations d'initié permettent à l'Autorité des marchés financiers d'exercer une surveillance sur les opérations d'un initié sur les titres d'un émetteur. Le Bureau rappelle l'importance pour le marché de la divulgation prompte des opérations d'initié; à cet égard, il cite le passage suivant de l'affaire *Seven Mile High Group Inc. (Re)*²¹ :

« The information provided by insider trading reports is important market information, as it discloses to market participants the trading activities of the persons most closely connected to, and therefore in a position to be most knowledgeable about, a reporting

¹⁹. *Ibid.*

²⁰. Borden Ladner Gervais LLP, *Securities Law and Practice*, 3^e édition, Thomson Carswell, 2005, § 21.4.1.

²¹. 1991 LNBCSC 254, [1991] 47 BSCS Weekly Summary 7.

issuer. Timely reporting is particularly important where, as in this case, the insider is an active trader. »²²

[47] Pour veiller à l'efficacité des marchés, à la protection des investisseurs et à la confiance du public envers les marchés et leurs intervenants, il faut promouvoir la transparence et veiller à la conformité des personnes qui jouent un rôle important dans les marchés financiers. Ce faisant, dans le cadre d'un marché hautement réglementé, l'initié d'un émetteur assujéti se doit de se renseigner sur ses obligations et de veiller à leur respect; il ne peut se cacher derrière l'ignorance de la loi. Ainsi, l'initié est responsable de son omission d'effectuer sa déclaration dans les délais prescrits.

[48] Dans l'affaire *Seven Mile High Group inc.*²³, la BCSC conclut que l'initié qui connaissait ses obligations de déclaration d'initié mais qui les avait déléguées au directeur et secrétaire de l'émetteur, restait responsable du défaut de déposer dans les délais prescrits ses déclarations :

« Hamelin said he understood the requirements relating to the filing of insider reports in a timely manner and had previously been cease traded for failure to file insider reports on time. He said that he had delegated this function to Harrison.

Harrison told us that he had been unable to file Hamelin's insider trading reports on time because the account statements from the brokerage houses required to complete these reports were only mailed out on the 15th of the month and were not available to him before the deadline date each month.[...]

We find that Hamelin breached the provisions of section 70 of the Act by failing to file insider reports within the required time.

Hamelin was aware of his insider reporting obligations but simply did not take steps to ensure that he complied with them. »²⁴

[49] Il appartient à l'initié de veiller à ce que sa déclaration soit déposée à temps et qu'il ait en sa possession tous les renseignements utiles pour pouvoir procéder à une déclaration qui soit exacte et conforme à la réglementation. Par ailleurs, le Bureau reconnaît que M. Aubé a agi en toute bonne foi, tel qu'il appert de son témoignage. Mais cela n'excuse pas son retard pour le dépôt de sa déclaration.

[50] Un dernier point mérite d'être examiné, soit la question de la rétroactivité des sanctions administratives pécuniaires pour des opérations qui ont eu lieu en avril et en novembre 2004. Or, l'article 274.1 de la Loi est entré en vigueur le 17 décembre 2004²⁵; ce dernier édicte le pouvoir de l'Autorité d'imposer, dans les conditions déterminées par règlement, une sanction administrative pécuniaire pour certains actes ou omissions. L'article 271.14 du Règlement, qui édicte la façon dont l'Autorité peut imposer une sanction administrative pécuniaire dans les cas précis de contravention aux articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, est entré en vigueur le 29 décembre 2005²⁶.

[51] La procureure de l'Autorité soumet qu'il n'y a pas application rétroactive du règlement puisque l'omission de déclarer la modification à l'emprise constitue une contravention qui s'apparente à une infraction continue et qui se perpétue chaque jour où l'initié ne déclare pas son opération; l'initié peut mettre un terme à son état d'illégalité en déposant la déclaration requise.

[52] Le Bureau rappelle qu'il a déjà traité de cette question dans l'affaire *Théberge*²⁷ et qu'il avait conclu que l'omission de déposer dans les délais prescrits une déclaration d'initié constitue une contravention qui s'apparente à une infraction continue :

22. *Id.*, p. 36.

23. Précitée, note 21.

24. *Ibid.*

25. *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2004, ch. 37, a. 96.

26. Décret 1183-2005, G.O., Partie 2, 14 décembre 2005, 137^{ième} année, no. 50, pages 6939-6940.

27. *Normand Théberge c. Autorité des marchés financiers*, Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (Montréal), n° 2008-020-001, 29 septembre 2009, M^o A. Gélinas, 20 pages.

« L'obligation de déclarer les modifications à l'emprise sur les titres d'un émetteur assujetti naît dès le moment où survient la modification et l'initié dispose alors d'un délai de 10 jours pour produire sa déclaration. Une fois ce délai expiré, le défaut de déclarer la modification se perpétue chaque jour et chaque jour l'initié peut mettre fin au défaut en déposant ladite déclaration. »²⁸

[53] Par ailleurs, l'obligation de déclaration des initiés existe depuis 1982²⁹. Ce n'est que la sanction qui a été modifiée au fil du temps ainsi que la façon de procéder au dépôt des déclarations qui s'effectue maintenant de manière électronique. Dans l'affaire *Théberge*³⁰, le Bureau précisait que dans un souci de protection du public, il est permis d'imposer une sanction à l'endroit d'une personne ayant commis des contraventions à la loi qui se sont déroulées avant l'entrée en vigueur de la disposition modifiant la sanction³¹ et, *a fortiori*, lorsque les contraventions se sont déroulées avant et après l'entrée en vigueur de ladite disposition.

[54] Par conséquent, l'Autorité était en droit d'imposer à M. Aubé des sanctions administratives pécuniaires pour les omissions de déclarer les modifications à l'emprise sur les titres d'un émetteur assujetti et il n'y a pas lieu pour le Bureau d'intervenir quant au montant de la sanction administrative pécuniaire imposée par l'Autorité.

[55] Vu les motifs exposés ci-dessus, le Bureau rejette la demande de révision présentée par M. Aubé. Le Bureau considère que les omissions de l'initié de déposer ses deux déclarations sont chacune d'une durée de plus de 50 jours. Il s'ensuit qu'une sanction administrative pécuniaire de dix mille dollars (10 000 \$) doit être imposée à M. Aubé conformément à l'article 274.1 de la Loi et à l'article 271.14 du Règlement.

LA DÉCISION

[56] Après avoir pris connaissance de la demande de révision d'André Aubé, de la preuve présentée par les parties au cours de l'audience du 15 avril 2009 et considérant les motifs exposés précédemment, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³² et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³³ :

REJETTE la demande de révision présentée par André Aubé; et

MAINTIENT la décision rendue par l'Autorité des marchés financiers le 19 décembre 2008, n° 20070003361-2, en imposant à André Aubé une sanction administrative pécuniaire de dix mille dollars (10 000 \$) en vertu de l'article 274.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³⁴ et de l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*³⁵.

Fait à Montréal, le 1^{er} octobre 2009.

(S) *Alain Gélinas*
M^e Alain Gélinas, président

(S) *Claude St Pierre*
M^e Claude St Pierre, vice-président

²⁸ *Id.*, 17.

²⁹ L.Q. 1982, c. 48, a. 97.

³⁰ Précitée, note 27.

³¹ *Brousseau c. Alberta Securities Commission*, [1989] 1 R.C.S. 301, 1989 CanLII 121 (C.S.C.); *Alberta Securities Commission v. Brost*, 2008 ABCA 326.

³² Précitée, note 2.

³³ Précitée, note 3.

³⁴ Précitée, note 2.

³⁵ Précité, note 5.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-005

DÉCISION N° : 2009-005-001

DATE : Le 8 octobre 2009

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS
M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

MARCHÉS MONDIAUX STATE STREET CANADA INC.

Partie intimée

PÉNALITÉ ADMINISTRATIVE

[art. 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e Émilie Robert
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers, demanderesse

M^e Karl Delwaide
(Fasken Martineau)
Procureur de Marchés mondiaux State Street Canada inc., intimée

Date d'audience : 28 août 2009

DÉCISION

[1] Le 25 février 2009, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande à l'effet d'imposer à Marchés mondiaux State Street Canada inc., intimée (ci-après « *State Street* »), une pénalité administrative, une suspension des droits conférés par l'inscription et une mesure visant à ce que l'intimée se conforme à la législation en valeurs mobilières, le tout en vertu des articles 152, 158, 262.1 et 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ (ci-après la « *Loi* ») et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*².

[2] À la suite de cette demande, le Bureau a adressé un avis à l'intimée pour une audience *pro forma* devant se tenir le 1^{er} avril 2009 au siège du Bureau. Une audience *pro forma* s'est aussi tenue le 8 mai 2009. Au cours de cette dernière, la procureure de l'Autorité a demandé au Bureau d'accueillir des amendements aux conclusions de la demande.

[3] Le premier amendement était à l'effet de fixer la pénalité administrative demandée à un montant de 30 000 \$. Le second amendement visait à retirer deux des conclusions de la demande, l'une visant la suspension des droits conférés par l'inscription en vertu de l'article 152 de la *Loi* et l'autre visant à ce que l'intimée se conforme à la législation en valeurs mobilières en vertu de l'article 262.1 de la *Loi*.

[4] Ces amendements étaient justifiés par le fait que l'intimée avait transmis à l'Autorité les documents requis. Considérant ces faits, le Bureau a accueilli l'amendement quant aux conclusions de la demande de l'Autorité. Par la suite, une audience fut fixée au 28 août 2009 afin d'entendre les représentations des parties relativement à la demande d'imposition d'une pénalité administrative.

LES FAITS

[5] Le Bureau rappelle d'abord les faits au soutien de la demande d'imposition d'une pénalité administrative, tels qu'exposés dans la demande de l'Autorité.

[6] State Street est un courtier en valeurs de plein exercice inscrit auprès de l'Autorité depuis le 30 juillet 2001 par la décision n° 2001-CA-0783.

Pour l'exercice financier 2005

[7] Le 1^{er} mars 2006, l'Autorité transmet à l'intimée une lettre lui rappelant son obligation de déposer l'information annuelle et les droits prescrits dans les 90 jours suivant la fin de son exercice financier, soit au plus tard le 1^{er} avril 2006. Le 11 avril 2006, l'intimée envoie à l'Autorité un chèque de 63,75 \$ à titre de frais par établissement existant au Québec, sans fournir aucun des documents prescrits par la réglementation en valeurs mobilières.

[8] Le 2 mai 2006, l'Autorité fait parvenir à l'intimée une deuxième lettre de rappel demandant à l'intimée de fournir les documents prescrits au plus tard le 16 mai 2006.

[9] Le 6 juin 2006, l'Autorité envoie à l'intimée une troisième lettre de rappel demandant à nouveau à l'intimée de fournir les documents prescrits au plus tard le 20 juin 2006. Le 7 juillet 2006, l'intimée fait parvenir à l'Autorité les documents suivants :

- Un exemplaire des états financiers dressés à la date de fin d'exercice;
- Le rapport et questionnaire financiers annuels réglementaires uniformes;

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

² L.R.Q., c. A-33.2.

- Une liste des actionnaires directs et indirects détenant une position importante;
- Une liste des organismes d'autoréglementation dont le courtier en valeurs est membre;
- Les rapports décrits à l'annexe B-2³ du Règlement 81-102⁴.

[10] Ces cinq documents ont été déposés auprès de l'Autorité avec un retard de plus de trois mois. Le 18 juillet 2006, l'Autorité envoie un courriel à l'intimée lui demandant de compléter l'annexe CO-771.R.3-V « Répartition des affaires faites au Québec et ailleurs »⁵. Le 16 août 2006, l'intimée transmet à l'Autorité par télécopieur ladite annexe. Cette annexe a été déposée auprès de l'Autorité avec un retard de quatre mois et demi.

Pour l'exercice financier 2007

[11] Le 3 mars 2008, l'Autorité transmet à l'intimée une lettre lui rappelant son obligation de déposer l'information annuelle et les droits prescrits dans les 90 jours suivant la fin de son exercice financier, soit au plus tard le 1^{er} avril 2008. Le 10 avril 2008, l'Autorité fait parvenir à l'intimée une lettre de rappel demandant à l'intimée de fournir les documents prescrits au plus tard le 17 avril 2008. Le 1^{er} octobre 2008, l'Autorité envoie à l'intimée un courriel de rappel demandant à nouveau à l'intimée de fournir les documents prescrits. À la date à laquelle la demande de l'Autorité a été déposée auprès du Bureau, l'Autorité n'avait pas reçu les six documents suivants :

- Le courrier électronique du dirigeant responsable des activités au Québec;
- Un exemplaire des états financiers dressés à la date de fin d'exercice et signés par deux directeurs;
- Le rapport et questionnaire financiers annuels réglementaires uniformes;
- Une copie de l'annexe CO-771.R.3-V, « Répartition des affaires faites au Québec et ailleurs »⁶;
- Une liste des actionnaires directs et indirects détenant une position importante;
- Une liste des organismes d'autoréglementation dont le courtier en valeurs est membre.

[12] Il est à noter que lors de l'audience du 8 mai 2009, la procureure de l'Autorité a mentionné que l'Autorité avait reçu les documents manquants pour l'exercice financier 2007. C'est pourquoi l'Autorité a procédé à un amendement de sa demande initiale afin de réduire le montant de la pénalité administrative demandée et afin de retirer les conclusions visant la suspension des droits et la mesure visant à ce que l'intimée se conforme à la loi.

L'AUDIENCE

[13] Lors de l'audience du 28 août 2009, la procureure de l'Autorité a déposé les pièces au soutien de la demande de pénalité administrative. Le procureur de l'intimée a fait entendre le témoignage du chef de la direction de State Street.

[14] Le procureur de l'intimée a indiqué que State Street consent au paiement de la pénalité administrative d'un montant de 30 000 \$, selon la demande amendée de l'Autorité. Il a précisé que l'intimée a pris les mesures nécessaires au sein de son organisation pour éviter qu'une telle situation se reproduise. À cet effet, le chef de la direction de State Street a témoigné des mesures qui ont été adoptées pour prévenir de tels manquements.

³. Annexe B-2 – Rapport sur le respect de la réglementation.

⁴. Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif, 16 février 2001, Vol. XXXII, n° 7, BCVMQ; tel que modifié.

⁵. Voir *Instruction générale n° Q-9 – Courtiers, conseillers en valeurs et représentants*, 7 octobre 1994, Vol. XXV, n° 40, BCVMQ; telle que modifiée, art. 77 (2°).

⁶. *Ibid.*

[15] Il a précisé que les procédures internes ont été renforcées à deux niveaux. Un calendrier réglementaire a d'abord été mis en place; il expose tous les documents qui doivent être déposés en vertu de la réglementation durant l'année. Une procédure supplémentaire a été adoptée afin que le chef de la direction, le chef de la conformité et une autre personne de compétence juridique soient avertis 30 jours avant la date de dépôt d'un document.

[16] La procédure préexistante faisait que seules les personnes responsables de la conformité étaient avisées relativement au dépôt des documents. Le chef de la direction n'a appris les faits au soutien de la procédure de l'Autorité qu'en mars 2009, lorsque cette dernière a déposé la présente demande. Il a souligné qu'il n'a pas été informé par les personnes responsables de la conformité qu'il y avait un retard dans le dépôt des documents à transmettre à l'Autorité pour l'exercice financier 2005.

[17] Quant à l'exercice financier 2007, il n'était pas non plus au courant de la situation. Il a précisé que la personne qui était responsable de la conformité au sein de l'organisation n'est désormais plus à l'emploi de State Street et que des mesures ont été prises pour qu'une telle situation ne se reproduise plus. Il a mentionné que pour l'exercice financier 2008, les documents ont été transmis à l'Autorité à temps et en conformité avec la réglementation.

[18] Le procureur de l'intimée a précisé qu'en aucun temps State Street n'avait l'intention de ne pas respecter la loi. Il s'agit plutôt d'erreurs administratives que l'intimée a corrigées par la mise en place de nouvelles mesures. La procureure de l'Autorité a reconnu que la situation avait été corrigée pour les documents relatifs à l'exercice financier 2007 et elle a précisé que l'intimée avait par la suite déposé conformément à la réglementation les documents requis pour l'exercice financier 2008.

LE DROIT

[19] Le Bureau mentionne les articles suivants qui sont pertinents au présent dossier :

Loi sur les valeurs mobilières

158. Le courtier ou le conseiller tient les livres, registres et autres documents exigés par règlement.

Dans les 90 jours suivant la fin de son exercice, il fournit à l'Autorité les états financiers, le rapport du vérificateur et toute autre information, selon les exigences fixées par règlement.

Instruction générale n° Q-9

75. Les états financiers annuels vérifiés que le courtier ou le conseiller doit déposer auprès de la Commission dans les 90 jours suivant la fin de son exercice, en vertu de l'article 158 de la Loi, sont signés par tous les associés dans le cas d'une société en nom collectif, ou par deux administrateurs dans le cas d'une société par actions.

76. Les états financiers annuels du courtier de plein exercice et du courtier exécutant comprennent :

- 1° un bilan;
- 2° un état des résultats;
- 3° un état des bénéfices non répartis;
- 4° un état de l'évolution de la situation financière.

77. Le courtier de plein exercice et le courtier exécutant déposent auprès de la Commission :

- 1° les rapports et questionnaire financiers annuels réglementaires uniformes prévus par les règles des organismes d'autoréglementation;

2° une copie de l'annexe CO-771.R.3-V, « Répartition des affaires faites au Québec et ailleurs » du ministère du Revenu du Québec.

86. Dans les 90 jours suivant la fin de son exercice, le courtier ou le conseiller en valeurs dépose auprès de la Commission :

1° une liste, par ordre alphabétique :

- a) des représentants inscrits à la fin de l'exercice;
- b) des représentants inscrits par établissement et sous-établissement, en identifiant le nom du directeur de l'établissement;
- c) des représentants inscrits habilités à porter le titre de planificateur financier;
- d) des représentants inscrits ayant cessé d'exercer leur activité au cours du dernier exercice;

2° une justification du versement de la cotisation annuelle à l'Institut québécois de planification financière et une justification de la couverture par une assurance responsabilité pour le représentant habilité à porter le titre de planificateur financier;

3° une liste des organismes d'autoréglementation dont le courtier en valeurs est membre;

4° une liste des membres de la direction, avec leur titre et leur adresse de résidence;

5° une liste des membres du conseil d'administration, avec leur adresse de résidence;

6° une liste des actionnaires directs et indirects détenant une position importante, avec indication de leur emprise (nombre et pourcentage de titres) et de leur adresse;

7° le rapport prévu à la partie 11 ou 12 de l'Instruction générale canadienne n° C-39, le cas échéant.

L'ANALYSE

[20] La compétence et la probité des intervenants du secteur financier sont des conditions essentielles que doivent remplir ces derniers afin de maintenir la confiance des investisseurs envers l'intégrité des marchés financiers. Le Bureau rappelle que la confiance des investisseurs est tributaire d'un encadrement adéquat des bourses, des firmes et des organismes de réglementation ou d'autoréglementation. La première ligne de défense des marchés financiers repose cependant sur les firmes et les professionnels agissant auprès des investisseurs. L'honorable juge Iacobucci de la Cour suprême rappelait ainsi, dans l'arrêt *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*⁷, l'importance de la législation en valeurs mobilières :

« Comme je l'ai déjà mentionné, les lois sur les valeurs mobilières visent avant tout à protéger le public investisseur. Dans l'arrêt (*Brosseau*), notre Cour a reconnu l'importance de cet objectif lorsqu'il faut procéder à l'examen de décisions prises par des commissions des valeurs mobilières; le juge L'Heureux-Dubé, s'exprimant au nom de notre Cour, dit, à la p. 314:

D'une manière générale, on peut dire que les lois sur les valeurs mobilières visent à réglementer le marché et à protéger le public. Cette Cour a reconnu ce rôle dans l'arrêt *Gregory & Co. v. Quebec Securities Commission*, [1961] R.C.S. 584, dans lequel le juge Fauteux a fait remarquer à la p. 588:

[traduction] L'objet prépondérant de la loi est d'assurer que les personnes qui, dans la province, exercent le commerce des valeurs mobilières ou qui agissent comme conseillers en placement, sont honnêtes et de bonne réputation et, ainsi, de protéger le public, dans la province ou ailleurs, contre toute fraude consécutive à certaines activités amorcées dans la province par des personnes qui y exercent ce commerce.

⁷. *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*, [1994] 2 R.C.S. 557.

Ce rôle protecteur, qui est commun à toutes les commissions des valeurs mobilières, donne à ces organismes un caractère particulier qui doit être reconnu lorsqu'on examine la manière dont leurs fonctions sont exercées aux termes des lois qui leur sont applicables. »⁸

[21] Le Bureau a prononcé une décision dans laquelle il a mis l'accent sur « l'importance pour une personne inscrite auprès de l'Autorité de remettre régulièrement à cette dernière les documents dont le dépôt est requis par la loi et les règlements »⁹. Le Bureau estime en effet que l'Autorité ne doit pas être privée des outils dont elle a besoin pour exercer son rôle de surveillance des intermédiaires de marché, et pour veiller à la protection des épargnants qui sont les clients de ces intermédiaires¹⁰.

[22] Considérant les manquements reprochés, vu que l'intimée admet les faits de la demande et a adopté des mesures administratives pour corriger ces manquements, le Bureau considère qu'il est dans l'intérêt public d'accéder à la demande de l'Autorité et de prononcer une pénalité administrative d'un montant de 30 000 \$ à l'encontre de l'intimée pour les retards dans le dépôt de la documentation requise par la réglementation en valeurs mobilières.

LA DÉCISION

[23] Après avoir pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers et considérant que l'intimée admet les faits de la demande et consent à l'imposition de la pénalité administrative, le Bureau en vient à la conclusion que la demande d'imposition d'une pénalité administrative est bien fondée.

[24] Par conséquent, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, en vertu de l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹¹ et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹² impose à la société Marchés mondiaux State Street Canada inc., intimée en l'instance, une pénalité administrative d'un montant de trente mille dollars (30 000 \$), payable à l'Autorité des marchés financiers dans les 60 jours suivant la réception par l'intimée de la présente décision.

[25] Le Bureau, conformément au premier alinéa de l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹³, autorise l'Autorité des marchés financiers à percevoir le paiement de la pénalité administrative.

Fait à Montréal, le 8 octobre 2009.

(S) Alain Gélinas
M^e Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre
M^e Claude St Pierre, vice-président

⁸ *Ibid.*, 592.

⁹ *Autorité des marchés financiers c. Valeurs Mobilières Hampton Ltée*, 2009 QCBDRVM 4, 16.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Précitée, note 1.

¹² Précitée, note 2.

¹³ Précitée, note 1.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Ethans	Clancy Thomas	Partenaires financiers Richardson limitée	2009-09-29
Galassi	Roberto	La Corporation Canaccord Capital	2009-10-01
Mitchell	Gerard	La Corporation Canaccord Capital	2009-10-01
Papineau	Luc	Corporation de Valeurs Mobilières Dundee	2009-09-30
Tanguay	Guylaine	Services en placements PEAK inc.	2009-10-13
Trudeau	Matthew Norbert	Chi-X Canada ATS Limited	2009-09-30

Cabinets de services financiers et sociétés autonomes

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de A à E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière

2c	Régime de rentes collectives	E	Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a	Assurance de dommages (Agent)		
3b	Assurance de dommages des particuliers (Agent)		
3c	Assurance de dommages des entreprises (Agent)		
4a	Assurance de dommages (Courtier)		
4b	Assurance de dommages des particuliers (Courtier)		
4c	Assurance de dommages des entreprises (Courtier)		
5a	Expertise en règlement de sinistres		
5b	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers		
5c	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises		
5d	Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur		
5e	Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers		
5f	Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises		
6	Planification financière		

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
182431	Alexandre	Jerry Michel	1A	2009-10-08
182466	Aloui	Mohammed	1A	2009-10-08
170326	Arsenault	Jean-François	1A	2009-10-08
100616	Asselin	François	1A, 2A	2009-10-08
102205	Belisle	Denise	4A	2009-10-07
147942	Belisle	Dominick	4A	2009-10-07
104960	Boyer	Yvan	4A	2009-10-07
145783	Brunet	Lyne	4B	2009-10-13
106356	Caza	Lise	6	2009-10-08

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
106810	Charlebois	Denis	4A	2009-10-13
142809	Chimienti	Giuseppina	5D	2009-10-07
164381	Côté	Guillaume	6	2009-10-13
182621	Dallaire	Rachel	4B	2009-10-08
110117	Di Cesare	Céleste	4A	2009-10-13
172003	Fagang Fagang	Olivier Cromwel	5E	2009-10-07
183642	Gendron	Jacinthe	2B	2009-10-08
178725	Gervais	Annie	4B	2009-10-08
146669	Hardy	Hélène	1A, 6	2009-10-08
170980	Julien-Pelletier	Alexandre	3B	2009-10-08
117598	Kotliaroff	Kenneth	3A	2009-10-08
118997	Landry	Réal	4A	2009-10-07
181814	Langlois	Annie	4B	2009-10-13
120195	Lavoie	Yves	6	2009-10-13
183418	Mador	Mélanie	1A	2009-10-08
122354	Mailhot	Camille	1A	2009-10-07
138965	Massé	Maryse	4A	2009-10-07
181722	Merjuste	Sonel	1A	2009-10-08
180811	Ostiguy	Martine	4A	2009-10-08
165341	Palacios	Yasmin	3B	2009-10-07
153813	Parachuk	Tahnya	6	2009-10-08
147634	Rémillard	Christian	1A, 6	2009-10-13
176213	Savoie	Leanne	4A	2009-10-13
182577	Scavone	Cathy	4B	2009-10-12
131619	St-Pierre	Daniel	4A	2009-10-07
178109	Svoboda	Filip	5A	2009-10-13
181820	Sylvestre	Francine	3B	2009-10-13
144727	Turcotte	Lise	4B	2009-10-08
134219	Viel	Jean-Guy	6	2009-10-13
142877	Vyshynski	Catherine	6	2009-10-07

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'un personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee	Papineau	Luc	2009-09-30
Fonds d'investissement Royal inc.	Byron	Clarke	2009-09-28
Les investissements Global Maxfin inc.	Evangelene	Paul	2009-09-30
Manulife Securities Investment Services Inc.	Lapointe	Janet	2009-10-05
Partenaires financiers Richardson limitée	Ethans	Clancy Thomas	2009-09-29
Phillips, Hager & North Gestion de placements Itée	Dowdall	Gregory	2009-10-05
Services financiers Dundee inc.	Papineau	Luc	2009-09-30

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Goodman & Company, conseil en placement Itée	Bai	John	2009-10-01
Investissements Russell Canada limitée	Baird	Robert	2009-09-30
Investissements Russell Canada limitée	Siddall	Craig	2009-09-30
Phillips, Hager & North Gestion de placements Itée	Dowdall	Gregory	2009-10-05
Société de placements Franklin Templeton	Hickerson	Scott	2009-09-25

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
502457	Roger Thérout	Assurance de personnes	2009-10-13
503289	Éric Laflamme	Assurance de personnes	2009-10-13
511180	Martin Poirier	Assurance collective de personnes	2009-10-13

Suspensions pour les cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
507395	Gilles Lebel	2009-PDIS-0235	Suspension	2009-10-06
510620	Marc-André Pomerleau	2009-PDIS-0225	Suspension	2009-09-21
514067	Rowena Casalme	2009-PDIS-0229	Suspension	2009-09-21
514181	Francis Cimon	2009-PDIS-0236	Suspension	2009-10-06

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsable, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
BMO Nesbitt Burns Inc.	Becht	Judith Lynn	2009-09-18
BMO Nesbitt Burns Inc.	Di Lorenzo	Steven Dean	2009-09-28
BMO Nesbitt Burns Itée/Ltd.	Becht	Judith Lynn	2009-09-18
BMO Nesbitt Burns Itée/Ltd.	Di Lorenzo	Steven Dean	2009-09-28
Financière Banque Nationale inc.	Edmonstone	Sandy Lee	2009-09-03
Financière Banque Nationale inc.	Kelly	Benjamin David	2009-09-30
La Corporation Canaccord Capital	MacMicken	Ronald Arthur	2009-10-02
Loewen, Ondaatje, McCutcheon limitée	Peckham	Kenneth Charles	2009-10-02
Marchés financiers Macquarie Canada Itée	Colcleugh	Robert Fitzgerald Gordon	2009-09-30
Marchés financiers Macquarie Canada Itée	Feltin	Christopher Wade	2009-09-30
Marchés financiers Macquarie Canada Itée	Gosbee	George Frederick John	2009-09-29
Marchés financiers Macquarie Canada Itée	Hilton	Kerklan Tormley	2009-09-30
Marchés financiers Macquarie Canada Itée	Lopez Davis	Cristina Teresa	2009-09-30
Marchés financiers Macquarie Canada Itée	Robinson	Warren Grigor	2009-09-30
Marchés financiers Macquarie Canada Itée	Theal	Christopher Blair	2009-09-30
Marchés financiers Macquarie Canada Itée	Vetters	David MacLaren	2009-09-30
Marchés Financiers Wellington West inc.	Spiring	Charles Douglas	2009-09-28
Marchés Perimeter	MacPhail	Stephen Alexander	2009-09-28
MGI Valeurs Mobilières inc.	Aitken	Peter Michael	2009-10-01
Placements Manuvie incorporée	Hatherly	Jacqueline Marie	2009-09-30
Pope & Company Limited	Pope	Francis Maurice	2009-09-23

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Questrade Inc.	Chang	Bingzhe	2009-10-01
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Bustos	David	2009-09-28
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Salahuddin	Ali Ahmed	2009-09-24
Securité Omega	Kim	Charles	2009-09-17
Société de valeurs Global inc.	Alvarez de Araya	Robin Lynn Belisario	2009-09-17
Société de valeurs Global inc.	Macausland	Scott Hayes	2009-09-17
Valeurs mobilières Cormark inc.	Budreski	John Philip Adrian	2009-09-28
Valeurs Mobilières Crédit Suisse (Canada), inc.	McCann	David Stephen	2009-10-02
Valeurs Mobilières Union Itée	Hume	Stephen Henry Cape	2009-09-24

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Gestion d'actifs Focus	Conrod	Scott	2009-08-25
Gestion d'actifs Focus	Armstrong	Robert	2009-08-25
Gestion de placements Sprucegrove	Merrigan	Craig	2009-08-12
Invesco Trimark Itée	Bolton	Wayne	2009-09-14
Invesco Trimark Itée	Hunter	Heather	2009-09-14
Les Fonds AGF inc.	Wing	Gary	2009-08-10
Les Fonds AGF inc.	Chang	Chen-Jung	2009-08-12
Placements CI	McSweeney	Kevin	2009-09-03

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Conseillers

Nom de la firme	Catégorie	Nom de la personne désignée responsable	Date de la décision
Gestion d'actifs Focus	Gestionnaire de portefeuille	Scott Conrod	2009-08-25
Groupe financier R.N. Croft	Gestionnaire de portefeuille	Richard Croft	2009-06-26
Hauteurs Argent Gestion de capital inc.	Gestionnaire de portefeuille	Kevin Kuebler	2009-06-04

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
514391	Services financiers Éric Laflamme Inc.	Éric Laflamme	Assurance de personnes	2009-10-13
514433	Assurance Brière, Thibault & associés inc.	Linda Brière	Assurance de personnes Assurance de dommages	2009-10-09
514457	Vision cabinet d'expertise en sinistres inc.	Éric Plante	Expertise en règlement de sinistres	2009-10-08
514458	Les Entreprises Dufaself inc. / Dufaself Enterprises inc.	Keith Skeete	Assurance de personnes	2009-10-09

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

DÉCISION N° 2009-PDIS-0234

CONSIDÉRANT les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

CONSIDÉRANT les articles 184 et 220 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2;

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement reçue par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);

CONSIDÉRANT le dossier n° 540-61-044755-087;

CONSIDÉRANT que le représentant fait l'objet d'une poursuite pénale intentée par l'Autorité et qu'il est visé par 29 chefs d'accusation dans le dossier Corporation Acamex Capital;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits au dossier;

CONSIDÉRANT les observations présentées et la documentation reçue de la part du représentant;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

REFUSER le renouvellement du certificat numéro 123 248 au nom de Frank Mastrocola dans les disciplines suivantes :

- assurance de personnes;
- assurance collective de personnes.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré toute demande de révision éventuelle.

Signé à Québec, le 5 octobre 2009.

M^e Yan Paquette
 Directeur des pratiques de distribution

DÉCISION N° 2009-PDIS-0219

CONSIDÉRANT les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

CONSIDÉRANT les articles 184, 218 et 219 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2;

CONSIDÉRANT la faillite n° 41-1212336;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits à ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une première faillite et que le représentant n'est pas libéré de celle-ci;

CONSIDÉRANT que les causes de la faillite [...];

CONSIDÉRANT que le représentant n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 6 mars 2009 et qu'il n'a pas répondu aux correspondances du Service de la conformité lui demandant de fournir cette preuve d'assurance;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité des marchés financiers de (d') :

SUSPENDRE le certificat n° 156 374 au nom de Marc-André Pomerleau dans les disciplines de l'assurance de personnes et du courtage en épargne collective jusqu'à ce qu'il fournisse une confirmation qu'il est couvert par une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

ASSORTIR, lors de la levée de suspension, le certificat n° 156 374 au nom de Marc-André Pomerleau dans les disciplines mentionnées précédemment de quatre conditions :

- Le représentant doit être libéré de sa faillite au plus tard le 28 mai 2010. Il doit faire parvenir à la Direction des pratiques de distribution une copie du jugement de libération dès qu'il sera disponible.
- Le représentant doit, pour une période de deux ans, exercer ses activités à titre de représentant rattaché à un ou des cabinets dont il n'est pas dirigeant responsable ou administrateur.
- Le représentant doit démontrer à l'Autorité, pour les deux prochaines années, qu'il effectue le paiement de ses acomptes provisionnels ou que des prélèvements à la source sont effectués par le cabinet pour le compte duquel il agira, et ce, semestriellement. La preuve de ces paiements doit être acheminée à la Direction aux dates suivantes : le 1^{er} avril 2010, le 1^{er} octobre 2010, le 1^{er} avril 2011 et le 1^{er} octobre 2011.
- Le représentant ne doit pas, pour une période de deux ans, agir à titre de maître de stage pour un postulant dans le domaine des services financiers.

Et, par conséquent, que Marc-André Pomerleau :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré toute demande de révision éventuelle.

Signé à Québec, le 9 septembre 2009.

M^e Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

DÉCISION N° 2009-PDIS-0225

MARC-ANDRÉ POMERLEAU
[...]
Inscription n° 510 620

Décision

(article 136 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Marc-André Pomerleau détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le numéro 510 620, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Le 12 mars 2009, l'Autorité a reçu une annulation pour la police d'assurance de responsabilité professionnelle, celle-ci étant effective à partir du 6 mars 2009.
3. Marc-André Pomerleau n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 6 mars 2009.
4. Le 13 août 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Marc-André Pomerleau, par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le représentant avait jusqu'au 28 août 2009.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Marc-André Pomerleau.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Une société autonome doit faire de même à l'égard de tous ses associés et de tous les représentants qui sont à son emploi.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A 33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de représentant autonome de Marc-André Pomerleau dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce qu'il soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Marc-André Pomerleau :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 21 septembre 2009.

M^e Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que représentant autonome, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

DÉCISION N^o 2009-PDIS-0235

GILLES LABEL
[...]
Inscription n^o 507 395

Décision

(article 136 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Gilles Label détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le numéro 507 395, dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Le 8 juillet 2009, l'Autorité a reçu une annulation pour la police d'assurance de responsabilité professionnelle, celle-ci étant effective à partir du 3 août 2009.
3. Gilles Label n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 3 août 2009.
4. Le 9 septembre 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Gilles Label, par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le représentant avait jusqu'au 24 septembre 2009.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Gilles Label.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Une société autonome doit faire de même à l'égard de tous ses associés et de tous les représentants qui sont à son emploi.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A 33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de représentant autonome de Gilles Lebel dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes jusqu'à ce qu'il soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Gilles Lebel :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 6 octobre 2009.

M^e Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que représentant autonome, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à

Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

DÉCISION N° 2009-PDIS-0236

FRANCIS CIMON

[...]

Inscription n° 514 181

Décision

(article 136 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Francis Cimon détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le numéro 514 181, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Le 20 août 2009, l'Autorité a reçu une annulation pour la police d'assurance de responsabilité professionnelle, celle-ci étant effective à partir du 31 juillet 2009.
3. Francis Cimon n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 31 juillet 2009.
4. Le 9 septembre 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Francis Cimon, par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le représentant avait jusqu'au 24 septembre 2009.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Francis Cimon.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Une société autonome doit faire de même à l'égard de tous ses associés et de tous les représentants qui sont à son emploi.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A 33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et*

services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de représentant autonome de Francis Cimon dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce qu'il soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Francis Cimon :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 6 octobre 2009.

M^e Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que représentant autonome, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

DÉCISION N° 2009-PDIS-0229

ROWENA CASALME
[...]
Inscription n° 514 067

Décision

(article 136 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Rowena Casalme détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le numéro 514 067, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, elle est assujettie à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).

2. Rowena Casalme n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 1^{er} juillet 2009.
3. Le 1^{er} juin 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Rowena Casalme, une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 1^{er} juillet 2009 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.
4. Le 13 août 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Rowena Casalme, par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, la représentante avait jusqu'au 28 août 2009.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Rowena Casalme.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Une société autonome doit faire de même à l'égard de tous ses associés et de tous les représentants qui sont à son emploi.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A 33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de représentant autonome de Rowena Casalme dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce qu'elle soit confirmée au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Rowena Casalme :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 21 septembre 2009.

M^e Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressée à exercer des activités en tant que représentant autonome, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

3.7.2 BDRVM

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102* sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

Dérogação au paragraphe 2 de l'article 44 de l'*Instruction générale n° Q-9*

- Legault, Richard
Fundex Investments Inc.

Une dérogation a été accordée à ce représentant lui permettant de déroger aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 44 de l'*Instruction générale n° Q-9*.

Dérogação à l'article 17 de l'*Instruction générale n° Q-9*

- Legault, Richard
Fundex Investments Inc.

Une dérogation a été accordée à ce représentant lui permettant de déroger aux dispositions de l'article 17 de l'*Instruction générale n° Q-9*.

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

3.8.4 Autres

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Régime de l'autorité principale
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Avis du personnel de l'Autorité des marchés financiers et de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick sur les projets de modification des textes suivants :

Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription

Instruction générale relative au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription

Introduction

L'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) et la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (CVMNB) publient, pour une période de consultation de 90 jours, un avis exposant les modifications de fond contenues dans les projets de modification publiés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), à l'exception de l'Autorité et de la CVMNB). Les autres ACVM publient ces projets de modification aujourd'hui pour une période de consultation de 90 jours. Les projets de modification portent sur les textes suivants :

- *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription;*
- *Instruction générale relative au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription.*

Les projets de modification sont liés principalement au passage prochain aux normes internationales d'information financière (IFRS) au Canada et doivent être adoptés avant le 1^{er} janvier 2011.

L'Autorité et la CVMNB appuient les projets de modification. Toutefois, étant donné l'obligation légale de publier en même temps les versions française et anglaise des projets de modification au Québec et au Nouveau-Brunswick et puisque la terminologie de la version française des IFRS n'est pas encore entièrement fixée, il n'est pas possible de publier aujourd'hui au Québec et au Nouveau-Brunswick, pour consultation, les projets de règlements modifiant les règlements. Il est prévu que l'Autorité et la CVMNB publieront ces projets pour consultation, en français et en anglais, au cours du premier trimestre de 2010. Les participants au marché du Québec et du Nouveau-Brunswick sont encouragés à formuler des commentaires sur les modifications de fond qui sont présentées dans le présent avis, ainsi que sur les projets de modification publiés dans les autres territoires représentés au sein des ACVM, que l'on peut consulter sur les sites Web de certaines autorités en valeurs mobilières.

Dans le présent avis, il faut entendre par « projets de modification » tant les projets de modification du Règlement 45-106, des annexes relatives à la notice d'offre et de l'Instruction générale 45-106, tels qu'ils sont publiés aujourd'hui, en vue de la consultation, par les autres ACVM, que les projets de règlements modifiant les règlements, qui doivent être publiés pour consultation au cours du premier trimestre de 2010 au Québec et au Nouveau-Brunswick.

Contexte

Le Règlement 45-106 prévoit certaines dispenses des obligations de prospectus et d'inscription contenues dans la législation canadienne en valeurs mobilières. Le Règlement 45-106 et les annexes relatives à la notice d'offre renvoient, et font appel à des renvois, aux

principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens, qui sont établis par le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) et publiés dans le Manuel de l'ICCA (Institut Canadien des Comptables Agréés). À la suite d'une consultation publique, le CNC a adopté un plan stratégique selon lequel les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes devront faire la transition, pour leur information financière, aux normes IFRS établies par l'International Accounting Standards Board (IASB). Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, les PCGR canadiens pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront les IFRS intégrés dans le Manuel de l'ICCA.

Objet des projets de modification

Les changements proposés dans les projets de modification visent à tenir compte du passage aux IFRS. Nous proposons d'actualiser les termes et mentions comptables dans le Règlement 45-106, les annexes relatives à la notice d'offre et l'Instruction générale 45-106 pour tenir compte du fait que, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, les PCGR canadiens pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront les IFRS intégrés dans le Manuel de l'ICCA.

Résumé des projets de modification

Les projets de modification découlent des modifications proposées au *Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables* (dont le titre deviendra *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*) (Règlement 52-107), qui obligeront les émetteurs canadiens à se conformer aux IFRS. Le Règlement 52-107 expose les principes comptables et les normes d'audit qui s'appliquent aux états financiers déposés dans un territoire. Nous avons également proposé des modifications similaires à celles qui sont proposées pour le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (Règlement 51-102) et le *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (Règlement 41-101) pour maintenir l'harmonie entre les obligations générales sur les prospectus, les dispenses de prospectus et d'inscription et les régimes d'information continue et du prospectus simplifié. Le lecteur peut se reporter à notre avis de consultation sur le projet de modification du Règlement 51-102 et l'avis de consultation sur le projet de modification du Règlement 41-101. Dans les cas appropriés, nous avons aussi inclus un certain nombre de changements découlant de modifications d'autres règlements des ACVM par suite du passage aux IFRS.

Comme nous l'indiquons ci-dessous, les projets de modification portent principalement sur la terminologie comptable utilisée dans les annexes relatives à la notice d'offre. Outre les modifications que nous proposons d'apporter à ces annexes, nous proposons d'ajouter une définition d'« états financiers » au Règlement 45-106 pour préciser que les états financiers comprennent les rapports financiers intermédiaires.

Les projets de modification que nous publions en vue de la consultation portent notamment sur les points suivants :

- remplacement des termes et expressions des PCGR canadiens par les termes et expressions des IFRS;
- changement de l'information à fournir dans les cas où les IFRS prévoient des états financiers différents de ceux que prévoient les PCGR canadiens actuels;
- prolongation de 30 jours du délai dans lequel les émetteurs assujettis doivent inclure dans la notice d'offre le premier rapport financier intermédiaire dans l'exercice d'adoption des IFRS à l'égard d'une période intermédiaire ouverte à compter du 1^{er} janvier 2011;

- clarification d'une disposition existante ou, au besoin, modification ou suppression d'une disposition existante dans le cas où tout ou partie d'une disposition n'est plus exact ou approprié.

Termes et expressions comptables

Les projets de modification comprennent des termes et expressions nouveaux correspondant à la terminologie des IFRS et remplaçant les termes et expressions des PCGR canadiens actuels.

Les projets de modification ne tiennent pas compte des exposés-sondages ou des documents de travail de l'IASB avant leur intégration dans les IFRS. La définition des IFRS dans le projet de Règlement 14-101 sur les définitions (le « Règlement 14-101 ») comprend les modifications qui pourront être apportées à l'avenir.

Les projets de modification ne sont pas censés apporter de modifications de fond aux obligations de la législation en valeurs mobilières. Par exemple, nous proposons de remplacer le terme des PCGR canadiens actuels « résultats d'exploitation » par le terme IFRS correspondant « performance financière », ce qui ne constitue qu'un changement de terminologie.

Les projets de modification comprennent aussi un certain nombre de définitions nouvelles ou révisées du Règlement 51-102. Ainsi, nous avons intégré la définition d'« information prospective ». À l'heure actuelle, les définitions d'« information prospective » se trouvent dans les lois sur les valeurs mobilières des provinces et territoires. Comme il n'est pas possible de modifier toutes les lois avant le 1^{er} janvier 2011 pour tenir compte du passage aux IFRS, nous avons défini l'information prospective d'une manière conforme aux IFRS.

Modifications des obligations relatives aux états financiers dans l'Annexe 45-106A2

1. Rapprochements et état de la situation financière d'ouverture exigés par l'IFRS 1 – Première adoption des normes internationales d'information financière

L'IFRS 1 prévoit l'établissement d'un état de la situation financière d'ouverture en IFRS à la date de transition aux IFRS ainsi que divers rapprochements se rapportant à la date de transition. Nous prévoyons que l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS soit présenté dans le premier rapport financier intermédiaire IFRS de l'émetteur et dans les premiers états financiers IFRS. Nous estimons que cette information est nécessaire pour expliquer l'incidence de la transition des PCGR antérieurs aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie d'un émetteur tels qu'ils sont présentés.

Cette information peut ne pas être incluse dans le rapport financier intermédiaire du deuxième ou du troisième trimestre. Toutefois, un émetteur peut déposer une notice d'offre à un moment où le rapport financier intermédiaire du deuxième ou du troisième trimestre doit être inclus dans la notice d'offre. Pour obtenir une information uniforme dans toutes les notices d'offre déposées dans l'année d'adoption des IFRS, nous avons ajouté l'obligation d'inclure ces rapprochements et l'état de la situation financière d'ouverture à la date de transition dans la notice d'offre.

2. État de la situation financière d'ouverture

Lorsqu'un émetteur fait une application rétrospective d'une méthode comptable, effectue un retraitement rétrospectif d'éléments de ses états financiers ou reclasse des éléments de ses états financiers, l'IAS 1, Présentation d'états financiers, exige la présentation d'un état de la situation financière au début de la première période comparative. L'Annexe 45-106A2 prévoira la présentation de cet état de la situation financière d'ouverture tant dans les états financiers annuels que dans le rapport financier intermédiaire.

3. *Présentation du tableau des flux de trésorerie*

Nous avons proposé des modifications pour tenir compte des dispositions des IFRS concernant la présentation d'états financiers. L'Annexe 45-106A2 actuelle et les PCGR canadiens obligent les émetteurs à présenter dans leurs états financiers intermédiaires un tableau des flux de trésorerie pour le trimestre terminé le dernier jour de la période intermédiaire et pour la période intermédiaire comparative correspondante et, dans le cas des périodes autres que la première période intermédiaire, la période écoulée depuis le début de l'exercice. Comme les IFRS n'exigent le tableau des flux de trésorerie que pour la période écoulée depuis le début de l'exercice et pour la période comparative correspondante, nous avons proposé des modifications pour en tenir compte.

4. *Présentation de l'état du résultat global*

Nous avons ajouté à l'Annexe 45-106A2 des dispositions prévoyant la présentation de l'état du résultat global, en fonction des options que prévoient les IFRS. Si l'émetteur assujéti présente les composantes du résultat dans un compte de résultat séparé, il doit présenter celui-ci immédiatement avant l'état du résultat global.

Dispositions transitoires – Prolongation du délai pour l'inclusion du premier rapport financier intermédiaire IFRS dans la notice d'offre établie conformément à l'Annexe 45-106A2

L'instruction 16 de la partie B de l'Annexe 45-106A2, *Notice d'offre de l'émetteur non admissible* prévoit des dispositions transitoires offrant aux émetteurs assujéttis une prolongation de 30 jours pour inclure dans la notice d'offre le premier rapport financier intermédiaire IFRS déposé avec une notice d'offre portant une date antérieure au 29 juin 2012. Nous estimons que cette prolongation est nécessaire parce que le premier rapport financier intermédiaire IFRS devra être déposé peu de temps après le dépôt des états financiers annuels selon les PCGR canadiens. Nous reconnaissons que les conseils d'administration, les comités d'audit et, dans certains cas, les auditeurs auront besoin de plus de temps pour examiner et approuver le premier jeu d'états financiers IFRS. D'autres pays qui ont effectué la transition aux IFRS ont aussi accordé une prolongation du délai pour le dépôt des premiers états financiers IFRS, même si les émetteurs ne doivent y déposer que des états financiers semestriels.

Nous n'avons pas accordé de prolongation de délai aux émetteurs assujéttis pour l'inclusion dans une notice d'offre des rapports financiers intermédiaires IFRS ultérieurs ou des états financiers annuels établis conformément aux IFRS du premier exercice, parce que nous estimons que les délais applicables à ces états financiers sont raisonnables et appropriés après la transition initiale aux IFRS.

De façon générale, les agents responsables des ACVM n'accorderont pas de dispense à un émetteur pour prolonger un délai en vue de l'inclusion d'information financière dans une notice d'offre. Nous reconnaissons que certains émetteurs déposant une notice d'offre pourront éprouver des difficultés pour se conformer aux obligations relatives aux états financiers par suite du passage aux IFRS, mais nous n'estimons pas approprié d'accorder à un émetteur une dispense lui permettant d'aller de l'avant avec une notice d'offre qui ne contient pas une information financière à jour.

Modifications liées au Règlement 52-107

Des projets d'autres textes des ACVM, notamment le Règlement 52-107 et le Règlement 14-101, ont été publiés pour consultation le 25 septembre 2009.

En outre, le Règlement 52-107 propose, sauf en Ontario, que les états financiers relatifs à une acquisition dans le cadre d'acquisitions probables ou réalisées puissent être établis conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises à capital fermé dans certaines circonstances. Des modifications sont apportées à la partie 8 du Règlement 51-102 et de l'Instruction générale 51-102 pour y intégrer cette proposition. Cette option

serait ouverte au déposant pour les états financiers inclus dans sa notice d'offre à l'égard d'acquisitions probables ou réalisées. Ces modifications s'appliqueront à la notice d'offre qui inclut les états financiers relatifs à une acquisition pour une période qui se rapporte à un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2011.

Même si les projets de modification remplacent des termes et expressions des PCGR canadiens actuels par des termes et expressions des IFRS, les projets de modification comportent des mentions des « PCGR canadiens ». Cela tient à ce que le Règlement 14-101 continuera de définir les « PCGR canadiens » comme les principes comptables généralement reconnus établis selon le Manuel de l'ICCA. Une fois que le CNC aura intégré les IFRS dans le Manuel de l'ICCA, celui-ci contiendra deux versions des PCGR canadiens pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes:

- les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 (la date d'adoption obligatoire) (la future partie I du Manuel de l'ICCA);
- les normes constituant les PCGR canadiens avant la date d'adoption obligatoire (la future partie IV du Manuel de l'ICCA).

Dans le cas de certaines notices d'offre, il faut présenter à la fois l'information financière annuelle et l'information financière intermédiaire. Nous reconnaissons qu'au cours de la période de transition aux IFRS, les notices d'offre pourront contenir une information financière à l'égard d'un émetteur établie à la fois selon les PCGR canadiens actuels et selon les IFRS. Par exemple, une notice d'offre déposée en 2011 pourra contenir des états financiers annuels établis conformément aux PCGR canadiens et un rapport financier intermédiaire conforme aux IFRS.

Autres modifications

En présentant les projets de modification, les ACVM souhaitent réviser le Règlement 45-106, les annexes relatives à la notice d'offre et l'Instruction générale 45-106 pour tenir compte de l'adoption des IFRS. Au besoin, nous proposons aussi d'apporter certaines modifications grammaticales au Règlement 45-106.

Transition

Après la date de basculement aux IFRS, le 1^{er} janvier 2011, les émetteurs dont l'exercice ne correspond pas à l'année civile continueront d'établir leurs états financiers conformément aux PCGR canadiens actuels jusqu'au début de leur nouvel exercice. Pour tenir compte de cette possibilité, nous proposons d'inclure des dispositions transitoires prévoyant que les projets de modification ne s'appliquent qu'aux notices d'offre d'un émetteur qui incluent ou intègrent par renvoi des états financiers de l'émetteur à l'égard de périodes se rapportant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Ainsi, au cours de la période de transition,

- les émetteurs qui incluent ou intègrent par renvoi dans une notice d'offre des états financiers établis conformément aux PCGR canadiens actuels seront tenus de se conformer aux versions du Règlement 45-106 et des annexes relatives à la notice d'offre contenant les termes et expressions des PCGR canadiens actuels;
- les émetteurs qui incluent ou intègrent par renvoi dans une notice d'offre des états financiers établis conformément aux IFRS seront tenus de se conformer aux versions du Règlement 45-106 et des annexes relatives à la notice d'offre contenant les termes et expressions des IFRS.

Après la période de transition, tous les émetteurs devront se conformer aux versions du Règlement 45-106 et des annexes relatives à la notice d'offre contenant les termes et expressions des IFRS.

Dans le souci d'aider les émetteurs et leurs conseillers et d'augmenter la transparence, au cours de la période de transition, les autorités de certains territoires publieront, sur leur site Web, deux versions consolidées non officielles différentes du Règlement 45-106, des annexes relatives à la notice d'offre et de l'Instruction générale 45-106 :

- les versions actuelles du Règlement 45-106, des annexes relatives à la notice d'offre et de l'Instruction générale 45-106 contenant les termes et expressions des PCGR canadiens actuels, qui s'appliquent aux notices d'offre d'un émetteur qui incluent ou intègrent par renvoi des états financiers de l'émetteur à l'égard de périodes se rapportant aux exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2011;
- les versions nouvelles du Règlement 45-106, des annexes relatives à la notice d'offre et de l'Instruction générale 45-106 contenant les termes et expressions des IFRS, qui s'appliquent aux notices d'offre d'un émetteur qui incluent ou intègrent par renvoi des états financiers de l'émetteur à l'égard de périodes se rapportant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Décision générale au Nouveau-Brunswick

Bien que les projets de modification du Règlement 52-107 obligent les émetteurs canadiens à établir leurs états financiers conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, la CVMNB se propose de publier prochainement pour consultation une décision générale qui dispenserait certains émetteurs établis au Nouveau-Brunswick de cette obligation. Les émetteurs non admissibles du Nouveau-Brunswick auraient la possibilité d'utiliser les PCGR canadiens applicables aux entreprises à capital fermé pour établir leurs états financiers lorsqu'ils se prévalent de la dispense pour notice d'offre pour placer des titres auprès de résidents de la province

Consultation

Nous invitons les personnes intéressées à formuler des commentaires sur les projets de modification exposés ci-dessus. Veuillez présenter vos commentaires par écrit au plus tard le 14 janvier 2010. Si vous ne les envoyez pas par courriel, veuillez également les fournir sur disquette (format Microsoft Word pour Windows).

Veuillez n'envoyer vos commentaires qu'à l'adresse suivante et ils seront distribués aux autres membres des ACVM.

Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514-864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Les commentaires reçus seront mis à la disposition du public sur le site www.osc.gov.on.ca et sur le site Web de certaines autres autorités en valeurs mobilières. Nous ne pouvons préserver la confidentialité des commentaires parce que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication d'un résumé des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation.

Questions

Pour toute question, prière de vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Sylvie Anctil-Bavas
Chef comptable
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4291
sylvie.anctil-bavas@lautorite.qc.ca

Sylvie Lalonde
Chef du service de la réglementation
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4461
sylvie.lalonde@lautorite.qc.ca

Susan Powell
Conseillère juridique principale, Direction des affaires réglementaires
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
506-643-7697
susan.powell@nbsc-cvmnb.ca

Le 16 octobre 2009

**Avis du personnel de l'Autorité des marchés financiers
et de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
sur les projets de modification des textes suivants :**

Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement

*Instruction générale relative au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds
d'investissement*

et textes connexes

Introduction

L'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) et la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (CVMNB) publient, pour une période de consultation de 90 jours, un avis exposant les modifications de fond propres aux fonds d'investissement contenues dans les projets de modification publiés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), à l'exception de l'Autorité et de la CVMNB. Les autres ACVM publient ces projets de modification aujourd'hui pour une période de consultation de 90 jours. Les projets de modification portent sur les textes suivants :

- *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »);
- *Instruction générale relative au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (l'« Instruction générale 81-106 »);
- *Annexe 41-101A2, Information à fournir dans le prospectus du fonds d'investissement* (l'« Annexe 41-101A2 »);
- *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-101 »);
- *Instruction générale relative au Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* (l'« Instruction générale 81-101 »);
- *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);
- *Règlement 81-104 sur les fonds marché à terme* (le « Règlement 81-104 »).

Les projets de modification sont liés principalement au passage prochain aux normes internationales d'information financière (IFRS) au Canada et doivent être adoptés au plus tard le 1^{er} janvier 2011.

L'Autorité et la CVMNB appuient les projets de modification. Toutefois, étant donné l'obligation légale de publier en même temps les versions française et anglaise des projets de modification au Québec et au Nouveau-Brunswick et puisque la terminologie de la version française des IFRS n'est pas encore entièrement fixée, il n'est pas possible de publier aujourd'hui au Québec et au Nouveau-Brunswick, pour consultation, les projets de règlements modifiant les règlements. Il est prévu que l'Autorité et la CVMNB publieront ces projets pour consultation, en français et en anglais, au cours du premier trimestre de 2010. Les participants au marché du Québec et du Nouveau-Brunswick sont encouragés à formuler des commentaires sur les modifications de fond qui sont présentées dans le présent avis, ainsi que sur les projets de modification publiés dans les autres territoires représentés au sein des ACVM, que l'on peut consulter sur les sites Web de certaines autorités en valeurs mobilières.

Dans le présent avis, il faut entendre par « projets de modification » tant les projets de modification du Règlement 81-106, de l'Instruction générale 81-106, de l'Annexe 41-101A2, du Règlement 81-101, de l'Instruction générale 81-101, du Règlement 81-102 et du Règlement 81-104, tels qu'ils sont publiés aujourd'hui, en vue de la consultation, par les autres ACVM, que les projets de règlements modifiant les règlements, qui doivent être publiés pour consultation au cours du premier trimestre de 2010 au Québec et au Nouveau-Brunswick.

Objet des modifications

Contexte

Le Règlement 81-106 renvoie aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens actuels, qui sont établis par le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) et publiés dans le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). À la suite d'une consultation publique, le CNC a adopté un plan stratégique selon lequel les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes devront faire la transition, pour leur information financière, aux normes IFRS établies par l'International Accounting Standards Board (IASB). Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, les PCGR canadiens pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront les IFRS intégrés dans le Manuel de l'ICCA.

Objet

Les projets de modification visent à tenir compte du passage aux IFRS. Ils prévoient que, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, les fonds d'investissement établissent leurs états financiers conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes et fassent une déclaration de conformité aux IFRS. L'Autorité, la CVMNB et les autres ACVM (ou « nous ») proposent également d'actualiser les termes et les expressions dans le Règlement 81-106 pour tenir compte du fait que, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, les PCGR canadiens pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront les IFRS intégrés dans le Manuel de l'ICCA.

Le projet de modification du Règlement 81-106 est conforme au projet des ACVM consistant à remplacer le *Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables* (dont le titre deviendra *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*) (le « Règlement 52-107 »), publié pour consultation le 25 septembre 2009. Les projets de modification sont également conformes aux projets de modification du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* et du *Règlement 14-101 sur les définitions* publiés pour consultation par les ACVM, à l'exception de l'Autorité et de la CVMNB, le 25 septembre 2009.

Le passage aux IFRS entraînera en outre des modifications corrélatives à d'autres règlements et annexes applicables aux fonds d'investissement, notamment les règlements sur le prospectus (l'Annexe 41-101A2 et le Règlement 81-101, y compris l'*Annexe 81-101A1 sur le contenu d'un prospectus simplifié*).

Les projets de modification ne visent pas à apporter de modifications de fond aux obligations prévues par la législation en valeurs mobilières; toutefois, l'adoption des IFRS modifiera les principes comptables actuellement appliqués par les fonds d'investissement et aura une incidence sur la présentation des états financiers. Les projets de modification portent sur les différences terminologiques entre les PCGR canadiens et les IFRS et reflètent également les modifications à la présentation des états financiers qui découlent de l'adoption de ces normes comptables. Deux des principaux changements qui auront une incidence sur les fonds d'investissement sont le classement des titres émis par les fonds d'investissement et la consolidation.

Classement des titres de fonds d'investissement (instruments remboursables au gré du porteur)

La Norme comptable internationale IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* classe l'instrument remboursable au gré du porteur en passif financier, sauf s'il possède certaines caractéristiques, auquel cas il est classé en instrument de capitaux propres. En général, les instruments remboursables au gré du porteur sont des titres qui peuvent être rachetés par le porteur. Comme la plupart des titres émis par les fonds d'investissement sont des titres rachetables, les fonds devront déterminer si leurs titres sont des instruments remboursables au gré du porteur et, dans l'affirmative, si ceux-ci devraient être classés en passifs financiers ou en instruments de capitaux propres.

À l'heure actuelle, le Règlement 81-106 prévoit que les titres émis par les fonds d'investissement sont habituellement classés en capitaux propres. Les projets de modification changent certains postes des états financiers afin de refléter le fait que des fonds présenteront leurs titres soit en capitaux propres, soit en passifs financiers. On s'est toutefois efforcé de faire en sorte que la présentation des états financiers demeure aussi uniforme que possible, peu importe que les titres émis par le fonds d'investissement soient classés en capitaux propres ou en passifs financiers selon les IFRS. Par exemple, les projets de modification permettent au fonds d'investissement de présenter soit le total des capitaux propres (si les titres du fonds sont classés en capitaux propres), soit l'actif net attribuable aux porteurs (si les titres du fonds sont classés en passifs financiers).

Même si le classement des titres du fonds d'investissement en instruments de capitaux propres ou en passifs financiers aura une incidence sur la présentation des états financiers, nous ne nous attendons pas à ce que cela ait un effet sur d'autres aspects de l'information à fournir par les fonds d'investissement, comme le rendement ou le ratio des frais de gestion.

Nous sollicitons des commentaires sur le traitement proposé du classement des titres émis par les fonds d'investissement.

Consolidation

Selon les PCGR canadiens actuels, l'obligation de consolider (note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities) ») ne s'applique pas aux fonds d'investissement qui comptabilisent leurs placements à la juste valeur, conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-18, « Sociétés de placement » (la « NOC-18 »). En général, la NOC-18 exige des fonds d'investissement qu'ils évaluent les actifs de leurs portefeuilles à la juste valeur et les présentent à la juste valeur dans leurs états financiers.

Les PCGR canadiens actuels diffèrent des IFRS du fait que l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* s'applique à toutes les entités, y compris les fonds d'investissement. Le paragraphe 16 de l'IAS 27 prévoit qu'« une filiale n'est pas exclue du périmètre d'intégration du seul fait que l'investisseur est un organisme de capital-risque, un fonds commun de placement, une SICAV ou une entité similaire ».

L'IASB revoit actuellement les obligations en matière de consolidation prévues par les IFRS. En décembre 2008, il a publié pour consultation l'exposé-sondage ES10, *États financiers consolidés* (l'« exposé-sondage »). Les fonds d'investissement font partie du champ d'application du projet de norme révisée, qui devrait être publié plus tard cette année. L'exposé-sondage vise à clarifier la définition du contrôle dans les IFRS et à fournir des commentaires plus détaillés sur son application. L'interprétation du « contrôle » pourrait donner lieu à des situations où les fonds d'investissement pourraient devoir consolider des placements sous-jacents.

Des intervenants ayant fourni leurs commentaires sur l'exposé-sondage à l'invitation de l'IASB, dont des membres du secteur canadien des fonds d'investissement, ont demandé à l'IASB de reconsidérer l'application de la norme de consolidation aux fonds

d'investissement. Certains ont fait remarquer que la consolidation ne fournit pas d'information utile ni pertinente aux utilisateurs des états financiers. Ils sont d'avis que les fonds d'investissement devraient toujours évaluer et présenter leurs placements à la juste valeur, mais que la consolidation pourrait faire en sorte que des placements sous-jacents soient présentés selon une autre méthode d'évaluation appliquée par la filiale (par exemple, au coût). En 2009, l'ICCA a publié un rapport de recherche intitulé « L'information financière publiée par les fonds de placement - deuxième édition »¹, qui énonce l'opinion d'un groupe de travail sur des problèmes en matière d'information financière auxquels les fonds d'investissement pourraient être confrontés en raison du passage aux IFRS, notamment l'établissement d'états financiers consolidés.

On ne peut dire avec certitude combien de fonds d'investissement devront établir des états financiers consolidés conformément aux IFRS compte tenu de certaines restrictions, dans la législation en valeurs mobilières ou dans les propres politiques du fonds d'investissement, en ce qui concerne leur capacité à contrôler les émetteurs dans lesquels ils investissent et à participer à la gestion de ceux-ci. Toutefois, en raison de la définition du « contrôle » qui est proposée dans l'exposé-sondage, certains fonds d'investissement en viendront à la conclusion qu'ils doivent consolider certains placements de portefeuille lorsqu'ils établissent leurs états financiers selon les IFRS. Cela pourrait représenter un changement significatif de la pratique comptable établie de longue date au Canada et aura une incidence sur la présentation des états financiers des fonds d'investissement.

L'obligation de consolidation applicable aux fonds d'investissement est une question importante que les ACVM continueront à suivre de près. À l'heure actuelle, il semble que, selon les IFRS, les fonds d'investissement pourraient être tenus de présenter des états financiers consolidés, mais le détail de cette obligation ne sera pas connu avant la publication par l'IASB de sa décision à l'égard de l'exposé-sondage. Pour le moment, le projet de modification du Règlement 81-106 prévoit ce qui suit :

- les fonds d'investissement établiront et déposeront des états financiers consolidés (sauf pour l'inventaire du portefeuille) s'ils y sont tenus selon les IFRS;
- l'inventaire du portefeuille établi sera non consolidé;
- l'inventaire du portefeuille sera audité;
- les faits saillants financiers présentés dans les rapports de la direction sur le rendement du fonds ne seront pas consolidés.

Nous souhaitons obtenir des commentaires sur cette vision de la consolidation en ce qui concerne les fonds d'investissement, plus particulièrement sur les répercussions de la consolidation sur les fonds d'investissement canadiens, notamment votre analyse et votre évaluation de la manière dont cette norme sera appliquée et les conséquences sur la présentation des états financiers.

Nous invitons également les intéressés à commenter plus précisément la capacité des fonds d'investissement à établir un inventaire du portefeuille non consolidé et à le faire auditer conformément aux NAGR canadiennes, selon un référentiel reposant sur le principe d'image fidèle. Nous leur demandons en outre si, à leur avis, l'obligation proposée consistant à exiger une explication des écarts entre l'inventaire du portefeuille et l'état de la situation financière se traduirait par la présentation d'information utile sur le lien entre ces deux états, et, dans la négative, si un rapprochement chiffré permettrait d'arriver à ce résultat.

Nous sommes d'avis que l'obligation de consolidation n'aura pas d'incidence sur le calcul de la valeur liquidative, puisque celle-ci devra toujours être calculée d'après la juste valeur, conformément au Règlement 81-106. Toutefois, cette obligation pourrait donner

¹ Ce document est régulièrement mis à jour par l'ICCA. La dernière version disponible est datée de juillet 2009. Elle est disponible en anglais seulement.

lieu à des écarts supplémentaires entre l'actif net (indiqué dans les états financiers) et la valeur liquidative, ce qui pourrait avoir un effet sur le rapprochement de ces montants, lequel doit être indiqué dans les notes des états financiers. Vous êtes priés d'examiner si l'obligation de consolidation posera d'autres difficultés en matière de présentation.

États financiers non exigés par les IFRS

Étant donné que l'inventaire du portefeuille n'est pas l'un des états financiers énumérés dans le jeu complet d'états financiers de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, nous souhaitons recueillir vos commentaires sur la question de savoir s'il pourrait être compris dans les états financiers annuels audités conformément aux NAGR canadiennes, selon un référentiel reposant sur le principe d'image fidèle. Dans la négative, de l'information équivalente à celle présentée actuellement dans l'inventaire du portefeuille pourrait-elle être présentée dans les notes des états financiers ou dans un tableau supplémentaire audité?

Modifications d'ordre terminologique

Les projets de modification comportent certaines modifications d'ordre terminologique visant à rendre les termes utilisés dans le Règlement 81-106 conformes à la terminologie IFRS. Par exemple, dans le Règlement 81-106, « états financiers intermédiaires » est remplacé par « rapport financier intermédiaire », « état de l'actif net » est remplacé par « état de la situation financière » et « état des résultats » est remplacé par « état du résultat global ».

Afin de tenir compte des fonds d'investissement qui classent leurs titres en instruments de capitaux propres ou en passifs financiers, les projets de modification ajouteront la définition de « état des variations de la situation financière ». La nouvelle définition tient compte du fait que le fonds d'investissement qui classe ses titres en capitaux propres établira et déposera un état des variations des capitaux propres, et que celui qui les classe en passifs établira et déposera un état des variations de l'actif net attribuable aux porteurs.

Commentaires

Nous sollicitons vos commentaires sur les projets de modification exposés brièvement ci-dessus. Veuillez les fournir par écrit au plus tard le 14 janvier 2010. Si vous n'envoyez pas vos commentaires par courriel, veuillez également les fournir dans un fichier électronique (en format Word pour Windows).

Veuillez n'envoyer vos commentaires qu'à l'adresse suivante et ils seront distribués aux autres membres des ACVM.

Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514-864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Les commentaires reçus seront mis à la disposition du public à l'adresse www.osc.gov.on.ca et sur le site Web de certaines autres autorités en valeurs mobilières. Nous ne pouvons préserver la confidentialité des commentaires parce que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication d'un résumé des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation.

Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Mathieu Simard
Analyste, Service des fonds d'investissement
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4475 ou 1-877-525-0337, poste 4475
mathieu.simard@lautorite.qc.ca

Suzanne Boucher
Analyste, Service des fonds d'investissement
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4477 ou 1-877-525-0337, poste 4477
suzanne.boucher@lautorite.qc.ca

Le 16 octobre 2009

**Autorité des marchés financiers and New Brunswick Securities Commission Staff
Notice on Proposed Changes to:**

Regulation 45-106 respecting Prospectus and Registration Exemptions

Policy Statement to Regulation 45-106 respecting Prospectus and Registration Exemptions

Introduction

The Autorité des marchés financiers (AMF) and the New Brunswick Securities Commission (NBSC) are publishing for a 90-day comment period a notice that sets out the proposed substantive changes reflected in proposed amendments published by the Canadian Securities Administrators (CSA), except the AMF and the NBSC. The other CSA jurisdictions are publishing these proposed amendments today for a 90-day comment period. They are related to the following regulation and policy:

- *Regulation 45-106 respecting Prospectus and Registration Exemptions* (Regulation 45-106);
- *Policy Statement to Regulation 45-106 respecting Prospectus and Registration Exemptions* (Policy Statement 45-106).

The proposed amendments relate primarily to the upcoming changeover to IFRS in Canada and need to be in place before January 1, 2011.

The AMF and the NBSC support the proposed amendments. However, because of the legal obligation to publish amending regulations simultaneously in French and English in Québec and New Brunswick, and because the French IFRS terminology is still in a state of flux, publication for comment of amending regulations in these provinces is presently not feasible. It is expected that the AMF and the NBSC will publish for comment corresponding amending regulations, in French and in English, during the first quarter of 2010. Market participants in Québec and New Brunswick are encouraged to comment on the proposed substantive changes presented in this notice, and on the amendments published by the other CSA jurisdictions, that have been posted on the websites of certain securities regulatory authorities.

This notice uses the term “proposed amendments” to refer both to the proposed amendments to Regulation 45-106, the OM Forms and Policy Statement 45-106 collectively, as they are being published for comment today in the other CSA jurisdictions, and to the proposed corresponding amending regulations, as they are expected to be published for comment during the first quarter of 2010 in Québec and New Brunswick.

Background

Regulation 45-106 provides certain exemptions from the prospectus and registration requirements of Canadian securities legislation. Regulation 45-106 and the OM Forms refer to and rely on references to Canadian generally accepted accounting principles (GAAP), which are established by the Canadian Accounting Standards Board (AcSB) and published in the CICA (Canadian Institute of Chartered Accountants) Handbook. Following a period of public consultation, the AcSB adopted a strategic plan to move financial reporting for Canadian publicly accountable enterprises to IFRS as issued by the International Accounting Standards Board (IASB). For financial years beginning on or after January 1, 2011, Canadian GAAP for publicly accountable enterprises will be IFRS incorporated into the CICA Handbook.

Substance and Purpose of the Proposed Amendments

The purpose of these changes is to accommodate the transition to IFRS. We are proposing to update the accounting terms and references in Regulation 45-106, the OM Forms and Policy Statement 45-106 to reflect the fact that, for financial years beginning on or after January 1, 2011, Canadian GAAP for publicly accountable enterprises will be IFRS incorporated into the CICA Handbook.

Summary of the Proposed Amendments

The proposed amendments are a result of amendments to *Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles, Auditing Standards and Reporting Currency* (to be renamed *Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards*) (Regulation 52-107) proposed to require domestic issuers to comply with IFRS. Regulation 52-107 sets out the accounting principles and auditing standards that apply to financial statements filed in a jurisdiction. We have also proposed amendments similar to those being proposed to *Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations* (Regulation 51-102) and *Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements* (Regulation 41-101) to maintain the harmony between the general prospectus requirements, the prospectus and registration exemptions and the continuous disclosure and short form prospectus disclosure regimes. We refer you to our notice and request for comment on the proposed amendments to Regulation 51-102 and the notice and request for comment on the proposed amendments to Regulation 41-101. Where appropriate, we have also included a number of amendments that result from changes to other CSA rules because of the changeover to IFRS.

As we discuss below, the proposed amendments primarily relate to changes to accounting terms used in the OM Forms. In addition to the changes that we propose to the OM Forms, we propose to add a definition of “financial statements” to Regulation 45-106 to clarify that financial statements include interim financial reports.

The proposed amendments we are publishing for comment will:

- Replace Canadian GAAP terms and phrases with IFRS terms and phrases.
- Change disclosure requirements in instances where IFRS contemplates different financial statements than existing Canadian GAAP.
- Provide a 30 day extension to the deadline for reporting issuers to include in an offering memorandum the first interim financial report in the year of adopting IFRS in respect of an interim period beginning on or after January 1, 2011.
- Clarify an existing provision or amend or delete it where part or all of the provision is no longer accurate or appropriate.

Accounting Terms and Phrases

The proposed amendments include new terms and phrases that are consistent with those used in IFRS and replace terms and phrases used in existing Canadian GAAP.

The proposed amendments do not reflect the impact of exposure drafts or discussion papers from the IASB prior to their adoption into IFRS. The proposed definition of IFRS in *Regulation 14-101 respecting Definitions* (Regulation 14-101) would take into account amendments made from time to time.

The proposed amendments are not intended to substantively alter securities law requirements. For example, we are proposing to replace the existing Canadian GAAP term “results of operations” with the corresponding IFRS term “financial performance”. This is intended to be a change in terminology only.

The proposed amendments also incorporate a number of new or revised definitions from Regulation 51-102. For example, we have incorporated a definition of “forward-looking information”. Currently, definitions of “forward-looking information” are found in the securities acts of the various provinces and territories. As all of the acts may not be amended prior to January 1, 2011 to reflect the changeover to IFRS, we have defined forward-looking information in a manner consistent with IFRS.

Changes to Financial Statement Requirements in Form 45-106F2

1. Reconciliations and transition opening statement of financial position required by IFRS 1 – First-time adoption of International Financial Reporting Standards

IFRS 1 requires the preparation of an opening IFRS statement of financial position at the date of transition to IFRS along with various reconciliations relating to the date of transition. We are requiring the opening IFRS statement of financial position to be presented in an issuer’s first IFRS interim financial report and first IFRS financial statements. We believe this disclosure is necessary to explain how the transition from previous GAAP to IFRS has affected an issuer’s reported financial position, financial performance and cash flows.

This disclosure may not be included in interim financial reports for the second and third quarters. However, an issuer may file an offering memorandum at a time when the second or third quarter interim financial report is required to be included in the offering memorandum. To obtain consistent disclosure in all offering memoranda in the year of adopting IFRS, we have added a disclosure requirement to include these reconciliations and the date of transition opening statement of financial position in an issuer’s offering memorandum.

2. Opening Statement of Financial Position

When an issuer applies an accounting policy retrospectively, makes a retrospective restatement of items in its financial statements or reclassifies items in its financial statements, IAS 1 *Presentation of Financial Statement* requires the disclosure of a statement of financial position as at the beginning of the earliest comparative period. Form 45-106F2 will require the disclosure of this opening statement of financial position in both annual financial statements and interim financial reports.

3. Presentation of Statement of Cash Flows

We have proposed amendments to reflect the financial statement presentation requirements in IFRS. Current Form 45-106F2 (and Canadian GAAP) requires issuers to present in their interim financial statements a cash flow statement for the three month period ending on the last day of the interim period and the corresponding comparative interim period and, for periods other than the first interim period, the year to date period. As IFRS requires only a statement of cash flows for the year to date period and the corresponding comparative period, we have proposed amendments to reflect this.

4. Presentation of Statement of Comprehensive Income

We added disclosure requirements in Form 45-106F2 for the statement of comprehensive income based on the presentation options available under IFRS. If a reporting issuer presents the components of profit or loss in a separate income statement, the separate income statement must be displayed immediately before the statement of comprehensive income.

Transition Provisions - Extension for Inclusion of First IFRS Interim Financial Report in Form 45-106F2

Part B, section 16 of *Form 45-106F2 Offering Memorandum for Non-Qualifying Issuers* includes transition provisions that provide reporting issuers with a 30 day extension

for including in the offering memorandum the first IFRS interim financial report filed with an offering memorandum dated before June 29, 2012. We believe this extension should be provided, as the first IFRS interim financial report will be due not long after the filing of the Canadian GAAP annual financial statements. We recognize that boards of directors, audit committees, and in some cases auditors, will require additional time to review and approve the first set of IFRS financial statements. Other jurisdictions that transitioned to IFRS also granted filing extensions for the first IFRS filing, even though they only require issuers to file on a half-yearly basis.

We have not provided reporting issuers with an extension to the deadline for including in an offering memorandum subsequent IFRS interim financial reports or the first annual financial statements prepared in accordance with IFRS as we believe the deadlines applicable to these financial statements are reasonable and appropriate after the initial changeover to IFRS.

The CSA regulators will generally not grant exemptive relief to an issuer to extend a deadline for including financial information in an offering memorandum. While we recognize that some issuers filing their offering memoranda may face difficulties in complying with the financial statement disclosure requirements as a result of the changeover to IFRS, we do not believe it is appropriate to grant exemptive relief to an issuer to allow it to proceed with an offering memorandum that does not include current financial information.

Amendments from Regulation 52-107

Proposed changes to other CSA rules, including Regulation 52-107 and Regulation 14-101, were published for comment on September 25, 2009.

In addition, Regulation 52-107 proposes, except in Ontario, that acquisition statements in respect of probable and completed acquisitions be permitted to be prepared in accordance with Canadian GAAP applicable to private enterprises in certain circumstances. Changes are being made to Part 8 of Regulation 51-102 and Policy Statement 51-102 to address this proposal. As a result, this option would be available to an offering memorandum filer in respect of financial statements included in the issuer's offering memorandum for probable and completed acquisitions. These proposed changes will apply to offering memoranda which include acquisition statements for any period relating to a financial year that begins on or after January 1, 2011.

Even though the proposed amendments replace existing Canadian GAAP terms and phrases with IFRS terms and phrases, the proposed amendments include references to "Canadian GAAP". This is because Regulation 14-101 will continue to define "Canadian GAAP" to mean generally accepted accounting principles determined with reference to the CICA Handbook. Once the AcSB incorporates IFRS into the Handbook, the Handbook will contain two versions of Canadian GAAP for publicly accountable enterprises:

- IFRS for financial years beginning on or after January 1, 2011 (the mandatory effective date) (proposed Part 1 of the Handbook), and
- the standards constituting Canadian GAAP before the mandatory effective date (proposed Part IV of the Handbook).

Certain offering memorandum filings require the presentation of both annual and interim financial information. During the IFRS transition period, we recognize that offering memoranda may contain financial information in respect of an issuer prepared using both existing Canadian GAAP and IFRS. For example, an offering memorandum filed in 2011 may include annual financial statements prepared in accordance with Canadian GAAP and an interim financial report that complies with IFRS.

Additional Amendments

The CSA's mandate in bringing forth the proposed amendments is to revise Regulation 45-106, the OM Forms and Policy Statement 45-106 to accommodate the adoption of IFRS. Where appropriate, we have also proposed certain grammatical changes to Regulation 45-106.

Transition

After the IFRS changeover date on January 1, 2011, non calendar year-end issuers will continue to prepare financial statements in accordance with existing Canadian GAAP until the start of their new financial year. To accommodate for this, we are proposing to include transition provisions that provide that the proposed amendments only apply to an offering memorandum of an issuer which includes or incorporates by reference financial statements of the issuer in respect of periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011. Thus, during the transition period,

- issuers only including or incorporating by reference financial statements that are prepared in accordance with existing Canadian GAAP will be required to comply with the versions of Regulation 45-106 and the OM Forms that contain existing Canadian GAAP terms and phrases.
- issuers including or incorporating by reference financial statements that comply with IFRS will be required to comply with the versions of Regulation 45-106 and the OM Forms that contain IFRS terms and phrases.

After the transition period all issuers will be required to comply with the versions Regulation 45-106 and the OM Forms that contain IFRS terms and phrases.

To further assist issuers and their advisors and to increase transparency, during the transition period certain jurisdictions will post two different unofficial consolidations of Regulation 45-106, the OM Forms and Policy Statement 45-106 on their websites:

- The existing versions of Regulation 45-106, the OM Forms and Policy Statement 45-106 that contain existing Canadian GAAP terms and phrases, which apply to an offering memorandum of an issuer which includes or incorporates by reference financial statements of the issuer in respect of periods relating to financial years beginning before January 1, 2011.
- The new versions of Regulation 45-106, the OM Forms and Policy Statement 45-106 that contain IFRS terms and phrases, which apply to an offering memorandum of an issuer which includes or incorporates by reference financial statements of the issuer in respect of periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.

New Brunswick Blanket Order

Notwithstanding that the proposed amendments to Regulation 52-107 require domestic issuers to prepare financial statements in accordance with Canadian GAAP applicable to publicly accountable enterprises, the New Brunswick Securities Commission proposes to shortly publish for comment, a blanket order which would exempt certain New Brunswick based issuers from this requirement. New Brunswick based, non-qualifying, issuers would have the option of using Canadian GAAP applicable to private enterprises in their financial statements when using the offering memorandum exemption to sell securities to New Brunswick residents,

Comments

We request your comments on the proposed changes outlined above. Please provide your comments in writing by January 14, 2010. If you are not sending your comments by

email, an electronic file containing the submissions should also be provided (Windows format, Word).

Deliver your comments only to the following address. Your comments will be distributed to the other participating CSA member jurisdictions.

Anne-Marie Beaudoin
Corporate Secretary
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Fax: 514-864-6381
E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Please note that comments received will be made publicly available and posted at www.osc.gov.on.ca and the websites of certain other securities regulatory authorities. We cannot keep submissions confidential because securities legislation in certain provinces requires that a summary of the written comments received during the comment period be published.

Questions

Please refer your questions to any of:

Sylvie Anctil-Bavas
Chef comptable
Autorité des marchés financiers
514-395-0337 ext. 4291
sylvie.anctil-bavas@lautorite.qc.ca

Sylvie Lalonde
Chef du service de la réglementation
Autorité des marchés financiers
514-395-0337 ext. 4461
sylvie.lalonde@lautorite.qc.ca

Susan Powell
Senior Legal Counsel, Regulatory Affairs
New Brunswick Securities Commission
506-643-7697
susan.powell@nbsc-cvmnb.ca

October 16, 2009

**Autorité des marchés financiers and New Brunswick Securities Commission Staff
Notice on Proposed Changes to:**

Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure

Policy Statement to Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure

And Related Amendments

Introduction

The Autorité des marchés financiers (AMF) and the New Brunswick Securities Commission (NBSC) are publishing for a 90-day comment period a notice that sets out the proposed substantive changes specific to investment funds reflected in proposed amendments published by the Canadian Securities Administrators (CSA), except the AMF and the NBSC. The other CSA jurisdictions are publishing these proposed amendments today for a 90-day comment period. They are related to the following regulations and policies:

- *Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure* (Regulation 81-106),
- *Policy Statement to Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure* (Policy Statement 81-106).
- *Form 41-101F2 Information Required in an Investment Fund Prospectus* (Form 41-101F2),
- *Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure* (Regulation 81-101),
- *Policy Statement to Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure* (Policy Statement 81-101),
- *Regulation 81-102 respecting Mutual Funds* (Regulation 81-102) and
- *Regulation 81-104 respecting Commodity Pools* (Regulation 81-104).

The proposed amendments relate primarily to the upcoming changeover to International Financial Reporting Standards (IFRS) in Canada and need to be in place on or before January 1, 2011.

The AMF and the NBSC support the proposed amendments. However, because of the legal obligation to publish amending regulations simultaneously in French and English in Québec and New Brunswick, and because the French IFRS terminology is still in a state of flux, publication for comment of amending regulations in these provinces is presently not feasible. It is expected that the AMF and the NBSC will publish for comment corresponding amending regulations, in French and in English, during the first quarter of 2010. Market participants in Québec and New Brunswick are encouraged to comment on the proposed substantive changes presented in this notice, and on the amendments published by the other CSA jurisdictions, that have been posted on the websites of certain securities regulatory authorities.

This notice uses the term “proposed amendments” to refer both to the proposed amendments to Regulation 81-106, Policy Statement 81-106, Form 41-101F2, Regulation 81-101, Policy Statement 81-101, Regulation 81-102 and Regulation 81-104 collectively, as they are being published for comment today in the other CSA jurisdictions, and to the

proposed corresponding amending regulations, as they are expected to be published for comment during the first quarter of 2010 in Québec and New Brunswick.

Substance and purpose of the amendments

Background

Regulation 81-106 currently refers to existing Canadian generally accepted accounting principles (GAAP) which are established by the Canadian Accounting Standards Board (AcSB) and published in the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) Handbook. Following a period of public consultation, the AcSB adopted a strategic plan to move financial reporting for Canadian publicly accountable enterprises to IFRS as issued by the International Accounting Standards Board (IASB). For financial years beginning on or after January 1, 2011, Canadian GAAP for publicly accountable enterprises will be IFRS incorporated into the CICA Handbook.

Purpose

The purpose of the proposed amendments is to accommodate the transition to IFRS. The proposed amendments require investment funds, for financial years beginning on or after January 1, 2011, to prepare financial statements in accordance with Canadian GAAP applicable to publicly accountable enterprises and to report compliance with IFRS. The AMF, the NBSC and the other CSA jurisdictions (or “we”) are also proposing to update the accounting terms and phrases in the Regulation 81-106 to reflect that, for financial years beginning on or after January 1, 2011, Canadian GAAP for publicly accountable enterprises will be IFRS incorporated into the CICA Handbook.

The proposed amendments to Regulation 81-106 are consistent with the CSA’s proposal to repeal and replace *Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles, Auditing Standards and Reporting Currency* (to be renamed *Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards*) (Regulation 52-107), published for comment on September 25, 2009. The proposed amendments are also consistent with proposed changes to *Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations*, *Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements* and *Regulation 14-101 respecting Definitions* also published for comment by the CSA, except the AMF and the NBSC, on September 25, 2009.

The changeover to IFRS will also result in certain consequential amendments to other rules and forms applicable to investment funds, including the prospectus rules (Form 41-101F2 and Regulation 81-101, including Form 81-101F1 *Contents of Simplified Prospectus*).

The proposed amendments are not intended to substantively alter securities law requirements, but the adoption of IFRS will change the accounting principles currently used by investment funds, and will impact the presentation of financial statements. The proposed amendments cover terminology differences between Canadian GAAP and IFRS, and also reflect changes to financial statement presentation stemming from the adoption of IFRS. Two of the major changes that impact investment funds are the classification of securities issued by investment fund and consolidation.

Classification of Investment Fund Securities (Puttable Instruments)

International Accounting Standard (IAS) 32 *Financial Instruments: Presentation* classifies a puttable financial instrument as a financial liability, unless the instrument has certain features, in which case it is classified as an equity instrument. Generally, puttable instruments are securities which are redeemable by the securityholder. As most investment funds issue redeemable securities, investment funds will have to determine if their securities are puttable instruments, and if so, whether they should be classified as financial liabilities or as equity instruments.

Currently, Regulation 81-106 contemplates that securities issued by investment funds are usually classified as equity. The proposed amendments alter some of the line items in the financial statements to accommodate either an equity or liability presentation. The proposed amendments attempt to keep the financial statement presentation as consistent as possible, regardless of whether the investment fund's own securities are classified as equity or liability under IFRS. For example, the proposed amendments allow an investment fund to disclose either total equity (if the fund's own securities are classified as equity) or net assets attributable to securityholders (if the fund's own securities are classified as liabilities).

While the classification of an investment fund's own securities as either equity instruments or financial liabilities will affect the presentation of the financial statements, we do not expect it to impact other aspects of investment fund disclosure such as performance or management expense ratios.

We are seeking feedback on this approach to the treatment of the classification of the securities issued by investment funds.

Consolidation

Under current Canadian GAAP, the requirement to consolidate (Accounting Guideline 15 *Consolidation of Variable Interest Entities*) does not apply to investment funds that account for their investments at fair value in accordance with Accounting Guideline 18 *Investment Companies* (AcG-18). Generally, AcG-18 requires investment funds to measure their portfolio assets at fair value and present them on this basis in their financial statements.

Current Canadian GAAP differs from IFRS as IAS 27 *Consolidated and Separate Financial Statements* applies to all entities including investment funds. Paragraph 16 of IAS 27 stipulates that "a subsidiary is not excluded from consolidation simply because the investor is a venture capital organisation, mutual fund, unit trust or similar entity."

The IASB is currently reviewing the consolidation requirements under IFRS. The IASB published Exposure Draft 10 - *Consolidated Financial Statements* (ED 10) for comment in December 2008. Investment funds are included in the scope of the proposed revised standard which is expected to be issued later this year. The objective of ED 10 is to clarify the definition of control in IFRS and to provide more specific application guidance. The interpretation of "control" could lead to situations where investment funds may have to consolidate underlying investments.

Some respondents to the IASB's request for comments on ED 10, including members of the Canadian investment fund industry, asked the IASB to reconsider the application of the consolidation standard to investment funds. Some respondents noted that consolidation does not provide meaningful, relevant information to readers of the financial statements. These respondents are of the view that investment funds should always measure and present their investments at fair value, whereas consolidation could result in underlying investments being presented using another valuation method employed by the subsidiary (for example, at cost). In 2009, the CICA published a research report, *Financial Reporting By Investment Funds* (Second Edition)², which outlines a study group's views on financial reporting issues that may arise from the changeover to IFRS for investment funds, including the preparation of consolidated financial statements.

It is unclear how many investment funds will have to prepare consolidated financial statements under IFRS given certain restrictions, either in securities law or the investment fund's own policies, on their ability to control or become involved in the management of issuers in which they invest. However, the proposed definition of control in ED 10 will result in some investment funds concluding that they have to consolidate certain portfolio investments when preparing their financial statements under IFRS. This could be a

² This document is periodically updated by the CICA. The latest version currently available is dated July 2009.

significant change in a long-standing Canadian accounting practice and will affect the presentation of investment fund financial statements.

Consolidation for investment funds is an important issue which the CSA will continue to monitor. Currently, it appears that under IFRS, investment funds may be required to present consolidated financial statements, but the specifics of this requirement will not be known until the IASB publishes its decision with respect to ED 10. Until then, the proposed amendments to Regulation 81-106 contemplate that:

- investment funds will prepare and file consolidated financial statements (other than the statement of investment portfolio), if required by IFRS
- the statement of investment portfolio will be prepared on a non-consolidated basis
- the statement of investment portfolio will be audited
- the financial highlights in the management reports of fund performance will be presented on a non-consolidated basis.

We are seeking feedback on this approach to consolidation for investment funds. We would like specific information about the impact of consolidation on Canadian investment funds, including your analysis and determination of how this standard will be applied and the consequences to the presentation of the financial statements.

We also invite focused comments on the ability of investment funds to prepare the statement of investment portfolio on a non-consolidated basis, and to have this statement audited in accordance with Canadian GAAS using a fair presentation framework. In addition, will the proposed requirement to explain differences between the statement of investment portfolio and the statement of financial position result in useful disclosure about the relationship between these two statements? If not, would a numerical reconciliation achieve this result?

We are of the view that the consolidation requirement will not impact the calculation of net asset value, as this must continue to be done using the fair value standard established in Regulation 81-106. However, the requirement to consolidate could result in additional differences between net assets (as shown on the financial statements) and net asset value, which could impact the reconciliation of these amounts required to be disclosed in the notes to the financial statements. Please consider whether this will result in any additional presentation issues.

Financial Statements Not Required by IFRS

As the statement of investment portfolio is not one of the financial statements listed in the complete set of financial statements in IAS 1 Presentation of Financial Statements, we are seeking your views on whether it can be audited as part of annual financial statements audited in accordance with Canadian GAAS using a fair presentation framework. If not, can disclosure equivalent to the disclosure currently provided in the statement of investment portfolio be instead provided in the notes to the financial statements or in an audited supplementary schedule?

Terminology Changes

The proposed amendments contemplate certain terminology changes to conform terms used in Regulation 81-106 with IFRS terms, where applicable. Per example, throughout Regulation 81-106, references to “interim financial statements” are changed to “interim financial report”, references to “statement of net assets” are changed to “statement of financial position” and references to “statement of operations” are changed to “statement of comprehensive income”.

In order to accommodate an investment fund that classify its own securities as either equity instruments or financial liabilities, the proposed amendments will add the definition “statement of changes in financial position”. The new definition recognizes that if an investment fund’s own securities are classified as equity, that investment fund will prepare and file a statement of changes in equity, but if the investment fund’s own securities are classified as liabilities, the fund will prepare and file a statement of changes in net assets attributable to security holders.

Comments

We request your comments on the proposed amendments outlined above. Please provide your comments in writing by January 14, 2010. If you are not sending your comments by email, an electronic file containing the submissions should also be provided (Windows format, Word).

Deliver your comments **only** to the following address. Your comments will be distributed to the other participating CSA member jurisdictions.

Anne-Marie Beaudoin
 Secrétaire de l’Autorité
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal, Québec H4Z 1G3
 Fax: 514-864-6381
 E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Please note that comments received will be made publicly available and posted at www.osc.gov.on.ca and the websites of certain other securities regulatory authorities. We cannot keep submissions confidential because securities legislation in certain provinces requires that a summary of the written comments received during the comment period be published.

Questions

Please refer your questions to any of:

Mathieu Simard
 Analyste, Service des fonds d’investissement
 Autorité des marchés financiers
 514-395-0337, ext. 4475 or 1-877-525-0337, ext. 4475
mathieu.simard@lautorite.qc.ca

Suzanne Boucher
 Analyste, Service des fonds d’investissement
 Autorité des marchés financiers
 514-395-0337, ext. 4477 or 1-877-525-0337, ext. 4477
suzanne.boucher@lautorite.qc.ca

October 16, 2009

6.2.2 Publication

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
BELLERIVE, ALAIN	RESSOURCES X-ORE INC.	20090022700-1	2009-10-08	400,00 \$
BRETON, REJEAN	GROUPE GDG ENVIRONNEMENT LTEE	20090022703-1	2009-10-08	5 000,00 \$
BURROWS, FRED	RESSOURCES ABITEX INC.	20090022655-1	2009-10-08	5 000,00 \$
CHAMANDY, H. GREGORY	MINES RICHMONT INC.	20090022664-1	2009-10-08	200,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
CHIASSON, SERGE	GROUPE CVTECH INC.	20090022699-1	2009-10-08	1 900,00 \$
CLEMENTS, RICK	KANGOUROU MEDIA INC.	20090022658-1	2009-10-08	5 000,00 \$
DAWSON, JAMES	DATEX TECHNOLOGIES CORPORATION	20090022660-1	2009-10-08	200,00 \$
FERGUSON, DAVID CADWELL	BANQUE DE MONTREAL	20090022704-1	2009-10-08	9 800,00 \$
FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENTS CORP., ON BEHALF OF	GESTION ACE AVIATION INC.	20090022705-1	2009-10-08	1 300,00 \$
GOLDCORP INC.	CORPORATION MINIERE OSISKO	20090022663-1	2009-10-08	500,00 \$
HECTOR, ALEXANDER	BANQUE DE MONTREAL	20090022656-1	2009-10-08	700,00 \$
LESSARD, PATRICK	MINES D'OR EXCEL INC. (LES)	20090022659-1	2009-10-08	800,00 \$
LEVASSEUR, PATRICK	RESSOURCES DE LA BAIE D'URAGOLD INC.	20090022701-1	2009-10-08	1 800,00 \$
NORTHERN RIVERS INNOVATION FUND LP	NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.	20090022698-1	2009-10-08	22 200,00 \$
NULMAN, ANDREW	SONOMAX SANTE AUDITIVE INC.	20090022661-1	2009-10-08	5 000,00 \$
PROQUEST INVESTMENTS III, L.P.	BIOSYNTECH, INC.	20090022702-1	2009-10-08	1 800,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
SEGUIN, ROBERT	SOCIETE AURIFERE C2C INC.	20090022662-1	2009-10-08	5 000,00 \$
SILAS, RICHARD	CORPORATION MINIERE NORTHERN STAR	20090022657-1	2009-10-08	100,00 \$
STE-MARIE, BENOIT	ALPHINAT INC.	20090022706-1	2009-10-08	200,00 \$

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
Aucune information				

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Air Canada	9 octobre 2009	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Core Canadian Dividend Trust	9 octobre 2009	Ontario
Fiducie de débentures convertibles	14 octobre 2009	Ontario
First Premium Income Trust	9 octobre 2009	Ontario
Fonds d'obligations convertibles mondiales Lazard	8 octobre 2009	Ontario
Invesco Trimark	7 octobre 2009	Ontario
Catégorie indice fondamental canadien FTSE RAFI Invesco		
Catégorie indice canadien dividendes Invesco		
Catégorie agriculture mondiale PowerShares		
Catégorie or et métaux précieux mondiale		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PowerShares Catégorie eau mondiale PowerShares Catégorie énergie propre mondiale PowerShares Catégorie Inde PowerShares Catégorie dragon d'or Chine PowerShares Catégorie fondamentaux marchés émergents FTSE RAFI PowerShares		
Onex Credit Partners, LLC	13 octobre 2009	Ontario
S Split Corp.	9 octobre 2009	Ontario
Société en commandite accréditive 2009 Connor, Clark & Lunn	14 octobre 2009	Ontario
Student Transportation of America Ltd.	9 octobre 2009	Ontario
Top 10 Canadian Financial Trust	9 octobre 2009	Ontario
TransAlta Corporation	9 octobre 2009	Ontario
World Financial Split Corp.	9 octobre 2009	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Caisse d'économie Desjardins Le Chaînon	7 octobre 2009	Québec
Caisse Desjardins de la Défense nationale	9 octobre 2009	Québec

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Caisse Desjardins de Saint-Hyacinthe	9 octobre 2009	Québec
Caisse Desjardins de Wendake	7 octobre 2009	Québec
Caisse Desjardins des Métaux blancs	7 octobre 2009	Québec
Caisse Desjardins des policiers et policières	8 octobre 2009	Québec
Caisse Desjardins Domaine Saint-Sulpice	14 octobre 2009	Québec
Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog	14 octobre 2009	Québec
Caisse Desjardins du Quartier-Chinois	9 octobre 2009	Québec
Caisse Desjardins du Réseau de la santé	7 octobre 2009	Québec
Caisse Desjardins du Sud de Lotbinière	14 octobre 2009	Québec
Caisse Desjardins Godefroy	7 octobre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce	7 octobre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Saint-Félicien – La Doré	9 octobre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Saint-Michel	14 octobre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Ville-Émard	7 octobre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins des Mille-Îles	7 octobre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins des Quatre-Vents	14 octobre 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins du Mont-Royal	9 octobre 2009	Québec
Dollarama inc.	8 octobre 2009	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		- Nunavut
Fonds de revenu GENIVAR	8 octobre 2009	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Calloway Real Estate Investment Trust	9 octobre 2009	Ontario
Canadian Natural Resources Limited	9 octobre 2009	Alberta
Descartes Systems Group Inc. (The)	13 octobre 2009	Ontario
FNB Horizons AlphaPro Gartman	14 octobre 2009	Ontario
Fonds communs Creststreet Limitée	9 octobre 2009	Ontario
Creststreet Resource Class		
Creststreet Managed Equity Index Class		
Creststreet Alternative Energy Class		
Société en commandite Front Street 2009-II	14 octobre 2009	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Or Gammon Inc.	8 octobre 2009	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds d'actions mondiales de croissance imaxx	13 octobre 2009	Ontario
Fonds Fidelity	14 octobre 2009	Ontario
Fonds Fidelity Frontière Nord ^{MD}		
Fonds Fidelity Revenu mensuel		
Fonds Fidelity Équilibre Canada		
Fonds Fidelity Dividendes		
Fonds Fidelity Étoile d'Asie ^{MC}		
Fonds Fidelity Revenu mensuel élevé		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Autorité Aéroportuaire du grand Toronto	5 octobre 2009	13 février 2008
Caisse centrale Desjardins	10 septembre 2009	14 mars 2008
Industrielle Alliance	7 octobre 2009	30 avril 2009

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Cap Gemini S.A.

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières
du Québec et de l'Ontario (les « territoires »)

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

de Cap Gemini S.A. (le « déposant »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (le « décideur ») a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation sur les valeurs mobilières des territoires (la « législation ») lui accordant :

1. une dispense des exigences de prospectus de la législation (la « dispense de prospectus ») afin que ces exigences ne s'appliquent pas :
 - a) aux opérations sur les parts de ESOP Leverage NP 2009 (le « compartiment à effet de levier »), un compartiment de ESOP Capgemini 2009 qui est un fonds commun de placement d'entreprise ou un « FCPE » d'un type communément utilisé en France pour la conservation ou le dépôt d'actions détenues par des employés investisseurs, effectuées aux termes du programme d'actionnariat des employés (tel que ce terme est défini ci dessous) auprès des employés admissibles (tel que ce terme est défini ci dessous) résidant dans les territoires ainsi qu'en Colombie-Britannique, en Alberta et en Nouvelle-Écosse et qui choisissent de participer au programme d'actionnariat des employés (collectivement, les « participants canadiens »);
 - b) à l'émission de parts du compartiment de transfert (tel que ce terme est défini ci dessous) (les parts du compartiment à effet de levier ou les parts du compartiment de transfert seront désignées ci-après les « parts ») aux porteurs de parts du compartiment à effet de levier au moment d'un

transfert d'actifs du compartiment à effet de levier vers le compartiment de transfert à la fin de la période de blocage (tel que ce terme est défini ci-dessous) à l'égard des participants canadiens qui ne demandent pas le rachat de leurs parts du compartiment à effet de levier à ce moment;

- c) aux opérations sur les actions ordinaires du déposant (les « actions ») effectuées par le compartiment à effet de levier ou le compartiment de transfert auprès des participants canadiens lors du rachat de parts à leur demande.
2. une dispense des exigences d'inscription à titre de courtier de la législation (la « dispense d'inscription ») afin que ces exigences ne s'appliquent pas :
- a) aux opérations sur les parts du compartiment à effet de levier effectuées dans le cadre du programme d'actionnariat des employés auprès des participants canadiens qui ne sont pas des résidents de l'Ontario;
 - b) à l'émission de parts du compartiment de transfert aux porteurs de parts du compartiment à effet de levier au moment d'un transfert des actifs du compartiment à effet de levier au compartiment de transfert à la fin de la période de blocage à l'égard des participants canadiens qui ne demandent pas le rachat de leurs parts du compartiment à effet de levier à ce moment; et
 - c) aux opérations sur les actions effectuées par le compartiment à effet de levier ou le compartiment de transfert auprès des participants canadiens lors du rachat de parts à leur demande.
3. une dispense des exigences d'inscription à titre de conseiller et à titre de courtier de la législation pour que ces exigences ne s'appliquent pas au gérant du compartiment à effet de levier et du compartiment de transfert, Crédit Agricole Asset Management (la « société de gestion »), dans la mesure où ses activités décrites aux paragraphes 33 et 34 des déclarations sont assujetties aux exigences d'inscription à titre de conseiller et à titre de courtier de la législation (cette dispense étant désignée, collectivement avec la dispense de prospectus et la dispense d'inscription, la « dispense relative au placement »); et
4. une dispense des exigences d'inscription à titre de courtier de la législation pour que ces exigences ne s'appliquent pas à la première opération visée sur toute action acquise par des participants canadiens dans le cadre du programme d'actionnariat des employés (la « dispense relative à la première opération »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous régime double) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « Règlement 11-102 ») dans les territoires suivants : la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Nouvelle-Écosse; et
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le Règlement 14-101 sur les définitions, le Règlement 45-102 sur la revente de titres, le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription et le Règlement 11-102 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

1. Le déposant est une société constituée en vertu du droit français. Il n'est pas et n'a actuellement pas l'intention de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation ni de la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta ou de la Nouvelle-Écosse. Le siège social du déposant est situé en France.
2. Le déposant exerce des activités au Canada par l'entremise des sociétés membres du même groupe suivantes : Capgemini Canada inc., New Horizon System Solutions LP, Inergi LP, Capgemini US LLC et Capgemini Applications Services, LLC (collectivement, les « sociétés locales membres du même groupe » et, avec le déposant ainsi que d'autres sociétés membres du même groupe que celui ci, le « Groupe Capgemini »). Capgemini Canada inc. est une société canadienne constituée aux termes des lois de la province du Nouveau-Brunswick, et New Horizon System Solutions LP et Inergi LP sont des sociétés à responsabilité limitée constituées aux termes des lois de la province d'Ontario. Capgemini US LLC et Capgemini Applications Services, LLC sont des sociétés à responsabilité limitée des États-Unis qui font affaires au Canada et emploient des employés admissibles résidant au Canada.
3. Chacune des sociétés locales membres du même groupe est une filiale contrôlée directement ou indirectement par le déposant et n'est pas, et n'a pas l'intention de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation ni de la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta ou de la Nouvelle-Écosse. Le siège social du Groupe Capgemini au Canada est situé à Toronto (Ontario) et la majorité des employés des sociétés locales membres du même groupe sont employés en Ontario.
4. À la date des présentes et après la prise d'effet du programme d'actionnariat des employés, les résidents canadiens ne possèdent et ne posséderont pas véritablement (laquelle expression, aux fins du présent paragraphe, est réputée inclure toutes les actions détenues par le compartiment à effet de levier pour le compte des participants canadiens) plus de 10 % des actions et ne représentent et ne représenteront pas en nombre plus de 10 % du nombre total de porteurs d'actions selon les registres du déposant.
5. Le déposant a élaboré un programme d'actionnariat des employés du Groupe Capgemini (le « programme d'actionnariat des employés »). Ce programme comporte une option de souscription qui consiste en un placement d'actions devant être souscrites par l'entremise du compartiment à effet de levier (la « Formule à effet de levier »).
6. Seules les personnes qui sont des employés d'un membre du Groupe Capgemini pendant la période de souscription du programme d'actionnariat des employés et qui satisfont aux autres critères d'emploi (les « employés admissibles ») pourront participer au programme d'actionnariat des employés.
7. Le compartiment à effet de levier a été élaboré en vue de la mise en place du programme d'actionnariat des employés. Le compartiment à effet de levier n'a aucune intention de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation ou de la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta ou de la Nouvelle-Écosse.
8. Le compartiment à effet de levier sera inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers en France (l'« AMF de France ») avant le début de la période de souscription ou de réservation aux termes du programme d'actionnariat des employés. Seuls les employés admissibles pourront détenir les parts du compartiment à effet de levier.
9. Toutes les parts acquises dans le cadre de la Formule à effet de levier seront assujétiées à une période de blocage d'environ cinq ans (la « période de blocage »), sous réserve de certaines exceptions prévues par le droit français (comme une cession lors du décès, de l'invalidité ou de la cessation de l'emploi).

10. Aux termes de la Formule à effet de levier, les participants canadiens souscriront des parts dans le compartiment à effet de levier, et celui-ci souscrira par la suite des actions à l'aide de la cotisation de l'employé (décrite ci-dessous) et d'un certain financement rendu disponible par Société Générale (la « banque »), une banque qui est régie par les lois de France.
11. Le compartiment à effet de levier souscrira des actions au nom des participants canadiens à un prix de souscription correspondant au prix calculé comme étant la moyenne du cours de l'action pendant les 20 jours de bourse précédant la date à laquelle le prix de souscription est établi par le conseil d'administration du déposant (le « prix de référence »), moins une décote de 15 %.
12. La cotisation des participants canadiens représentera 10 % du prix de chaque action, exprimé en euros, souscrite par le compartiment à effet de levier (cette cotisation en euro est désignée ci-après la « cotisation de l'employée »). Le compartiment à effet de levier conclura un contrat de swap (le « contrat de swap ») avec la banque. Aux termes des modalités du contrat de swap, la cotisation de la banque représentera 90 % du prix de chaque action souscrite par le compartiment à effet de levier (la « cotisation de la banque »).
13. Aux termes de la Formule à effet de levier, un participant canadien reçoit un droit à l'éventuelle plus-value d'actions résultant de l'augmentation de la valeur, le cas échéant, des actions souscrites pour le compte de ce participant canadien mesurée sur la période de blocage, y compris à l'égard des actions financées par la cotisation de la banque.
14. En vertu du contrat de swap, à la fin de la période de blocage, le compartiment à effet de levier devra à la banque un montant correspondant à $A - [B+C]$, où :
- a) « A » est la valeur marchande de toutes les actions à la fin de la période de blocage qui sont détenues dans le compartiment à effet de levier (tel qu'établie conformément au contrat de swap);
 - b) « B » est le montant global de toutes les cotisations d'employés;
 - c) « C » est un montant (le « montant de l'augmentation ») correspondant à :
 - X) 0,807 multiplié par le quotient obtenu en divisant (I) par (II) et multiplié ensuite par la différence entre (II) et (I), où
 - (I) est le prix de référence, et
 - (II) est le cours moyen des actions établi à partir du dernier cours de clôture des actions le dernier jour de bourse de chaque mois de la période de blocage (il y aura un total de 60 lectures à la bourse et dans le cas où la lecture d'un cours de l'action est inférieure au prix de référence, ce dernier sera utilisé pour cette lecture),
 et multiplié par
 - Y) le nombre d'actions détenues dans le compartiment à effet de levier.
15. En plus de ce qui précède, si, à la fin de la période de blocage, la valeur marchande des actions détenues dans le compartiment à effet de levier est inférieure à 100 % des cotisations des employés, la banque effectuera, aux termes d'une garantie contenue dans le contrat de swap, une cotisation en espèces au compartiment à effet de levier afin de combler le manque à gagner.
16. À la fin de la période de blocage, un participant canadien pourra choisir de se faire racheter ses parts dans le compartiment à effet de levier en contrepartie d'un paiement en espèces ou en actions dont la valeur correspond à :
- a) la cotisation de l'employé du participant canadien; et

- b) la partie du montant de l'augmentation revenant au participant canadien, s'il en est.
17. Si un participant canadien ne demande pas de se faire racheter ses parts dans le compartiment à effet de levier à la fin de la période de blocage, son investissement dans le compartiment à effet de levier sera transféré vers un autre FCPE ou un compartiment d'un FCPE établi aux termes du programme d'actionnariat des employés du Groupe Capgemini (le « compartiment de transfert »). Les caractéristiques du compartiment de transfert sont décrites dans les déclarations 22 à 26 ci après.
 18. Des nouvelles parts du compartiment de transfert seront émises aux participants canadiens applicables en considération de l'actif transféré au compartiment de transfert. Les participants canadiens pourront demander de se faire racheter les nouvelles parts lorsqu'ils le désirent. Toutefois, à la suite d'un transfert au compartiment de transfert, la cotisation de l'employé et le montant de l'augmentation ne seront plus couverts par le contrat de swap ni par la garantie bancaire prévue dans celui-ci.
 19. À la fin de la période de blocage ou dans le cas d'un déblocage anticipé découlant du fait qu'un participant canadien se prévaut de l'une des exceptions relatives à la période de blocage, un participant canadien à la Formule à effet de levier sera en droit de recevoir, en vertu de la garantie prévue dans le contrat de swap, au moins 100 % de sa cotisation de l'employé.
 20. La société de gestion est autorisée à annuler le contrat de swap (ce qui entraînera l'annulation de la garantie) dans certaines conditions strictement définies lorsqu'il en va de l'intérêt supérieur des porteurs de parts du compartiment à effet de levier. Aux termes du droit français, la société de gestion est tenue d'agir dans l'intérêt supérieur des porteurs de parts du compartiment à effet de levier. Si la société de gestion annulait le contrat de swap et que l'annulation n'était pas dans l'intérêt supérieur des porteurs de parts du compartiment à effet de levier, ces derniers auraient alors, aux termes du droit français, un droit d'action contre la société de gestion.
 21. Un participant canadien à la Formule à effet de levier ne sera en aucun cas tenu responsable de contribuer tout montant excédant sa cotisation de l'employé aux termes de la Formule à effet de levier.
 22. Le compartiment de transfert sera soit i) un compartiment du ESOP Capgemini 2009, ii) un compartiment d'un autre FCPE ou iii) un FCPE. Dans tous les cas, le compartiment de transfert sera un véhicule de détention d'actions de « style classique » d'un type communément utilisé en France et essentiellement semblable à d'autres véhicules d'actionnariat élaborés par d'autres émetteurs français dans le cadre de leurs programmes d'actionnariat mondiaux pour lesquels les autorités en valeurs mobilières canadiennes ont déjà accordé des dispenses à plusieurs reprises.
 23. La société de gestion et le déposant créeront et élaboreront le compartiment de transfert avant la fin de la période de blocage (vraisemblablement au cours des semaines précédant la fin de la période de blocage). Le compartiment de transfert sera inscrit auprès de l'AMF de France et approuvé par cette dernière avant la fin de la période de blocage.
 24. L'investissement d'un participant canadien dans le compartiment à effet de levier sera transféré dans le compartiment de transfert seulement si ce participant canadien choisit de ne pas demander le rachat de ses parts du compartiment à effet de levier à la fin de la période de blocage. Un participant canadien pourra demander le rachat de ses parts du compartiment de transfert en tout temps en contrepartie des actions sous-jacentes ou d'un paiement en espèces correspondant à la valeur marchande des actions à ce moment détenues par le compartiment de transfert.
 25. Les dividendes versés sur les actions détenues dans le compartiment de transfert seront versés à ce dernier et seront utilisés en vue d'acheter des actions supplémentaires. Pour refléter ce réinvestissement, de nouvelles parts du compartiment de transfert (ou fractions de ces parts) seront émises aux participants canadiens, ou aucune part supplémentaire du compartiment de transfert ne sera émise et la valeur liquidative du compartiment de transfert sera augmentée.

26. Le portefeuille du compartiment à effet de levier se composera presque exclusivement d'actions, mais comprendra également le contrat de swap. À l'occasion, le portefeuille du compartiment à effet de levier pourrait aussi comprendre des espèces ou quasi espèces que le compartiment à effet de levier pourrait détenir dans l'attente d'investissements dans des actions ou aux fins de rachats de parts. Le portefeuille du compartiment de transfert se composera presque exclusivement d'actions du déposant. À l'occasion, le portefeuille du compartiment de transfert pourrait aussi comprendre des espèces relativement aux dividendes versés sur les actions qui seront réinvesties dans des actions, tel qu'il est décrit ci-dessus, et des espèces ou quasi-espèces en attendant d'investir dans les actions ou aux fins de rachat de parts.
27. Pendant la durée du contrat de swap, un montant correspondant aux montants nets des dividendes versés sur les actions détenues dans le compartiment à effet de levier sera remis par le compartiment à effet de levier à la banque à titre de contrepartie partielle pour les obligations assumées par la banque en vertu du contrat de swap.
28. Aux fins fiscales fédérales canadiennes, un participant canadien à la Formule à effet de levier devrait être réputés avoir tous les dividendes versés sur les actions financées soit par la cotisation de l'employé ou par la cotisation de la banque, au moment du versement de ces dividendes au compartiment à effet de levier, nonobstant le fait que les participants canadiens ne recevront pas réellement ces dividendes.
29. La déclaration des dividendes sur les actions (dans le cours normal des affaires ou autrement) est strictement déterminée par le conseil d'administration du déposant et approuvée par les actionnaires du déposant. Le déposant ne s'est aucunement engagé envers la banque quant à un versement minimum de dividendes pendant la période de blocage.
30. Pour adresser le fait que, au moment de la décision d'investissement initiale quant à la participation à la Formule à effet de levier, les participants canadiens ne seront pas en mesure de quantifier les impôts éventuels qu'ils auront à payer relativement à cette participation, le déposant indemnifiera les participants canadiens à la Formule à effet de levier pour les coûts suivants : le coût de l'impôt associé au versement de dividendes excédant un montant donné d'euros par action par année civile pendant la période de blocage de façon à ce que, dans tous les cas, un participant canadien soit en mesure, au moment de la décision d'investissement initiale, de déterminer l'impôt maximal qu'il aura à payer relativement aux dividendes reçus par le compartiment à effet de levier pour son compte aux termes de la Formule à effet de levier.
31. Au moment du règlement des obligations du compartiment à effet de levier en vertu du contrat de swap, le participant canadien réalisera un gain en capital (ou subira une perte en capital) en raison de sa participation au contrat de swap dans la mesure où les montants reçus par le compartiment à effet de levier pour le compte du participant canadien en provenance de la banque excèdent les (ou sont inférieurs aux) montants payés à la banque par le compartiment à effet de levier pour le compte du participant canadien. Tout montant de dividendes payé à la banque en vertu du contrat de swap servira à réduire le montant de tout gain en capital (ou augmentera le montant de toute perte en capital) que le participant canadien aurait autrement réalisé ou subie. Les pertes en capital subies (gains en capital réalisés) par un participant canadien peuvent généralement être compensées (diminuées) par tout gain en capital réalisé (toute perte en capital subie) par le participant canadien lors de la disposition des actions, conformément aux règles et aux conditions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) ou de toute loi provinciale comparable (selon le cas).
32. La société de gestion est une société de gestion de portefeuille régie par les lois de France. La société de gestion est inscrite auprès de l'AMF de France afin de gérer des fonds de placement français et se conforme aux règles de l'AMF de France. La société de gestion n'est pas et n'a pas l'intention de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation ni de la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta ou de la Nouvelle-Écosse.
33. Les activités de gestion du portefeuille de la société de gestion relatives au programme d'actionnariat des employés, au compartiment à effet de levier et au compartiment de transfert sont limitées à la

souscription d'actions du déposant, à la vente de ces actions au besoin afin de financer les demandes de rachat et aux activités pouvant s'avérer nécessaires pour donner effet au contrat de swap.

34. La société de gestion est également responsable de préparer les documents comptables et de publier des documents d'information périodiques. Les activités de la société de gestion n'affectent aucunement la valeur sous-jacente des actions.
35. Le déposant, la société de gestion et les sociétés locales membres du même groupe ou tout employé, mandataire ou représentant de celles-ci n'offriront pas de conseils aux participants canadiens à l'égard de leurs investissements dans les actions ou les parts.
36. Les actions émises dans le cadre du programme d'actionnariat des employés seront déposées dans les comptes du compartiment à effet de levier auprès de Caceis Bank (le « dépositaire »), une importante banque commerciale française assujettie à la législation bancaire française.
37. En vertu du droit français, la société de gestion doit choisir le dépositaire parmi un nombre limité de sociétés figurant sur une liste maintenue par le ministre français de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et l'AMF de France doit approuver la nomination du dépositaire. Le dépositaire exécute des ordres concernant l'achat, la négociation et la vente d'actions et prend toutes les mesures nécessaires afin de permettre au compartiment à effet de levier d'exercer les droits relatifs aux titres détenus dans son portefeuille.
38. La participation au programme d'actionnariat des employés se fait sur une base volontaire et les employés admissibles résidant au Canada ne seront pas incités à participer au programme d'actionnariat des employés en vue d'obtenir un emploi ou de conserver leur emploi.
39. Le montant total investi par un participant canadien dans le programme d'actionnariat des employés ne peut excéder 2,5 % de sa rémunération annuelle brute estimée pour l'année civile 2009.
40. Les actions sont inscrites à la cote de Euronext Paris. Les actions ne sont actuellement pas inscrites à la cote d'une bourse au Canada et le déposant n'a aucune intention de les inscrire à une telle cote. Comme il n'existe aucun marché pour les actions au Canada (et un tel marché n'est pas susceptible de se développer), les participants canadiens effectueront les premières opérations sur les actions par l'entremise de Euronext Paris, conformément aux règles et règlements de cette bourse.
41. Le déposant retiendra les services d'un courtier en valeurs mobilières à titre de courtier en valeurs (le « courtier inscrit ») aux termes de la législation en valeurs mobilières de l'Ontario afin qu'il conseille les participants canadiens qui résident en Ontario et qui démontrent de l'intérêt envers la Formule à effet de levier et afin qu'il détermine, conformément aux pratiques de l'industrie, si un investissement dans la Formule à effet de levier convient à chacun de ces participants canadiens en fonction de sa situation financière particulière. Le courtier inscrit établira des comptes pour ces participants canadiens et recevra les premiers états de compte du compartiment à effet de levier pour le compte de ceux-ci. Les parts du compartiment à effet de levier seront émises par le compartiment à effet de levier aux participants canadiens résidant en Ontario uniquement par l'intermédiaire du courtier inscrit.
42. Les parts du compartiment à effet de levier seront attestées par des relevés de compte émis par ce dernier.
43. Les participants canadiens recevront une trousse de renseignements en français ou en anglais (selon leur préférence) qui comprendra un résumé des modalités du programme d'actionnariat des employés ainsi qu'un avis d'imposition contenant une description des incidences fiscales canadiennes relatives à la souscription et à la détention de parts du compartiment à effet de levier et de la demande de rachat de celles-ci contre des espèces ou des actions à la fin de la période de blocage. La trousse de renseignements destinée aux participants canadiens de la Formule à effet de levier comprendra tous les renseignements nécessaires d'ordre général relativement à la Formule à effet de levier et comportera également une déclaration des risques qui décrira certains risques inhérents à un placement dans les

parts selon la Formule à effet de levier ainsi qu'un document de calcul de l'impôt qui illustrera les incidences fiscales fédérales canadiennes générales de la participation à la Formule à effet de levier.

44. S'ils le demandent, les participants canadiens peuvent recevoir des copies du Document de référence français du déposant déposé auprès de l'AMF de France relativement aux actions ainsi qu'une copie des règles du compartiment à effet de levier (lesquelles sont analogues aux règlements administratifs d'une société). Les participants canadiens auront également accès à des copies des documents d'information continue du déposant qui sont par ailleurs habituellement fournis à tous ses actionnaires.
45. Environ 1 196 employés admissibles résident au Canada, dont le plus grand nombre (1 155) résident en Ontario, et le second plus grand nombre au Québec (35). Des employés admissibles résident également en Colombie-Britannique, en Alberta et en Nouvelle-Écosse. Les employés admissibles résidant au Canada représentent environ 1.6 % du nombre total d'employés admissibles du Groupe Capgemini.
46. Le déposant et les sociétés locales membres du même groupe ne contreviennent pas à la législation en valeurs mobilières canadienne. Aux meilleures des connaissances du déposant, la société de gestion n'est pas en défaut de ses obligations en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense relative au placement, étant entendu que les exigences de la législation en matière de prospectus s'appliqueront à la première opération visée sur les actions acquises par des participants canadiens aux termes de la présente décision, à moins que les conditions ci-dessous ne soient réunies :

- a) l'émetteur du titre
 - i) soit n'était pas un émetteur assujéti dans un territoire du Canada à la date du placement;
 - ii) soit n'est pas un émetteur assujéti dans un territoire du Canada à la date de l'opération visée;
- b) à la date du placement, en tenant compte de l'émission du titre et de tout autre titre de la même catégorie ou série émis en même temps que le titre ou dans le cadre de son placement, les résidents du Canada :
 - i) ne détenaient, directement ou indirectement, pas plus de 10 % des titres en circulation de la catégorie ou de la série;
 - ii) ne représentaient pas plus de 10 % du nombre de propriétaires directs ou indirects de titres de la catégorie ou de la série;
- c) l'opération visée est effectuée :
 - i) soit sur une bourse ou un marché à l'extérieur du Canada;
 - ii) soit avec une personne à l'extérieur du Canada;

Les décideurs accordent également, en vertu de la législation, la dispense relative à la première opération pourvu que les conditions énoncées aux paragraphes a), b) et c) ci-dessus de la décision accordant la dispense relative au placement soient remplies.

Fait à Montréal, le 13 octobre 2009.

Jean Daigle
Directeur du financement des sociétés

Claude Lessard
Chef du service de l'encadrement des intermédiaires

Décision n°: 2009-FS-0699

Crédit VW Canada Inc.

Vu la demande présentée par Crédit VW Canada Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 13 août 2009 (la « demande »);

vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de billets d'un montant en capital maximal de 20 milliards d'euros dans le cadre d'un placement global, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité;

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord au placement.

Fait à Montréal, le 7 octobre 2009.

(s) *Benoit Dionne*
Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Numéro de projet Sédar: 1459303

Décision n°: 2009-FS-0711

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher

le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
ACFAW.COM Inc.	2009-09-16	500 000 unités	50 000 \$	2	3	2.3 / 2.5
Alda Pharmaceuticals Corp.	2009-09-16	42 000 unités	10 500 \$	1	0	2.3
Alstef YUL LP	2009-09-25	obligations	46 000 000 \$	2	1	2.3
Ameren Corporation	2009-09-09	500 000 actions ordinaires	13 618 600 \$	1	1	2.3
Aptilon Corporation	2009-09-18	4 545 455 actions ordinaires, 2 débetures et 2 300 000 bons de souscription	2 030 000 \$	2	0	2.10
Boreal Water Collection Inc.	2008-03-25	50 000 actions ordinaires	25 000 \$ US	1	0	2.5
Boreal Water Collection Inc.	2008-07-14	8 000 actions ordinaires	4 000 \$ US	1	0	2.5

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Boreal Water Collection Inc.	2009-04-07	10 000 actions ordinaires	5 000 \$ US	1	0	2.5
Boreal Water Collection Inc.	2009-04-28	40 000 actions ordinaires	20 000 \$ US	1	0	2.5
Boreal Water Collection Inc.	2009-05-18	18 120 actions ordinaires	9 060 \$ US	1	0	2.5
Boreal Water Collection Inc.	2009-07-21	140 000 actions ordinaires	70 000 \$ US	1	0	2.5
Boreal Water Collection Inc.	2009-08-02	100 000 actions ordinaires	50 000 \$ US	1	0	2.5
Boreal Water Collection Inc.	2009-08-26	20 000 actions ordinaires	10 000 \$ US	1	0	2.5
Cadan Resources Corporation	2009-08-07	25 000 000 unités	2 500 000 \$	1	57	2.3 / 2.5
Caisse d'économie solidaire Desjardins	2009-09-15	78 000 parts	3 900 000 \$	3	0	2.10
Clariant Inc. (anciennement Chroma Vision Medical Systems, Inc.)	2009-09-14	18 400 000 actions ordinaires	69 313 720 \$	1	44	2.3
Consolidated Thompson Iron Mines Limited	2009-09-17	32 775 000 actions ordinaires	144 210 000 \$	4	78	2.3
Corporation Minière Rocmec Inc.	2009-09-30	13 835 444 unités	1 245 190 \$	33	0	2.3
Drake Energy Ltd.	2009-09-14	2 307 333 unités accréditives et 792 520 unités	356 130 \$	5	11	2.3 / 2.5

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Econo-Malls Limited Partnership #8	2009-09-08	parts	3 600 001 \$	22	3	2.3 / 2.10
Exploration Nemaska Inc.	2009-09-25 et 2009-10-05	4 300 000 actions ordinaires	430 000 \$	13	1	2.3 / 2.13
Maya Or & Argent Inc.	2009-09-24	500 000 actions ordinaires	190 000 \$	0	4	2.13
Megastar Development Corp.	2009-08-26	6 000 000 d'unités	300 000 \$	3	28	2.3 / 2.5
Newcastle Minerals Ltd.	2009-10-01	900 000 unités	81 000 \$	3	3	2.3 / 2.5
Quest Pharma Tech Inc.	2009-09-21	1 500 000 actions ordinaires	75 000 \$	1	0	2.3
Ressources SearchGold Inc.	2009-09-18	14 880 000 actions ordinaires et 7 440 000 bons de souscription	372 000 \$	0	21	2.3
Richardson International Limited	2009-09-25	débetures	102 930 000 \$	2	9	2.3
S.O.E. Systèmes d'Optimisation Énergétiques Technologies Inc.	2009-10-01	prêts convertibles	300 000 \$	2	0	2.3
Shopmedia Inc.	2009-09-28, 2009-09-29 et 2009-10-01	82 000 actions ordinaires	41 000 \$	5	0	2.9
Sigma Pharmaceuticals Limited	2009-09-24	28 712 actions ordinaires	27 563 \$	1	1	2.3
Sonic Automotive Inc.	2009-09-23	billets convertibles	1 823 080 \$	1	2	2.3
Touchstone	2009-10-05	9 425 071 actions	100 000 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Resources Ltd.		ordinaires				
Urodynamix Technologies Ltd.	2009-09-25	30 311 010 actions ordinaires	1 515 551 \$	1	27	2.3
Walton AZ Montre Verde Investment Corporation	2009-09-28, 2009-10-02 et 2009-10-06	285 590 actions ordinaires catégorie B	2 855 900 \$	3	164	2.3 / 2.9 / 2.24

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Core Canadian Dividend Trust

Vu la demande présentée par Core Canadian Dividend Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 2 octobre 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 6 octobre 2009 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de la direction sur le rendement du fonds qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;

2. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de la direction sur le rendement du fonds qui les accompagne pour la période terminée le 30 juin 2009;

(collectivement les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 6 octobre 2009.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0706

Fiducie de Revenu First Premium

Vu la demande présentée par Fiducie de Revenu First Premium (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 2 octobre 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 6 octobre 2009 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de la direction sur le rendement du fonds qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
2. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de la direction sur le rendement du fonds qui les accompagne pour la période terminée le 30 juin 2009;

(collectivement les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 6 octobre 2009.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0704

Linear Gold Corp.

Vu la demande présentée par Linear Gold Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 octobre 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 13 octobre 2009 (la « dispense demandée ») :

1. la notice annuelle pour la période terminée le 31 mars 2009;
2. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne, pour l'exercice terminé le 31 mars 2009;
3. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne, pour la période terminée le 30 juin 2009;
4. la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 14 août 2009;

(collectivement, les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 9 octobre 2009.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0717

S Split Corp.

Vu la demande présentée par S. Split Corp (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 2 octobre 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 6 octobre 2009 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de la direction sur le rendement du fonds qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
2. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de la direction sur le rendement du fonds qui les accompagne pour la période terminée le 30 juin 2009;

(collectivement les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 6 octobre 2009.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0705

Top 10 Canadian Financial Trust

Vu la demande présentée par Top 10 Canadian Financial Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 2 octobre 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 6 octobre 2009 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de la direction sur le rendement du fonds qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
2. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de la direction sur le rendement du fonds qui les accompagne pour la période terminée le 30 juin 2009;

(collectivement les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 6 octobre 2009.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0707

World Financial Split Corp.

Vu la demande présentée par World Financial Split Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 2 octobre 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 6 octobre 2009 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de la direction sur le rendement du fonds qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
2. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de la direction sur le rendement du fonds qui les accompagne pour la période terminée le 30 juin 2009;

(collectivement les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 6 octobre 2009.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0708

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

First Place Tower Brookfield Properties Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de First Place Tower Brookfield Properties Inc.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision rendue par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2009-FIIC-0250

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CONTINENTAL PRECIOUS MINERALS INC.	2009-08-31
DRAGONWAVE INC.	2009-08-31
EXPLORATION NQ INC.	2009-08-31
FIRAN TECHNOLOGY GROUP CORPORATION	2009-08-28
GLENDALE INTERNATIONAL CORP.	2009-08-28
INTRAFOR, INC.	2009-09-30
MEDICURE INC.	2009-08-31
MINES VIRGINIA INC.	2009-08-31
MRRM INC.	2009-08-31
NOVAGOLD RESOURCES INC.	2009-08-31
PASSEPORT METALS INC.	2009-08-31
QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	2009-08-31
SANDVINE CORPORATION	2009-08-31
STYLE DE VIE AMICA INC.	2009-08-31
THALLION PHARMACEUTICALS INC.	2009-08-31
URUGUAY MINERAL EXPLORATION INC.	2009-08-31
VELAN INC.	2009-08-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
BOND TRUST (#21225)	2009-06-30
INVESTMENT GRADE TRUST (#21255)	2009-06-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
BOND TRUST (#21225)	2009-06-30
INVESTMENT GRADE TRUST (#21255)	2009-06-30

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
KASTEN CHASE APPLIED RESEARCH LIMITED	
KLONDIKE SILVER CORP.	
MINES D'OR EXCEL INC. (LES)	
OUTDOORPARTNER MEDIA CORPORATION	
PAN ORIENT ENERGY CORP.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
BOND TRUST (#21225)	2009-06-30
INVESTMENT GRADE TRUST (#21255)	2009-06-30

Liste des symboles SEDI

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	45 : Contrepartie d'un bien
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	46 : Contrepartie de services
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	47 : Acquisition ou aliénation par don
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	50 : Attribution d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	51 : Levée d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	52 : Expiration d'options
NATURE DE L'OPÉRATION	53 : Attribution de bons de souscription
Généralités	54 : Exercice de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	55 : Expiration de bons de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 : Attribution de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	57 : Exercice de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	58 : Expiration de droits de souscription
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	59 : Exercice au comptant
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	Dérivés émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
38 : Rachat – annulation	Divers
40 : Vente à découvert	90 : Changements relatifs à la propriété
	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'EMPRISE
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	AUTRES MENTIONS
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.

AVIS

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
49 North Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
49 North Resource Fund Inc.	1		O	2009-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.2500	72 840
AAER Inc.									
<i>Options</i>									
Phaneuf, Eric	5		O	2009-10-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 750 238
ACTIVEnergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Activenergy Income Fund	1		O	2009-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	6.5600	18 941 780
			O	2009-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	6.4700	18 943 480
			O	2009-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.3500	18 945 280
			O	2009-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	6.6000	18 949 380
			O	2009-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.5500	18 949 980
			O	2009-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	6.7000	18 954 380
			O	2009-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.4800	18 944 480
			O	2009-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	6.4400	18 946 780
			O	2009-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.6900	18 951 980
Adherex Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Andrade, Robert Christopher	4		O	2009-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			780 100
Raykov, Rostislav Christov	4, 5		O	2009-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000 000
<i>Options</i>									
Norris, Robin	4, 5	R	O	2009-08-19	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.0600USD	2 187 000
ALAMOS GOLD INC									
<i>Actions ordinaires</i>									
Guarducci, Manley Richard	5		O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	200 000	7.2900	200 000
		R	O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(130 000)	10.5847	70 000
		R	O	2009-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 000)	10.7230	0
<i>Options</i>									
Guarducci, Manley Richard	5	R	O	2009-09-03	D	51 - Exercice d'options	(200 000)		430 000
AltaGas Income Trust									
<i>Options at \$17.89 expiring October 7, 2019</i>									
Dawson, Dennis Alan	5		O	2004-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-07	D	50 - Attribution d'options	10 000	17.8900	10 000
Wright, David Robert	5		O	2007-01-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-07	D	50 - Attribution d'options	10 000	17.8900	10 000
<i>Parts de fiducie</i>									
Aarssen, Gregory Allan	7		O	2009-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	18.3000	5 261
Alternative Fuel Systems (2004) Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Checkel, David	4		O	2009-10-07	D	51 - Exercice d'options	55 000	0.1000	155 100*
<i>Options</i>									
Checkel, David	4		O	2009-10-07	D	51 - Exercice d'options	(55 000)	0.1000	25 000*
Altus Group Income Fund									
<i>Parts</i>									
McArthur, Alexander Bruce	4		O	2009-10-09	D	46 - Contrepartie de services	296	10.5400	714
Amalgamated Income Limited Partnership									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Anatolia Minerals Development Limited									
<i>Options</i>									
Prahl, Donald Roger	5		O	2009-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Anderson Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wong, Mary Darlene	5								
Kevin & Darlene Wong JTWROS	PI		O	2009-10-13	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	100 000	0.9515	428 582
Aptilon Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Swanson, Norman Eric Swanson	2	R	O	2009-09-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 950 000
Arbor Memorial Services Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A - Voting</i>									
JC CLARK LTD.	3		O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	3 800	20.9000	517 699
Argosy Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dobek, Ray	4, 5								
Joint Account with Spouse	PI		O	2009-10-09	I	54 - Exercice de bons de souscription	335 645	1.2500	560 983
Faircloth, Ken	4		O	2009-10-09	D	54 - Exercice de bons de souscription	23 800	1.2500	123 800
George, Norm	5		O	2009-10-09	D	54 - Exercice de bons de souscription	25 000	1.2500	264 003
Kanovsky, Michael Manuel	4		O	2009-10-09	D	54 - Exercice de bons de souscription	300 000	300000.0000	330 000
Kanovsky Family Foundation	PI		O	2008-09-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-09	I	54 - Exercice de bons de souscription	200 000	1.2500	200 000
Mellum, Brian	4								
Formation Capital Management Ltd.	PI		O	2009-10-09	C	54 - Exercice de bons de souscription	273 800	1.2500	513 050
Mellum Capital Corp.	PI		O	2009-10-09	C	54 - Exercice de bons de souscription	80 000	1.2500	207 200
Roorda, Jacob	4		O	2009-10-13	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(40 971)		0
Cynthia Roorda	PI		O	2008-09-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-13	C	90 - Changements relatifs à la propriété	40 971		126 571
			O	2009-10-06	C	54 - Exercice de bons de souscription	85 600	1.2500	85 600
Salamon, Peter	4, 5		O	2009-10-09	D	54 - Exercice de bons de souscription	335 645	1.2500	931 952
Bons de souscription spéciaux									
Dobek, Ray	4, 5								
Joint Account with Spouse	PI		O	2009-10-09	I	54 - Exercice de bons de souscription	(335 645)	1.2500	0
Faircloth, Ken	4		O	2009-10-09	D	54 - Exercice de bons de souscription	(23 800)	1.2500	0
George, Norm	5		O	2009-10-09	D	54 - Exercice de bons de souscription	(25 000)	1.2500	0
Kanovsky, Michael Manuel	4		O	2009-10-09	D	54 - Exercice de bons de souscription	(300 000)	1.2500	0
Kanovsky Family Foundation	PI		O	2009-10-09	I	54 - Exercice de bons de souscription	(200 000)	1.2500	0
Mellum, Brian	4								
Formation Capital Management Ltd.	PI		O	2009-10-09	C	54 - Exercice de bons de souscription	(273 800)	1.2500	0
Mellum Capital Corp.	PI		O	2009-10-09	C	54 - Exercice de bons de souscription	(80 000)	1.2500	0
Roorda, Jacob	4								
Cynthia Roorda	PI		O	2008-09-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-30	C	16 - Acquisition ou aliéation en vertu d'une dispense de	85 600	1.2500	85 600

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						prospectus			
Salamon, Peter	4, 5		O	2009-10-06	C	54 - Exercice de bons de souscription	(85 600)	1.2500	0
			O	2009-10-09	D	54 - Exercice de bons de souscription	(335 645)	1.2500	0
<i>Options</i>									
Campbell, Richard Allan	5		O	2009-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)	4.6000	0
			O	2009-10-06	D	50 - Attribution d'options	35 000	1.2800	35 000*
Dalton, Thomas	5		O	2009-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)	4.6000	0
			O	2009-10-06	D	50 - Attribution d'options	35 000	1.2800	35 000
Dobek, Ray	4, 5		O	2009-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(42 000)	4.6000	0
			O	2009-10-06	D	50 - Attribution d'options	42 000	1.2800	42 000
Faircloth, Ken	4		O	2009-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)	4.6000	0
			O	2009-10-06	D	50 - Attribution d'options	35 000	1.2800	35 000*
George, Norm	5		O	2009-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)	4.6000	0
			O	2009-10-06	D	50 - Attribution d'options	35 000	1.2800	35 000
Kanovsky, Michael Manuel	4		O	2009-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		0
			O	2009-10-06	D	50 - Attribution d'options	35 000		35 000
Mellum, Brian	4		O	2009-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)	4.6000	0
			O	2009-10-06	D	50 - Attribution d'options	35 000	1.2800	35 000
Poetker, John	4		O	2009-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		0
			O	2009-10-06	D	50 - Attribution d'options	35 000		35 000
Roorda, Jacob	4		O	2008-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 000
			O	2009-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)	4.6000	0
			O	2009-10-06	D	50 - Attribution d'options	35 000		35 000
Salamon, Peter	4, 5		O	2009-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(54 000)	4.6000	0
			O	2009-10-06	D	50 - Attribution d'options	54 000	1.2800	54 000*
Aston Hill Financial Inc. (formerly, Overlord Financial Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tremblay, Estate of Marcel	3	R	O	2009-09-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.4150	3 877 500
		R	O	2009-09-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4300	3 857 500
		R	O	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.4100	3 882 500
Axia NetMedia Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
McNaughton, Andrew	5								
Andrew McNaughton	PI		O	2009-10-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 900)	1.5000	
			M	2009-10-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 400)	1.5070	257 268
			O	2009-10-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	1.5240	254 768
Azure Dynamics Corporation									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Brigstocke, Nicholas	4		O	2009-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 727	0.2200	81 060
Colburn, John Brian	4		O	2009-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 568	0.2200	53 693
Deacon, Donald Campbell	4		O	2009-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	79 545	0.2200	2 141 121
Gouin, James Christopher	4		O	2009-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	28 409	0.2200	94 034
Padilla, James Jerome	4		O	2009-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	88 211	0.2200	607 598
Sharp, Dennis Ambrose	4		O	2009-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 455	0.2200	194 265
B2Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Shaw, Robert Peter	6, 8		O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.8000	496 025*
			O	2009-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.8000	486 025*
Baffinland Iron Mines Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Resource Capital Fund IV LP	3		O	2009-09-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	807 127		54 529 032
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mannarn, Arthur	5		O	2009-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 061	65.3200	
			M	2009-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	65.3200	13 060
Banque de Montréal									
<i>Actions ordinaires</i>									
Julia, Burnham Ward	5								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-10-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			683
Banque Royale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leggett, Karen Ann	5		O	2009-10-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 825
Tomkowiak, Theodore John	5		O	2009-10-09	D	51 - Exercice d'options	41 000	18.4480	54 311
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 000)	55.9180	13 311
<i>Actions ordinaires - Share Purchase Plans (RESSOP, DSSP, DSPP etc.)</i>									
Leggett, Karen Ann	5		O	2009-10-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 809
<i>Options</i>									
Tomkowiak, Theodore John	5		O	2009-10-09	D	51 - Exercice d'options	(41 000)	18.4480	131 272
Baytex Energy Trust									
<i>Droits</i>									
Best, Randal John	5		O	2009-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)	12.7500	290 000
			O	2009-10-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 200)	12.7500	285 800
			O	2009-10-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(800)	12.7500	285 000
McDonald, Brett James	5		O	2009-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 000)	12.7500	115 000
Smith, Mark Fraser	5		O	2009-10-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)	20.1600	245 000
<i>Parts de fiducie</i>									
Best, Randal John	5		O	2009-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 000	2.7600	63 100
			O	2009-10-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 200	2.7600	47 300
			O	2009-10-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	800	2.7600	43 900
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	24.9000	43 100
			O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	24.7600	43 100
			O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	24.8300	43 100
McDonald, Brett James	5		O	2009-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 000	2.7600	19 012
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	24.4800	11 012
Smith, Mark Fraser	5		O	2006-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 000	14.0900	20 000
			O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	25.2500	0
BioSyntech, Inc.									
<i>Droits de souscription</i>									
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2006-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2009-09-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 084 543		12 084 543
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Sharma, Somesh Datt	4		O	2009-09-30	D	50 - Attribution d'options	15 000	0.1200	60 000
Biovail Corporation									
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>									
Albert, Richard Mark	5		O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	6		1 048
Bovaird, Christopher Wayne	5		O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	9		2 797
			O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	7		2 804
Chouinard, Michel	5		O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	22		58 305
			O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	27		58 332
			O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	306		58 638
Durham, Mark	5		O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	45		64 007
			O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	39		64 046
			O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	306		64 352
Fibigir, Hans Christian	5		O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	85		64 130
			O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	306		64 436
Godin, Gilbert	5		O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	45		90 311
			O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	47		90 358
			O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	459		90 817
Gubitz, Gregory David	5		O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	45		64 007
			O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	39		64 046
			O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	306		64 352
Isabel, Nelson Ferreira	5		O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	9		7 537
			O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	6		7 543
			O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	30		7 573
Kelley, Wendy Anne	5		O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	45		14 007
			O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	39		14 046
Mayer, Christine	5		O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	45		64 007
			O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	39		64 046
			O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	306		64 352
Mulligan, Margaret Jean	5		O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	39		56 555
			O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	306		56 861
Sebben, John Charles	5		O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	7		2 238
			O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	6		2 244
Tindale, Jennifer Sara	5		O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	25		12 451
			O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	19		12 470
			O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	30		12 500
Wells, William McDowell	4		O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	882		217 320
			O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	59		217 379
			O	2009-10-05	D	35 - Dividende en actions	382		217 761
Birchcliff Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Humphreys, David	5		O	2009-10-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Humphreys, David	5		O	2009-10-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-09	D	50 - Attribution d'options	325 000	8.7700	325 000*
BNS Split Corp. II									
<i>Actions privilégiées</i>									
BNS Split Corp. II	1	R	O	2009-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	299 046	20.8300	299 046*

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(299 046)	20.8300	0
<i>Capital Shares</i>									
BNS Split Corp. II	1	R	O	2009-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	598 092	11.9965	598 092*
			O	2009-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(598 092)	11.9965	0
BONAVISTA ENERGY TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									
Poelzer, Ronald J.M.	4, 5								
Opus Capital Corp.	PI		O	2009-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55 000)	22.0300	1 083 872
Boston Pizza Royalties Income Fund									
<i>Parts</i>									
Boston Pizza Royalties Income Fund	1		O	2009-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	10.7500	37 800
Bridgewater Systems Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bridgewater Systems Corporation	1	R	O	2009-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	9 400	5.0479	9 400
			O	2009-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	(9 400)		0
		R	O	2009-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	5.1090	7 600
			O	2009-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(7 600)		0
		R	O	2009-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	5.0925	5 900
			O	2009-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 900)		0
		R	O	2009-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	5.0640	4 700
			O	2009-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)		0
		R	O	2009-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	4.8880	2 500
			O	2009-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		0
		R	O	2009-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	9 500	4.9878	9 500
			O	2009-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(9 500)		0
		R	O	2009-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	9 500	5.0000	9 500
			O	2009-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(9 500)		0
		R	O	2009-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.1976	5 000
			O	2009-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
		R	O	2009-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	9 445	5.8835	9 445
			O	2009-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(9 445)		0
		R	O	2009-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	5.7500	3 900
			O	2009-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)		0
		R	O	2009-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	9 100	5.8907	9 100
			O	2009-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(9 100)		0
		R	O	2009-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	5.9205	3 900
			O	2009-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)		0
		R	O	2009-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.9660	5 000
			O	2009-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
		R	O	2009-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	5.9900	4 700
			O	2009-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)		0
		R	O	2009-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.0000	5 000
			O	2009-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
		R	O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	900	6.0000	900
			O	2009-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
		R	O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	5.9700	4 000
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.0000	3 000
			O	2009-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
		R	O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.0000	1 000
			O	2009-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
		R	O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.0000	1 000
			O	2009-08-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
		R	O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	5.9729	7 000
			O	2009-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)		0
			O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	6.0000	1 700
			O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		0
Brookfield Investments Corporation (Formerly Brascade Corporation)									
<i>Actions privilégiées Class 1 Senior, Series A</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	3								
Trilon Bancorp Inc.	PI		O	2009-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	25.0447	3 747 735
Brownstone Ventures Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2009-10-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-10-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 277 000
			O	2009-10-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	170 500	0.7745	6 447 500
			O	2009-10-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.8450	6 547 500
C.A. Bancorp Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 6, 5, 8		O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	0.8700	371 380
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.8700	372 380
Cadomin Capital Corporation (formerly Sprott Molybdenum Participation Corporation)									
<i>Actions ordinaires</i>									
The K2 Principal Fund L.P.	3		O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 000)	0.0350	5 293 600
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.0500	5 193 600
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(90 000)	0.0500	5 103 600
			O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 000)	0.0597	5 074 600
Calian Technologies Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Calian Technologies Ltd	5		O	2009-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	300	17.1500	300
			O	2009-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	300	17.2500	300
			O	2009-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
			O	2009-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
Calloway Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Gobin, Rudy	5								
Michelle (Shelly) Gobin	PI		O	2009-10-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.4500	9 000
			O	2009-10-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.5000	10 000
Canadian Hydro Developers, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacLachlan, Letha	4		O	2009-10-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 300)	5.2500	0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Romero, Joy Patricia	5								
Solium Capital	PI		O	2009-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	76.3000	1 422*
			O	2009-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(79)	76.3400	1 343*
<i>Options</i>									
Corson, James Francis	5		O	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	48.0400	68 778
			O	2009-10-07	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	48.0400	66 778
			O	2009-10-13	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	48.0400	64 778
			O	2009-10-14	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	48.0400	62 778
Canadian Western Bank									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morrison, Peter Kenneth	5		O	2009-10-01	D	35 - Dividende en actions	66	19.1800	11 701*
Capstone Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hemstead, Peter Timothy	5		O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	3.1800	0
Trina Hemstead	PI		O	2009-10-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 830)	3.1800	0
Mercer, Bradley	5		O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.9200	70 582
			O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 358)	3.1200	65 224
			O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	3.1300	61 824
			O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 600)	3.1200	45 224
			O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	3.1800	
			M	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	3.1800	30 224
Cequence Energy Ltd. (formerly Sabretooth Energy Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
MACBEY, Nathan	5		O	2009-10-08	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(187 500)		570 178
MacBey Family Trust Partnership	PI		O	2009-07-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-08	I	90 - Changements relatifs à la propriété	187 500		187 500
Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units</i>									
Bastarache, Lise	4		O	2009-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	55	5.3365	4 839
			O	2009-08-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	5.8147	4 890
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	6.1827	4 926
			O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	778	6.4682	5 704
Harris, Michael Deane	4		O	2009-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	332	5.3365	29 087
			O	2009-08-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	309	5.8147	29 396
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	214	6.1827	29 610
			O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 252	6.4682	33 862
Kuzmicki, Andre	7		O	2009-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	122	5.3365	10 643
			O	2009-08-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	113	5.8147	10 756
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	6.1827	10 834
			O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 565	6.4682	12 399
Robinson, Sidney P H	4		O	2009-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	280	5.3365	24 493
			O	2009-08-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	260	5.8147	24 753
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	180	6.1827	24 933
			O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 363	6.4682	28 296
Schwartz, Thomas	4		O	2009-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	230	5.3365	20 168

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-08-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	214	5.8147	20 382
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	148	6.1827	20 530
			O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 879	6.4682	23 409
<i>Parts de fiducie</i>									
Schwartz, Thomas	4		O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	5.9972	31 642
Megaview Diversified Holdings Inc.	PI		O	2009-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	5.9972	3 405
			O	2009-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	88	5.9972	3 493
CI Financial Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chang, G. Raymond	7								
G. Raymond Chang Ltd.	PI		O	2009-10-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	20.2900	13 792 040
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 800)	20.1885	13 761 240
			O	2009-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	20.4337	13 756 340
			O	2009-10-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 600)	20.3680	13 707 740
			O	2009-10-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 500)	20.3500	13 696 240
Cinram International Income Fund									
<i>Parts</i>									
MacLean, Cyril Ronald	7		O	2009-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	1.9200	2 200
			O	2009-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	2.4800	2 600
			O	2009-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	2.4900	5 000
CML Healthcare Income Fund									
<i>Parts</i>									
Wentzell, Kent	5	R	O	2009-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	13.6400	6 230
		R	O	2009-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	13.6300	5 230
		R	O	2009-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	13.6200	4 230
		R	O	2009-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	13.6100	2 730
		R	O	2009-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 957)	13.6000	773
Coastal Contacts Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hardy, Roger	4, 5, 3		O	2009-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 254	1.2040	6 920 581
COMPASS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
COMPASS Income Fund	1		O	2009-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	9.2200	17 763 056
Compton Petroleum Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hurtubise, Roger Bradley	4		O	2009-03-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 400
			O	2009-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.1700	51 400*
<i>Options</i>									
Seldin, Peter	4		O	2009-10-06	D	97 - Autre	(75 000)		0
Connacher Oil and Gas Limited									
<i>Options</i>									
Carrothers, Ian Scott	5		O	2009-10-08	D	50 - Attribution d'options	81 000		324 000
De Maio, Stephen Joseph	5		O	2009-10-08	D	50 - Attribution d'options	105 000		572 200
Gusella, Richard Allan	4		O	2009-10-08	D	50 - Attribution d'options	459 000		2 564 000
Johnson, Merle Duane	5		O	2009-10-08	D	50 - Attribution d'options	99 000		326 000
Kines, Richard Robert Joseph	5		O	2009-10-08	D	50 - Attribution d'options	210 000		1 045 000
Longley, Russell Wesley	8		O	2009-10-08	D	50 - Attribution d'options	102 000		494 200

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Constellation Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marston, Stephen Adair	5		O	2009-10-08	D	50 - Attribution d'options	132 000		676 000
Sametz, Peter D.	4		O	2009-10-08	D	50 - Attribution d'options	275 001		1 755 001
Todd, Cameron Murray	5		O	2009-10-08	D	50 - Attribution d'options	141 000		746 500
Ukrainetz, Grant	5		O	2009-10-08	D	50 - Attribution d'options	101 001		564 001
Corporation Big Red Diamond									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gernega, Boris	7								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2009-10-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 355	33.4117	22 510
Corporation Cott									
<i>Actions ordinaires</i>									
Prozes, Andrew	4		O	2009-10-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 222	7.3600USD	133 011
Savage, Graham William	4		O	2009-10-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 991	7.3600USD	81 620
Corporation de Sécurité Garda World									
<i>Actions ordinaires Catégorie "A"</i>									
Boily, Patrice	5		O	2009-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 800)	9.0000	81 200
Corporation Énergie Split Inc.									
<i>Actions ordinaires Capital Yield</i>									
Energy Split Corp.	1	R	O	2009-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	220 106	4.2095	220 106*
			O	2009-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	(220 106)	4.2095	0
<i>Actions privilégiées Class B</i>									
Energy Split Corp.	1	R	O	2009-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	220 106	21.0000	220 106*
			O	2009-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	(220 106)	21.0000	0
Scotia Capital Inc.	3		O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	18.5000	13 622
			O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	18.4100	12 822
			O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	18.4200	12 522
			O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9)	18.3600	12 513
			O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 300)	18.4000	(787)
			O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	787	18.8000	0
Corporation Minière Osisko									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burzynski, John Feliks	5		O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	8.1700	924 100
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	8.2200	914 100
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	8.1100	904 100
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	8.1100	894 100
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	8.1800	884 100
			O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	8.1100	883 100
			O	2009-10-15	D	51 - Exercice d'options	200 000	3.1250	1 084 100

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.5700	884 100
4191137 Canada Inc.	PI		O	2009-10-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 400)	8.3000	210 000
EurAsia Holding AG	3		O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(49 400)	8.3300	33 700 367
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 300)	7.9200	33 665 067
Vézina, Serge	4		O	2007-09-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-08	D	51 - Exercice d'options	300 000	5.4600	300 000
			O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	8.1400	0
<i>Bons de souscription</i>									
Burzynski, John Feliks	5		O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(750)	0.6500	0
<i>Options</i>									
Burzynski, John Feliks	5		O	2009-10-15	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	3.1250	350 000
Vézina, Serge	4		O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	5.4600	
			M	2009-10-08	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	5.4600	450 000
Corporation Northgate Minerales									
<i>Actions ordinaires</i>									
Guimond, Luc	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 762
<i>Options</i>									
Guimond, Luc	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 000
		R	O	2007-01-16	D	50 - Attribution d'options	35 000	4.0700	110 000
		R	O	2008-02-08	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.9700	210 000
		R	O	2009-01-13	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.0300	310 000
Corporation Uranium Quest									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cashin, Peter John	4		O	2009-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	3.5000	190 785
Corporation Vector Aérospatiale									
<i>Options</i>									
Connelly McGilley, Tracy Sarah Jane	5		O	2009-09-09	D	50 - Attribution d'options	2 911	6.8000	
			M	2009-09-09	D	50 - Attribution d'options	2 291	6.8000	2 291
Crescent Point Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4		O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	36.4500	224 787
			O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	36.4940	229 787
			O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	36.9065	249 787
			O	2009-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	37.7316	254 787
			O	2009-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	37.7500	259 787
Spousal RRSP	PI		O	2009-10-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	36.8962	61 512
CROWFLIGHT MINERALS INC.									
<i>Options</i>									
Bharti, Stan	4		O	2009-10-12	D	52 - Expiration d'options	(500 000)		1 375 000
			O	2009-10-14	D	50 - Attribution d'options	2 500 000		3 875 000
Collins, Gregory	5		O	2009-10-14	D	50 - Attribution d'options	875 000		1 950 000
Colson, Maurice	4		O	2009-10-14	D	50 - Attribution d'options	875 000		1 450 000
			O	2009-10-12	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		575 000
Gleeson, Patrick James	5		O	2009-10-14	D	50 - Attribution d'options	875 000		1 385 000
Humphrey, Raymond Bruce	4		O	2009-10-14	D	50 - Attribution d'options	1 750 000		2 625 000
Keller, Paul David	5		O	2009-10-14	D	50 - Attribution d'options	1 750 000		3 450 000
Ladd, Anna Man-Yue	5		O	2009-10-14	D	50 - Attribution d'options	1 750 000		2 300 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Trevisiol, Mark	5		O	2009-10-14	D	50 - Attribution d'options	2 500 000		2 500 000
Wilson, Bernard	4		O	2009-10-14	D	50 - Attribution d'options	875 000		1 650 000
Datex Technologies Corporation (formerly Les Placements Montec Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carrafiello, Marc	3		O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	0.0700	2 607 525
Daylight Resources Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Eshleman, Brent Andrew	7		O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 705		54 065
			O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 704		63 769
Ford, Randy	7		O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 705		115 133
			O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 704		124 837
Hanbury, Edwin Stewart	7		O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 705		275 898
			O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 704		285 602
Horner, Stephen Roy	7		O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 705		133 411
			O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 704		143 115
Lambert, Anthony	7		O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 287		559 653
			O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 284		579 937
Nielsen, Steven Ronald	7		O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 251		258 998
			O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 251		274 249
Simpson, Gerald	7		O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 705		203 266
			O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 704		212 970
<i>Performance Awards</i>									
Eshleman, Brent Andrew	7		O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 916)		33 750
Ford, Randy	7		O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 916)		33 750
Hanbury, Edwin Stewart	7		O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 916)		43 750
Horner, Stephen Roy	7		O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 916)		33 750
Lambert, Anthony	7		O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 249)		127 334
Nielsen, Steven Ronald	7		O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 583)		54 168
Simpson, Gerald	7		O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 916)		38 750
<i>Restricted Awards</i>									
Eshleman, Brent Andrew	7		O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 833)		19 834
Ford, Randy	7		O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 833)		19 834
Hanbury, Edwin Stewart	7		O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 833)		20 501
Horner, Stephen Roy	7		O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 833)		19 834
Lambert, Anthony	7		O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 500)		36 000
Nielsen, Steven Ronald	7		O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 166)		22 333
Simpson, Gerald	7		O	2009-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 833)		20 168
Decision Dynamics Technology Ltd.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Baillie, James C.	4		O	2009-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 662		525 056
Bastable, Colum P.	4		O	2009-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 662		503 065
McDougald, Elson John	4		O	2009-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 662		525 056
DELPHI ENERGY CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Reid, David James	4, 5		O	2009-09-23	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(17 500)	1.3900	132 931
			O	2009-09-23	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(22 500)	1.3900	110 431

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
713454 Alberta Ltd.	PI		O	2009-09-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	22 500	1.3900	42 440
966057 Alberta Ltd.	PI		O	2009-09-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	17 500	1.3900	65 634
Reid Family Trust	PI		O	2009-10-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	1.4000	614 900
			O	2009-10-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	1.5500	599 900
DiagnoCure Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lapalme, Pierre	4		O	1996-11-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	1996-12-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 500
<i>Options</i>									
Lapalme, Pierre	4		O	1996-11-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	1996-12-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			98 000
DirectCash Income Fund									
<i>Parts de fiducie (Listed Participating Trust Units)</i>									
Hurtubise, Roger Bradley	4		O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	12.6500	21 212
			O	2009-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	12.9400	22 912*
DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goodman, David Jason	4, 5		O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 382	10.1000	356 971
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Ferstman, Joanne Shari	5		O	2009-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	309	11.8400	105 206
<i>Options</i>									
Goodman, David Jason	4, 5		O	2009-10-06	D	59 - Exercice au comptant	(450 000)		750 000
<i>Restricted Share Awards</i>									
Ferman, Bruce Aaron	5		O	2008-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 775	5.4351	11 775
Eastmain Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hansuld, John Alexander	4		O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.4100	40 000*
easyhome Ltd.									
<i>Deferred Share Unit Plan</i>									
Johnson, Donald Kenneth	4, 3		O	2009-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	231	9.0500	22 764
			O	2009-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 619	9.0000	25 383
Lataille-Graham, Nancie	4		O	2009-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71	9.0500	7 550
			O	2009-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 351	9.0000	8 901
Lewis, David Andrew	4		O	2009-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86	9.0500	9 197
			O	2009-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 433	9.0000	10 630
<i>Restricted Share Unit</i>									
Atkinson, Richard	5		O	2008-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21		
			M	2008-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22		12 266
			O	2005-05-10	D	37 - Division ou regroupement d'actions	5 552		
			M	2005-05-10	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 278		12 832
			O	2006-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	15.8000	12 995
			O	2006-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	16.0000	19 067
			O	2006-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	16.5000	19 136
			O	2006-10-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	16.0000	19 208
			O	2007-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	17.0100	19 275
			O	2007-04-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	18.5000	25 371

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	16.8600	12 355
			O	2008-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	16.8600	12 386
			O	2008-10-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	13.8900	12 424
			O	2008-10-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	13.8900	12 462
			O	2009-01-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	9.9900	12 521
			O	2009-01-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58	9.9900	12 579
			O	2009-04-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	9.5000	12 636
			O	2009-04-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	9.5000	12 692
			O	2009-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	9.0000	12 752
			O	2009-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	9.0000	12 812
			O	2009-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	245	9.0500	13 057
Degraaf, Loraine	5		O	2009-10-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	9.0500	5 047
Fregren, Chris	5		O	2009-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	120	9.0500	12 906
Goertz, Steve	5		O	2009-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	94	9.0500	10 094
Ingram, David	4, 5		O	2009-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	900	9.0500	39 589
Maries, David	5		O	2009-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400	9.0500	17 259
Rawnsley, Michelle	5		O	2009-10-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76	9.0500	6 076
EnCana Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Oliver, Robert William (Bill)	7, 5		O	2009-03-18	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(21 928)		356
Endeavour Silver Corp.									
<i>Bons de souscription</i>									
Cooke, Bradford	4, 5		O	2004-11-15	D	55 - Expiration de bons de souscription	(500 000)	0.1000	125 000
			O	2007-10-24	D	55 - Expiration de bons de souscription	(21 725)	5.2500	(200 000)
<i>Options</i>									
Cooke, Bradford	4, 5		O	2009-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)	4.8900	
			M	2009-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)	4.8900	578 000
EnerVest Diversified Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Roorda, Jacob	5								
Cynthia Roorda	PI		O	2009-10-09	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 003)	12.7700	13 026
Leeward Enterprise Ltd	PI		O	2009-04-28	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(16 667)		8 333
			O	2009-10-09	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 502)	12.7700	5 831
Windward Capital Inc	PI		O	2009-04-28	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 253)		1 626
			O	2009-10-09	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(488)	12.7700	1 138
Enseco Energy Services Corp. (formerly, Nexia Biotechnologies Inc.)									
<i>Débetures convertibles 14</i>									
Devlin, Kent Michael	5		O	2006-10-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-10-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 50 000.00	1000.0000	
			M	2009-10-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 50 000.00	1000.0000	\$ 50 000.00
Jespersen, Kim	5		O	2007-12-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-12-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 40 000.00	1000.0000	
			M	2009-10-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 40 000.00	1000.0000	\$ 40 000.00

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Ensign Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kangas, Leonard	4		O	2009-09-30	D	46 - Contrepartie de services	400	16.4000	75 666*
Russell, Trevor Dean	5	R	O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	17.2500	678*
Skirka, Kenneth John	5		O	2009-09-30	D	46 - Contrepartie de services	400	16.4000	11 710*
Surkan, Gail Donelda	4		O	2009-09-30	D	46 - Contrepartie de services	400	16.4000	7 863*
Whitham, Barth Edward	4		O	2009-09-30	D	46 - Contrepartie de services	400	16.4000	9 400*
Enterra Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Boerchers, Blaine Evan	5		O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 159		66 810
Klapko, Donald Charles	4, 5		O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15 998		208 576
Equitable Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kirzner, Eric Franklin	4		O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	21.6000	2 800*
EURO Ressources S.A.									
<i>Actions ordinaires</i>									
IAMGOLD Corporation	3		O	2009-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.8000EUR	50 031 509
			O	2009-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 279	1.8000EUR	50 041 788
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	1.7800EUR	50 047 288
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 450	1.8700EUR	50 071 738
			O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 300	1.9490EUR	50 132 038
			O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 134	1.9460EUR	50 145 172
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 229	1.9550EUR	50 151 401
Exploration Amex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lemay, Michel	5		O	2009-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000		366 500
			O	2009-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000		386 500
Exploration Dios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Girard, Marie-José	4, 6, 5		O	2009-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2000	749 149
Exploration Knick inc.									
<i>Options</i>									
Henriksen, Gordon Neil	4, 5		O	2008-12-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-12-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-07-01	D	50 - Attribution d'options	120 000		120 000
Porlier, Pascal	4, 5		O	2008-12-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-07-01	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
Thivierge, Alain	4		O	2008-12-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-12-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-07-01	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
Exploration Nemaska Inc.									
<i>Options achat d'actions</i>									
Nadeau, Steve	5		O	2009-10-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 000
Exploration Typhon Inc.									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
patry, leo	4		O	2009-10-09	D	54 - Exercice de bons de souscription	25 000	0.1200	53 850
<i>Bons de souscription</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit patry, leo	4		O	2009-10-09	D	54 - Exercice de bons de souscription	(25 000)	0.1200	0
Fairborne Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pyke, David Edward Timothy Kerwood Resources Ltd.	5 PI		O	2009-10-07	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	6 000	4.2500	30 879
Taryn Pyke in Trust	PI		O	2009-10-07	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 000	4.2500	8 706
Faircourt Gold Income Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.0500	2 400
Waterson, Douglas John RRSP	7 PI		O	2009-10-07 2007-11-16	D C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	200	8.0100	7 952
			O	2009-10-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.3500	200
Faircourt Income & Growth Split Trust									
<i>Actions privilégiées</i>									
Panagopoulos, Christopher	5		O	2009-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17	9.3900	1 081
Fairfax Financial Holdings Limited									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Watsa, V. Prem	4, 6, 5, 3		O	2009-08-30	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(200)	397.7300	
			M	2009-09-30	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(200)	397.7300	127 258
<i>Actions privilégiées Series C</i>									
Cloutier, Jean	5		O	2003-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	25.0000	1 000
La Selva, Vincenza	7		O	2003-03-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	25.0000	4 000
Taylor, David Gregory	5		O	2005-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	25.0000	10 000
Williamson, Marilyn Jane	5		O	2002-10-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	25.0000	1 200
Fiducie de Placement Hypothécaire Firm Capital									
<i>Parts de fiducie</i>									
BLEDIN, GEOFFREY	4		O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 700)	10.3400	76 300*
Financière Sun Life inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gibara, Germaine	4		O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	31.9296	
			M	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	31.9296	4 498
First Capital Realty Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Todd, John	7		O	2005-05-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	19.2500	100
RRSP account - Meredith Todd	PI		O	2009-10-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	19.2500	1 200
			O	2009-10-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	19.2600	1 300
<i>Débetures convertibles 6.25 Unsecured subordinated</i>									
Todd, John	7		O	2005-05-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 15 000.00	99.4800	\$ 15 000.00
RRSP account - Meredith Todd	PI		O	2005-05-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 5 000.00	99.4800	\$ 5 000.00
			O	2009-10-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 10 000.00	99.4900	\$ 15 000.00

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels Canadien									
<i>Parts de fiducie</i>									
Schwartz, Thomas	4, 5		O	2009-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	194	12.9528	366 607
			O	2009-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	741	12.9528	367 348
			O	2009-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	196	12.9049	367 544
			O	2009-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	749	12.9049	368 293
			O	2009-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	204	12.4953	368 497
			O	2009-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	779	12.4953	369 276
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	202	12.7050	369 478
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	772	12.7050	370 250
1115915 Ontario Inc.	PI		O	2009-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	361	12.9528	52 351
			O	2009-07-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	365	12.9049	52 716
			O	2009-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	379	12.4953	53 095
			O	2009-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	376	12.7050	53 471
806638 Ontario Limited	PI		O	2009-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 497	12.9528	217 056
			O	2009-07-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 513	12.9049	218 569
			O	2009-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 574	12.4953	220 143
			O	2009-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 559	12.7050	221 702
Jasland Developments Ltd.	PI		O	2009-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 631	12.9528	236 421
			O	2009-07-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 648	12.9049	238 069
			O	2009-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 714	12.4953	239 783
			O	2009-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 698	12.7050	241 481
Megaview Diversified Holdings Inc.	PI		O	2009-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 607	12.9528	236 151
			O	2009-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	12.9528	236 172
			O	2009-07-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 625	12.9049	237 797
			O	2009-07-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	12.9049	237 818
			O	2009-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 690	12.4953	239 508
			O	2009-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	12.4955	239 530
			O	2009-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 674	12.7050	241 204
			O	2009-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	12.7050	241 226
Fonds de Placement Immobilier InnVest									
<i>Parts de fiducie</i>									
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	3		O	2009-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	4.4000	9 988 000*
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	4.4000	9 963 000*
Fonds de revenu Benvest New Look									
<i>Options</i>									
Boulangier, Claire	5		O	2006-12-19	D	50 - Attribution d'options	5 000	5.7700	
			M	2006-12-19	D	50 - Attribution d'options	5 000	5.7700	10 000
<i>Parts</i>									
Benvest New Look Income Fund	1		O	2009-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Fonds de revenu Boralex énergie									
<i>Parts de fiducie</i>									
Lemaire, Bernard	4, 7, 6								
Gestion Bernard Lemaire inc.	PI		O	2002-03-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
Rheault, Yves	4, 6		O	2002-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 000
Foraco International SA									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Foremost Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Wiebe, Gordon Milton	4								
RRSP	PI		O	2009-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	7.6000	153 730
			O	2009-10-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	7.7000	152 230
Fronteer Development Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bell, George Percy	4		O	2009-10-08	D	51 - Exercice d'options	150 000	1.2000	200 000*
O'Dea, Mark Gerard	4, 7, 5		O	2009-10-08	D	51 - Exercice d'options	200 000	1.2000	270 743
			O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	4.7939	70 743
			O	2009-10-08	D	51 - Exercice d'options	180 000	1.2000	250 743
<i>Options</i>									
Bell, George Percy	4		O	2009-10-08	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	1.2000	510 000*
O'Dea, Mark Gerard	4, 7, 5		O	2009-10-08	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	1.2000	1 280 000
			O	2009-10-08	D	51 - Exercice d'options	(180 000)	1.2000	1 100 000
Gabriel Resources Ltd.									
<i>Droits DSUs</i>									
Girard, Raphael Arthur	4		O	2009-10-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 950	2.0200	37 177
Parrett, Michael S.	4		O	2009-10-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 282	2.0200	98 095
Thomas, Alan Richard	4		O	2009-10-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 475	2.0200	27 449
General Donlee Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Luborsky, Brian Alan	4								
The Luborsky Family Trust	PI		O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	6.7500	133 600
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	6.7500	137 300
Gestion ACE Aviation Inc.									
<i>voting shares</i>									
Franklin Templeton Investments Corp., on behalf of its affil	3								
Managed Accounts	PI		O	2009-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 681 489)		3 138 609
GLV Inc									
<i>Options</i>									
Courtois, Marc Alain	4		O	2009-09-30	D	50 - Attribution d'options	602	8.3100	5 602
Goldcorp Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
GARCIA, SALVADORE	5		O	2009-09-30	D	51 - Exercice d'options	14 000	14000.0000	
			M	2009-09-30	D	51 - Exercice d'options	14 000	30.9500	14 000
			O	2009-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	43.2000	0
<i>Options</i>									
GARCIA, SALVADORE	5		O	2009-09-30	D	51 - Exercice d'options	(14 000)	30.9500	172 333
GOLDEN HOPE MINES LIMITED									
<i>Actions ordinaires</i>									
Candido, Francesco	4, 5								

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Heather Wyer	PI		O	2009-10-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0750	463 500
Groupe Aecon Inc.									
<i>Débetures convertibles 7 Unsecured Subordinated</i>									
Butt, Michael	4								
572952 Ontario Inc.	PI		O	1998-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-29	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 200 000.00		\$ 200 000.00
Buttcon Limited	PI		O	1998-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-29	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 400 000.00		\$ 400 000.00
Franceschini, Anthony P.	4		O	2009-03-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 100 000.00	100.0000	\$ 100 000.00
Groupe CGI inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Evans, Richard B.	5								
CHARLES SCHWAB	PI		O	2009-09-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Godin, Serge	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2009-10-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	197	12.6500	85 237
Imbeau, André	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2009-10-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	125	12.6500	25 349
<i>Options</i>									
Adra, Hicham	5		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	75 000	12.5400	462 730
Anderson, David	5		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	275 000	12.5400	1 006 040
Boivin, Claude	4		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	4 000	12.5400	48 729
Bourigeaud, Bernard	4		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	4 000	12.5400	12 000
Bourque, André	5		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	60 000	12.5400	267 040
Brassard, Jean	4		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	4 000	12.5400	76 500
Chamberland, Claude	4		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	4 000	12.5400	68 695
Chevrier, Robert	4		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	4 000	12.5400	57 555
d'Aquino, Thomas Paul	4		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	4 000	12.5400	47 087
Doré, Paule	4		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	4 000	12.5400	89 000
Evans, Richard B.	5		O	2009-09-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	8 000	12.5400	8 000
Godin, Julie	5		O	2009-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	15 000	12.5400	15 000
Godin, Serge	5		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	750 000	12.5400	3 690 230
Imbeau, André	5		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	225 000	12.5400	1 456 225
Johnston, David Lloyd	4		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	4 000	12.5400	99 179
Light, Jonathan Francis	5		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	7 500	12.5400	86 523
Linder, Kevin Morris	5		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	7 000	12.5400	73 600
MacDonald, Marie Theresa	5		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	75 000	12.5400	125 000
MacIsaac, John Benedict	5		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	20 000	12.5400	44 567
Maglis, Eva	5		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	125 000	12.5400	381 246
Marcoux, Claude	5		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	125 000	12.5400	512 430
Masse, David G.	5		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	2 000	12.5400	12 273
McCuaig, Douglas	5		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	125 000	12.5400	399 813
Mercier, Eileen Ann	4		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	4 000	12.5400	67 324

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Groupe Colabor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Loignon, Michel	4		O	2009-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	9.9000	40 740
Guyana Goldfields Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
po, alexander	4		O	2009-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.7500	156 200*
			O	2009-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.4000	151 200*
HANWEI ENERGY SERVICES CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Oishi, Kim	5		O	2009-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.9900	270 000
0791044 B.C. Ltd.	PI		O	2009-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.9570	54 700
Hemisphere GPS Inc.									
<i>Options</i>									
Abousalem, Mohamed Attia	5		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	5 709	1.1700	125 834
Burdick, William	5		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	6 019	1.1700	109 144
Chinnick, James	5		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	9 690	1.1700	99 690
Koles, Steven	4		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	14 925	1.1700	664 925
Olson, Cameron Blaine	5		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	11 864	1.1700	241 864
Whitehead, Michael Lloyd	5		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	10 083	1.1700	196 083
Highpine Oil & Gas Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Buckley, Charles Laurence	5		O	2009-10-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(206 742)		0
Davidson, Frederick Donald	5		O	2009-10-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(11 000)		0
Hunt, Timothy Thomas	4		O	2009-10-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(107 702)		0
PostKick Limited Partnership	PI		O	2009-10-08	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(584 552)		0
Krusen, W. Andrew	4								
Gulf Standard Energy Company, LLC	PI		O	2009-10-08	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(104 700)		0
Krusen Limited Partnership, Ltd.	PI		O	2009-10-08	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 000)		0
Krusen-Vogt & Co.	PI		O	2009-10-08	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 470)		0
Northern Dominion Resources Corp.	PI		O	2009-10-08	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 000)		0
Tejas Partners, Ltd.	PI		O	2009-10-08	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 940)		0
WIT Ventures, Ltd.	PI		O	2009-10-08	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(457 400)		0
Stollery, Arthur Gordon	4, 6, 5		O	2009-10-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 100)		0
BMO Nesbitt RRSP	PI		O	2009-10-08	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	(23 285)		0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						regroupement ou acquisition			
Pino Grande Holdings Corp.	PI		O	2009-10-08	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 443 913)		0
<i>Options</i>									
Buckley, Charles Laurence	5		O	2009-10-08	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	7.0900	0
Carl, Richard G.	4		O	2009-10-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(57 051)		0
Davidson, Frederick Donald	5		O	2009-10-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(18 750)		0
Humphreys, David	5		O	2009-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(112 500)	5.2000	225 000
			O	2009-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(62 500)	5.0500	162 500
Hunt, Timothy Thomas	4		O	2009-10-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(33 750)		0
Krusen, W. Andrew	4		O	2009-10-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(40 500)		0
Lindsey, Robert Lavelle	4		O	2009-10-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(22 500)		0
Stollery, Arthur Gordon	4, 6, 5		O	2009-10-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(204 390)		0
Hillsborough Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fitch, Michael Allen	4								
Hillsborough Resources Employee Share Purchase Plan	PI		O	2009-10-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17 343	0.4300	148 667
Irvine, Arthur Barry	4								
Hillsborough Resources Employee Share Purchase Plan	PI		O	2009-10-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 840	0.4300	110 586
Kirk, Ian	5								
Hillsborough Employee Share Purchase Plan	PI		O	2009-10-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 588	0.4300	49 246
Slater, David John	4, 5								
Hillsborough Resources Employee Share Purchase Plan	PI		O	2009-10-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11 020	0.4300	161 480
Stephenson, Herbert Gerald	4								
Hillsborough Resources Employee Share Purchase Plan	PI		O	2009-10-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 504	0.4300	54 848
Stuart, George William	4								
Hillsborough Resources Employee Share Purchase Plan	PI		O	2009-10-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 672	0.4300	105 558
Hinterland Metals Inc.									
<i>Options Incentive Stock Options</i>									
MARTIN, INGRID	5		O	2009-10-07	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	750 000
Thiersch, Peter	4		O	2009-10-07	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.1000	350 000
Home Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Reid, Martin	5		O	2009-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	40	36.1603	2 008
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2009-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76	36.1603	443 839
Sutherland, Cathy A.	5		O	2009-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	36.1603	42 971
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION									
<i>Actions ordinaires</i>									
Humboldt Capital Corporation	1		O	2009-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	1.6500	1 200
			O	2009-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	1.6500	0
IMAX Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Ruby, G. Mary	5		O	2009-10-09	D	51 - Exercice d'options	14 000	5.5900USD	7 002
			O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	9.7400USD	(6 998)
<i>Options 1:1</i>									
Ruby, G. Mary	5		O	2009-10-09	D	51 - Exercice d'options	(14 000)	5.5900USD	74 000
Imperial Metals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Findlay, Kelly	5		O	2009-10-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	772		2 933
Parsons, Donald Frazer	5		O	2009-10-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	980		3 721
INDEXPLUS INCOME FUND									
<i>Parts de fiducie</i>									
IndexPlus Income Fund	1		O	2009-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	9.5400	24 726 824
			O	2009-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.3500	24 727 424
Intact Corporation financière									
<i>Actions ordinaires</i>									
Godfrey, Darren Christopher	5		O	2009-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 251
<i>Stock Incentives</i>									
Godfrey, Darren Christopher	5		O	2009-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 058
INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Koloshuk Farrugia Corp.	3		O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.4750	9 111 333
			O	2009-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 500	0.4750	9 131 833
InterRent Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Knebel, Bryan John	4		O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	1.8500	29 571
Ivanhoe Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Oei, Diana	5		O	2009-10-09	D	51 - Exercice d'options	50 000	2.1500	52 000
			O	2009-10-09	D	51 - Exercice d'options	5 000	2.2200	57 000
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 100)	2.6300USD	40 900
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	2.6400USD	37 000
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 100)	2.7000USD	10 900
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	2.7200USD	7 000
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.7000	2 000
Webdell, Tom	5		O	2009-10-09	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.2200	34 478
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	2.6600	27 378
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	2.6700	24 478
<i>Options</i>									
Oei, Diana	5		O	2009-10-09	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	2.1500	86 512
			O	2009-10-09	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	2.2200	81 512
Webdell, Tom	5		O	2009-10-09	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.2200	70 000
			O	2009-07-12	D	52 - Expiration d'options	(83 673)		0
Ivanhoe Mines Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bartlett, Beverly	5		O	2009-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	12.6400	0
Meredith, Peter	4, 5		O	2009-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 587	10.5700	46 587
			O	2009-10-02	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 587)		45 000
			O	2009-10-08	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(23 000)		22 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Options									
Ania, Munkhbat	5		O	2009-10-09	D	50 - Attribution d'options	60 000	13.7600	387 500
Barone, Catherine	5		O	2009-10-09	D	50 - Attribution d'options	50 000	13.7600	216 000
Bartlett, Beverly	5		O	2009-10-09	D	50 - Attribution d'options	50 000	13.7600	189 000
Croft, Layton	7		O	2009-10-09	D	50 - Attribution d'options	60 000	13.7600	357 500
Fognani, John	7, 5		O	2009-10-09	D	50 - Attribution d'options	120 000	13.7600	560 000
Friedland, Robert Martin	4, 5, 3		O	2009-10-09	D	50 - Attribution d'options	250 000	13.7600	1 750 000
Garcia, Steven	5		O	2009-10-09	D	50 - Attribution d'options	150 000	13.7600	950 000
Giardini, Tony Serafino	5		O	2009-10-09	D	50 - Attribution d'options	150 000	13.7600	770 000
Gosse, Richard	5		O	2009-10-09	D	50 - Attribution d'options	50 000	13.7600	100 000
Gow, D. Jay	5		O	2009-10-09	D	50 - Attribution d'options	40 000	13.7600	325 000
Harding, Jess	5		O	2009-10-09	D	50 - Attribution d'options	60 000	13.7600	348 750
Kaushik, Rajiv	7		O	2009-10-09	D	50 - Attribution d'options	25 000	13.7600	154 000
Kirwin, Douglas	5		O	2009-10-09	D	50 - Attribution d'options	150 000	13.7600	470 000
Krepiakovich, Terry	2		O	2009-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-09	D	50 - Attribution d'options	25 000	13.7600	25 000
Lechtzier, Matthew	5		O	2009-10-09	D	50 - Attribution d'options	20 000	13.7600	40 000
Macken, John	4, 5		O	2009-10-09	D	50 - Attribution d'options	250 000	13.7600	4 900 000
Masse, Pierre	5		O	2009-10-09	D	50 - Attribution d'options	50 000	13.7600	350 500
Meredith, Peter	4, 5		O	2009-10-09	D	50 - Attribution d'options	250 000	13.7600	2 270 000
Snetsinger, Allison	5		O	2009-10-09	D	50 - Attribution d'options	15 000	13.7600	38 610
Woodall, David	5		O	2009-10-09	D	50 - Attribution d'options	150 000	13.7600	497 500
Ivernia Inc.									
Actions ordinaires									
Ingalls & Snyder, LLC	3		O	2009-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(378 000)	0.3265USD	316 129
Jaguar Mining Inc.									
Actions ordinaires									
Burns, Andrew	4		O	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	5 000	4.0000	
			M	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	27 500	4.0000	27 500
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	10.1500	22 500
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	10.2500	17 500
			O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	10.3500	10 000
			O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	10.5000	0
Roller, James M	5		O	2009-10-08	D	51 - Exercice d'options	8 000	4.0000	26 732
			O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	10.0100USD	18 732
Options									
Burns, Andrew	4		O	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	4.0000	
			M	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	(27 500)	4.0000	345 000
Roller, James M	5		O	2009-10-08	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	4.0000	511 000
Katanga Mining Limited									
Actions ordinaires									
Glencore International AG	3								
Jangleglade Limited	PI		O	2009-10-13	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(98 787 701)	0.3500USD	1 271 473 914
Keyera Facilities Income Fund									
Parts de fiducie									
Catell, Robert B.	4		O	2009-10-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	646	20.5100	23 538

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Kingsway Financial Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kingsway Financial Services Inc., Kingsway	1		O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	3.7500	80 700
			O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	3.9000	130 700
			O	2009-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	3.7500	135 700
			O	2009-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		95 700
			O	2009-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	46 600	4.5000	142 300
			O	2009-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	158 700	4.7000	301 000
			O	2009-09-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	4.8911	302 900
			O	2009-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	6 900	4.9000	309 800
			O	2009-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	497 900	4.9900	807 700
			O	2009-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	9 600	4.9260	817 300
			O	2009-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(817 300)		0
Kobex Minerals Inc. (formerly IMA Exploration Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
grosso, joe nicola	4, 5		O	2009-10-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(921 729)		0
			O	2009-10-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	384 054		384 054
oxbow intl mktg	PI		O	2009-10-01	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(176 048)		0
			O	2009-10-01	I	37 - Division ou regroupement d'actions	73 353		73 353
RRSP	PI		O	2009-10-01	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(85 000)		0
			O	2009-10-01	I	37 - Division ou regroupement d'actions	35 417		35 417
O'Rourke, James Calhoun	4		O	2009-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			122 850
<i>Options</i>									
grosso, joe nicola	4, 5		O	2009-10-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(198 000)		0
			O	2009-10-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	82 500		82 500
O'Rourke, James Calhoun	4		O	2009-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			128 367
Terry, David Andrew	4, 5		O	2009-10-07	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(200 000)		0
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
<i>Actions ordinaires</i>									
Henrickson, Raymond Lawrence	5		O	2009-10-08	D	51 - Exercice d'options	2 000	14.1750	7 250*
Massiah, Christopher Grey	5		O	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	15 000	21.0250	15 000
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	47.6800	0
			O	2009-10-07	D	51 - Exercice d'options	14 592	24.6750	14 592
			O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 592)	47.5800	0
Waugh, Richard Earl	4, 5		O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 046)	47.6300	253 341
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Hasold-Schilter, Marianne Beth	5		O	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	24.6750	53 584
Henrickson, Raymond Lawrence	5		O	2009-10-08	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		45 996*
Massiah, Christopher Grey	5		O	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	(15 000)		54 316
			O	2009-10-07	D	51 - Exercice d'options	(14 592)		39 724
La Banque Toronto-Dominion									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
Furlong, William Joseph	5		O	2009-10-08	D	51 - Exercice d'options	6 336	40.9200	11 248
			O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(6 336)	65.8100	4 912
Mathes, Richard Ian	5		O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 450)	65.8100	12 159
Palk, Barbara Frank	5		O	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	7 500	41.7000	24 087
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(7 500)	65.7900	16 587
Phillips, Roger	4		O	2009-10-13	D	51 - Exercice d'options	2 500	36.2000	20 500
Poole, Suzanne	7		O	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	4 150	36.2000	20 695
			O	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	250	36.2500	20 945
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(4 400)	65.7900	16 545
Russell, Jane	5	R	O	2008-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	240	59.3700	5 348
			O	2009-01-16	D	90 - Changements relatifs à la propriété	163		5 511
The Canada Trust Company	PI		O	2009-01-16	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(163)		55
See, John Gordon	5		O	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	16 316	40.9200	39 743
			O	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	3 244	33.4200	42 987
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(19 560)	65.7900	23 427
Struthers, Ian Bruce	5		O	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	2 900	36.2000	52 031
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(2 900)	65.7900	49 131
Verba, Linda	5		O	2009-10-09	D	51 - Exercice d'options	(12 552)	17.4600USD	9 483
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	12 552	17.4600USD	22 035
Whitehead, Paul Charles, Jr.	5		O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(2 000)	65.6700	4 001
			O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(3 479)	66.0000	522
			O	2009-10-08	D	47 - Acquisition ou aliénéation par don	(153)	65.8100	369
<i>Options</i>									
Furlong, William Joseph	5		O	2009-10-08	D	51 - Exercice d'options	(6 336)	40.9200	32 488
Lowery, Craig Andrew	5		O	2009-10-09	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	36.2500	28 564
			O	2009-10-09	D	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	(2 500)	65.8500	26 064
Mathes, Richard Ian	5		O	2009-10-08	D	51 - Exercice d'options	(4 200)	36.2000	33 708
Palk, Barbara Frank	5		O	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	41.7000	61 772
Phillips, Roger	4		O	2009-10-13	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	36.2000	5 900
Poole, Suzanne	7		O	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	(4 150)		58 022
			O	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	(250)		57 772
See, John Gordon	5		O	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	(16 316)	40.9200	147 056
			O	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	(3 244)	33.4200	143 812
Struthers, Ian Bruce	5		O	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	(2 900)	36.2000	55 792
La Fondation de Placements IFL (Canada) Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
FRASER, A.SCOTT	4		O	2003-05-06	D	99 - Correction d'information	(130)		16 774
La Societe de Gestioin AGF Limitee									
<i>Actions ordinaires ESOP - Cash</i>									
Ivan, Darryl	5		O	2009-10-05	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	166		1 166
			O	2009-10-05	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 163)	16.9200	3

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
LE CHATEAU INC.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A shares</i>									
Del Ciancio, Johnny	5								
Johnny Del Ciancio - RRSF	PI		O	2009-10-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	12.7000	0
Martz, David	4		O	2009-10-13	D	51 - Exercice d'options	4 000	7.5625	36 000
			O	2009-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	12.7000	32 000
<i>Options</i>									
Martz, David	4		O	2009-10-13	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	7.5625	4 000
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>									
Boucher, Michel	5		O	2009-10-09	D	51 - Exercice d'options	5 000	7.0125	5 000
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.5569	0
Normandin, Jean-Pierre	5		O	2009-10-09	D	51 - Exercice d'options	12 400	7.0125	12 400
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 400)	9.5569	0
<i>Options</i>									
Boucher, Michel	5		O	2009-10-09	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	7.0125	169 171
Normandin, Jean-Pierre	5		O	2009-10-09	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	7.0125	
			M	2009-10-09	D	51 - Exercice d'options	(12 400)	7.0125	135 155
Leader Energy Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Austin, Stephen	4		O	2009-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1000	37 000
Les Industries Dorel Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
Dorel Industries Inc.	1		O	2009-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(46 300)		5 900
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bacal, Norman	4		O	2009-10-01	D	46 - Contrepartie de services	4 732		36 354
Evrensel, Arthur	4		O	2009-10-01	D	46 - Contrepartie de services	3 430		35 845
Feltheimer, Jon Henry	4, 5		O	2009-10-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	41 667		1 576 419
			O	2009-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(19 354)	6.0000USD	1 557 065
Koffman, Morley	4		O	2009-10-01	D	46 - Contrepartie de services	5 462		52 578
Ludwig, Harald Horst	4		O	2009-10-01	D	46 - Contrepartie de services	8 717		89 662
Paterson, G. Scott	4		O	2009-10-01	D	46 - Contrepartie de services	5 109		98 140
Simm, Daryl	4		O	2009-10-01	D	46 - Contrepartie de services	5 176		45 308
SIMMONS, HARDWICK	4		O	2009-10-01	D	46 - Contrepartie de services	4 621		54 300
Tobin, Brian Vincent	4		O	2009-10-01	D	46 - Contrepartie de services	5 192		37 084
Lithium One Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pylot, Darren Murvin	4		O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 000)	1.1100	167 461
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	1.0700	163 461
Lyrtech inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bélanger, Louis N.	4, 6								
Instruments Lyre inc.	PI	R	O	2009-09-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.0750	305 642
MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Piche, Terrence	5		O	2009-10-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	123	18.9900	20 645
Manitoba Telecom Services Inc.									
<i>Actions ordinaires Employee Share Ownership Plan</i>									
Kurtas, Stanley M.	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-10-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	354	33.7200	484
			O	2009-10-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(300)	33.0400	184
MAYA OR & ARGENT INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goulet, Guy	4		O	2009-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4950	684 500
MCAN Mortgage Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doré, Raymond	4, 3								
Susan Doré	PI		O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	12.5100	266 004
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	12.5200	264 604
			O	2009-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	12.5400	263 604
			O	2009-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	12.5300	262 604
			O	2009-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	12.5100	260 004
			O	2009-10-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	12.6000	259 004
			O	2009-10-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	12.5500	258 104
Metaux Russel Inc.									
<i>Débetures convertibles 7.75</i>									
O'Reilly, William Michael	5								
Rebecca O'Reilly (RRSP)	PI		O	2009-02-24	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-08	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 100 000.00		\$ 100 000.00
Methanex Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Neumann, Roger	5		O	2009-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	17.4500USD	59 423
Midway Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, James Cameron	4		O	2009-10-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 000
M Hope Smith	PI		O	2009-10-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 000
<i>Actions ordinaires New</i>									
Brussa, John Albert	4		O	2009-10-06	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	25 000	1.2500	719 641
Frankiw, Kenneth E.	4, 5								
Marsha Frankiw	PI		O	2009-10-06	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	80 000	1.2500	580 000
Smith, Douglas Kevin	5		O	2009-10-06	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	32 000	1.2500	504 727
<i>Options</i>									
Gangl, Shannon Margaret	4		O	2009-10-07	D	50 - Attribution d'options	150 000	1.6000	150 000
Shaunessy, Robert Martin	4		O	2009-10-07	D	50 - Attribution d'options	150 000		150 000
Wollmann, Robert Ernest Law	4, 5		O	2009-10-07	D	50 - Attribution d'options	150 000		150 000
Milk Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
levy, marc evan	4		O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0950	1 025 001
Minefinders Corporation Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bailey, Mark	4, 7, 5		O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)		695 005

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Mineraux Sierra Inc.									
<i>Options</i>									
Cavalluzzo, Bill	4		O	2009-02-04	D	52 - Expiration d'options	(125 000)	0.3100	200 000
			O	2009-08-24	D	52 - Expiration d'options	(200 000)	0.4000	175 000
			O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	185 000	0.2200	360 000
Farrant, Michael Hugh	4, 5		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2200	1 700 000
Goldman, Donald	4		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	225 000	0.2200	425 000
Ingram, David Laurence	4		O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	185 000	0.2200	360 000
Kemp, Julian	4		O	2009-10-05	D	50 - Attribution d'options	225 000		425 000*
MINES ABCOURT INC.									
<i>Bons de souscription</i>									
Hinse, Normand	4		O	2007-11-05	D	53 - Attribution de bons de souscription	19 800	0.5000	
			M	2009-10-10	D	53 - Attribution de bons de souscription	19 800	0.2000	189 800
<i>Options</i>									
Filion, Marc	4	R	O	2009-10-01	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2100	400 000
Mines Agnico-Eagle Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Girard, Paul-Henri	5		O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	154	70.9700	2 819
Haga, Ingmar Erik Johan	5		O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	169	70.9700	4 196
Haldane, Timothy Quentin	5		O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	164	65.4200USD	3 264
Mines Cancor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Crevier, David	4		O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.0250	3 312 891
			O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.0250	3 329 891
MINT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Murray	4, 5								
RRSP	PI		O	2009-10-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	8.6200	1 057
MINT Income Fund	1		O	2009-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	8.5700	11 499 547
			O	2009-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.7500	11 500 047
Monterey Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Manuel, Patrick	5		O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.4100	692 883
			O	2009-10-05	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 500)	2.2000	687 883
RESP	PI		O	2009-10-05	C	90 - Changements relatifs à la propriété	1 500	2.2000	2 500
MOSAID Technologies Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gillingham, Peter	5		O	2009-10-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 333		12 763
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(619)	17.1319	12 144
<i>Droits</i>									
Gillingham, Peter	5		O	2003-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		4 000
			O	2009-10-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 333)		2 667
Neptune Technologies & Bioressources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harland, Henri	3		O	2009-10-05	D	51 - Exercice d'options	154 500	0.2500	439 611
Sampalis, Fotini	5		O	2009-10-05	D	51 - Exercice d'options	113 000		381 750

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
Harland, Henri	3		O	2009-10-05	D	51 - Exercice d'options	(154 500)	0.2500	800 000
Sampalis, Fotini	5		O	2009-10-05	D	51 - Exercice d'options	(113 000)		580 000
Nevada Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hodges, Wade	4		O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 500)	0.2100	8 495 091
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	0.2050	8 492 591
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	0.2000	8 480 591
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(43 000)	0.2100	8 437 591
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 000)	0.2000	8 415 591
North American Palladium Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Berlin, Steven Ritt	4		O	2009-09-30	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000	3.1500	26 000
Biggar, William John	4, 5		O	2009-10-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000	3.7500	30 000
Bouchard, Michel	5		O	2009-10-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	7 000	3.7500	
			M	2009-10-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	7 000	3.7500	44 290
Comba, Charles David Andrew	4		O	2009-10-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	2 600	3.7500	
			M	2009-10-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 600	3.7500	15 700
Swinoga, Jeffrey Anthony	5		O	2009-10-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000	3.7500	30 000
Van Staveren, Gregory Joseph	4		O	2009-10-01	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	6 300	3.1500	48 300
Weymark, William James	4		O	2009-10-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	5 300	3.7500	9 300
<i>Bons de souscription</i>									
Berlin, Steven Ritt	4		O	2001-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-30	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 500		2 500
Van Staveren, Gregory Joseph	4		O	2009-10-01	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 150	4.2500	63 150
Northern Financial Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alboini, Victor Philip Michael	4, 7, 5		O	2009-09-30	D	97 - Autre	(1 320 099)		983 656
Stature Inc.	PI		O	2009-09-30	I	97 - Autre	1 320 099		2 134 541
Northern Star Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Awde, Jonathan Charles Timothy	5		O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	0.4450	1 758 900
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.4050	1 765 900
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	0.4100	1 783 900
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.4400	1 808 900
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.4400	1 821 400
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.4450	1 828 900
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4600	1 833 900
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.4650	1 837 900
Northland Power Income Fund									
<i>Replacement Rights</i>									
Anderson, Anthony Frank	7		O	2009-09-23	D	97 - Autre	(12 417)		1 269 957
NovaGold Resources Inc.									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Noveko International inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Moghrabi, Moise	4		O	2009-10-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	2.2000	625 250*
<i>Bons de souscription</i>									
Moghrabi, Moise	4		O	2009-10-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	25 000	3.0000	25 000*
Nstein Technologies inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Benoit, Stéphanie	5		O	2009-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 395	0.3610	40 444
Brabant, Frederic	5		O	2009-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 385	0.3610	50 414
Desaulniers, Jean-François	7		O	2009-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 385	0.3610	790 532
Filiatreault, Luc	4, 5		O	2009-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 385	0.3610	11 953
Martel, Bruno	5								
Cibc Mellon - compte reer	PI		O	2009-10-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 385	0.3610	50 097
Texier, Jean-Michel	5		O	2009-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 385	0.3610	214 584
NuLoch Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Perraton, John Raymond	4		O	2009-10-06	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	62 500	0.8000	269 773
Oil Sands Sector Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Oil Sands Sector Fund	1		O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.6000	500
			O	2009-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.6000	0
			O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.4900	500
			O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.4900	0
			O	2009-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.3800	500
			O	2009-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.3800	0
			O	2009-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.6600	500
			O	2009-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.6600	0
			O	2009-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.6600	500
			O	2009-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.6600	0
			O	2009-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.6580	500
			O	2009-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.6580	0
			O	2009-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.6420	500
			O	2009-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.6420	0
			O	2009-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.7300	500
			O	2009-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.7300	0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.8000	500
			O	2009-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.8000	0
			O	2009-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.8000	500
			O	2009-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.8000	0
			O	2009-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.0100	500
			O	2009-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	6.0100	0
			O	2009-09-17	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.9900	500
			O	2009-09-17	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.9900	0
			O	2009-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.9180	500
			O	2009-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.9180	0
			O	2009-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.9100	500
			O	2009-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.9100	0
			O	2009-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.9100	500
			O	2009-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.9100	0
			O	2009-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.8200	500
			O	2009-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.8200	0
			O	2009-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.9000	500
			O	2009-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.9000	0
			O	2009-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.9300	500
			O	2009-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.9300	0
			O	2009-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.0000	500
			O	2009-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	6.0000	0
OilSands Canada Corporation									
<i>Parts</i>									
OilSands Canada	1		O	2009-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	700	5.9500	700
			O	2009-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		0
			O	2009-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.0000	800
			O	2009-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
ONE Financial Real Property Development Trust (2008-1)									
<i>Parts - Development Trust</i>									
Maxwell, Jason	4		O	2009-10-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(100)	15.0000	0
In Trust for Donna Maxwell	PI		O	2009-10-05	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(100)	15.0000	0
In Trust for Mary Joan O'Brien	PI		O	2009-10-05	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(100)	15.0000	0
In Trust For Ryleigh Maxwell	PI		O	2009-10-05	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(100)	15.0000	0
Neill, Paul Andrew	3		O	2009-05-11	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	100	15.0000	
			M	2009-05-11	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100	15.0000	100
			O	2009-10-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(100)	15.0000	0
ONE Financial Real Property Income Fund (2008-1)									
<i>Parts - Income Fund</i>									
Maxwell, Jason	4		O	2009-10-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(100)	10.0000	0
In Trust for Donna Maxwell	PI		O	2009-10-05	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de	(100)	10.0000	0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						prospectus			
In Trust for Mary Joan O'Brien	PI		O	2009-10-05	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(100)	10.0000	0
In Trust for Ryleigh Maxwell	PI		O	2009-10-05	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(100)	10.0000	0
Neill, Paul Andrew	3		O	2009-05-11	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	100	10.0000	
			M	2009-05-11	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100	10.0000	100
			O	2009-10-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(100)	10.0000	0
Parta Solutions Durables Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Teuscher, Adrian A.	4		O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1400	514 833
			O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.2570	516 333
Pengrowth Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bowles, Douglas Currie	5		O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.2000	28 909
STRONG, LARRY BRIAN	5		O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.8000	46 474
Penn West Energy Trust									
<i>Droits</i>									
Burns, James	7		O	2009-09-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	90 000	16.3900	90 000
<i>Parts de fiducie</i>									
ANDREW, WILLIAM E.	7								
Denise Andrew	PI		M	2008-03-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	28.3600	100
			M	2008-03-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	28.3800	600
			M	2008-03-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	28.3700	1 700
			O	2005-05-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Denise Andrew RRSP	PI	R	O	2008-03-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	28.3600	
		R	O	2008-03-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	28.3800	
		R	O	2008-03-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	28.3700	
Denise Andrew TFSA	PI		O	2005-05-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	450	10.5600	450
William Andrew TFSA	PI		O	2005-05-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-02-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	370	12.8700	370
Perlite Canada Inc.									
<i>Options</i>									
Barabé, Richard	4, 5, 3		O	2007-02-05	D	52 - Expiration d'options	(123 333)		370 000
			O	2008-10-20	D	52 - Expiration d'options	(120 000)		250 000
PetroBakken Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Ian Stephen	4		O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	33.5200	1 500
			O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	34.5700	3 000
Lothian, E. Craig	4		O	2009-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-06	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	41 234		41 234
Keystone Royalty Corp	PI		O	2009-10-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-06	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	60 638		60 638

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Lex Capital Corp	PI		O	2009-10-01	I	regroupement ou acquisition			
			O	2009-10-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-06	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	281 467		
			M'	2009-10-06	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	281 467		281 467
			O	2009-10-06	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	45 212		326 679
Lex Capital Corp (Reg)	PI		M	2009-10-06	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	281 467		
McCrank, Michael Neil	7		O	2009-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	35.4600	2 000
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125	35.4800	2 125
Oaks, Jerald Lindsay	7								
Jerald L. Oaks Trust	PI		O	2009-10-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	35.3500	6 000
Petrobank Energy and Resources Ltd.	2, 3		O	2009-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	94 835 642		94 835 642
<i>Actions ordinaires Class B</i>									
Petrobank Energy and Resources Ltd.	2, 3		O	2009-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	14 964 358		14 964 358
PharmaGap Inc. (formerly Sebring Resources Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bryden, Roderick M.	4								
SC Stormont Holdings Inc.	PI		O	2009-10-06	C	97 - Autre	(10 000)		13 274 338
			O	2009-10-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	0.2550	12 974 338
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 500)	0.2550	12 948 838
			O	2009-10-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 000)	0.2550	12 902 838
<i>Common Shares on loan</i>									
Bryden, Roderick M.	4								
SC Stormont Holdings Inc.	PI		O	2009-10-06	C	97 - Autre	10 000		7 851 155
Plazacorp Retail Properties Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Petrie, James M.	5		O	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	15 000	1.7200	15 000
Savoie, Lynda	5		O	2009-10-08	D	51 - Exercice d'options	35 000	1.7200	95 000
Sheehan, Peter	5		O	2009-10-09	D	51 - Exercice d'options	20 834	1.7200	182 000
Zakuta, Michael Aaron	4, 5, 3								
Kayla Zakuta	PI		O	2003-06-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-06	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100	2.7500	100
Louis Zakuta	PI		O	2003-06-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-06	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100	2.7500	100
PZE Holdings	PI		O	2009-10-06	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	19 700	2.7500	173 033
<i>Options</i>									
Petrie, James M.	5		O	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	1.7200	81 350
Savoie, Lynda	5		O	2009-10-08	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	1.7200	0
Sheehan, Peter	5		O	2009-10-09	D	51 - Exercice d'options	(20 834)	1.7200	0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Power Corporation du Canada									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Cunningham, Philip	7								
MRS RSP Account	PI		O	2009-10-06	I	35 - Dividende en actions	172	28.9100	2 359
Precision Drilling Trust									
<i>Droits Deferred Trust Units</i>									
Brown, Frank Mallory	4		O	2009-10-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 259		21 648
Donovan, William T.	4		O	2009-10-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 152		9 215
Dunn, William Carmichael	7		O	2009-10-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 152		14 706
Felesky, Brian Arthur	4		O	2009-10-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 259		34 472
Gibson, Robert James Sinclair	4		O	2009-10-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 586		24 510
Hagerman, Allen R.	4		O	2009-10-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 855		30 312
Letwin, Stephen Joseph James	7		O	2009-10-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 259		30 014
Murray, Patrick M.	4		O	2009-10-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 152		12 896
Pheasey, Frederick W.	7		O	2009-10-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 528		36 605
Phillips, Robert L.	7		O	2009-10-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 152		16 745
Turbidy, Trevor Martin	4		O	2009-10-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 259		21 431
Pro Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'Brien, Patrick	6								
Maverick Investments Corp.	PI		O	2009-09-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 500 000	0.0500	2 553 700
<i>Bons de souscription</i>									
O'Brien, Patrick	6								
Maverick Investments Corp.	PI		O	2008-02-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 500 000	0.0500	1 500 000
Progress Energy Resources Corp. (formerly ProEx Energy Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Crone, Howard James	4								
Michelle Crone	PI		O	2009-10-09	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 815)	14.4700	723 873
Queenston Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cudney, Robert Douglas	3								
Northfield Capital Corporation	PI		O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	6.2400	5 818 500
			O	2009-10-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	6.3600	5 848 500
Questerre Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mallory, David George	4		O	2009-08-18	D	51 - Exercice d'options	65 000		
			M	2009-09-18	D	51 - Exercice d'options	65 000		543 000
R Split III Corp.									
<i>Actions privilégiées</i>									
Scotia Capital Inc.	3		O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	29.4700	0
RDM Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
RDM Corporation	1		O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0500	500
			O	2009-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	0.9500	500
			O	2009-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0000	500
			O	2009-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.9800	1 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.9800	1 000
			O	2009-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.9600	1 000
			O	2009-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0500	500
			O	2009-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0000	500
			O	2009-09-17	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0000	500
			O	2009-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.9900	1 000
			O	2009-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0400	500
			O	2009-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0500	500
			O	2009-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0100	500
			O	2009-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0500	500
			O	2009-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0400	500
			O	2009-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.0200	500
			O	2009-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.0500	0
			O	2009-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	0.9500	0
			O	2009-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.0000	0
			O	2009-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	0.9800	0
			O	2009-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	0.9800	0
			O	2009-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	0.9600	0
			O	2009-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.0500	0
			O	2009-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.0000	0
			O	2009-09-17	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.0000	0
			O	2009-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	0.9900	0
			O	2009-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.0400	0
			O	2009-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.0500	0
			O	2009-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.0100	0
			O	2009-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.0500	0
			O	2009-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.0400	0
			O	2009-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.0200	0
Red Back Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brack, George Leslie	4		O	2009-05-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	11.1200	10 000
			O	2009-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	11.9900	5 000
Hunt, Michael William	4								
Amwell Pty. Ltd.	PI		O	2009-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	12.1000	189 445
Love, Kathy	5		O	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	16 666	6.9500	18 166
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 666)	12.6000	500
			O	2009-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	13.8900	7 000
<i>Options</i>									
Love, Kathy	5		O	2009-10-06	D	51 - Exercice d'options	(16 666)	6.9500	16 668
Research In Motion Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Balsillie, James	7, 5								
1258700 Ontario Limited	PI		O	2009-10-05	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(47 276)		31 428 823
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.0100	31 428 623
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	70.0500	31 428 323
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.1200	31 428 123

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.1300	31 427 923
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	70.1300	31 427 623
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	70.1800	31 426 923
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.1900	31 426 723
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.2200	31 426 523
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	70.2300	31 426 223
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.2400	31 426 123
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	70.2600	31 425 723
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.2900	31 425 523
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	70.3000	31 425 123
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	70.3100	31 424 823
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.3700	31 424 623
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	70.4700	31 424 323
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.4900	31 424 123
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.5100	31 424 023
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.5300	31 423 823
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	70.5600	31 423 523
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.5600	31 423 323
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.5800	31 423 123
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	70.5900	31 422 823
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.6000	31 422 623
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.6100	31 422 423
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	70.6300	31 422 123
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	70.6400	31 421 623
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.6700	31 421 423
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.7300	31 421 223
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.7400	31 421 023
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.7500	31 420 923
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.7600	31 420 723
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.8000	31 420 523
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.8300	31 420 323
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.8400	31 420 123
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	70.8500	31 419 823
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	70.8600	31 419 123
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.8700	31 418 923
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	70.8900	31 418 023
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.9100	31 417 823
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.9200	31 417 623
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.9300	31 417 423
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	70.9400	31 417 023
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.9500	31 416 823
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.9600	31 416 623
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.9700	31 416 423
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	70.9800	31 416 023
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.0000	31 415 723
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.0200	31 415 223
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.0300	31 415 023

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.0500	31 414 823
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.0600	31 414 623
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.0700	31 414 423
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.0800	31 414 223
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.0900	31 413 923
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.1600	31 413 723
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.3800	31 413 523
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.4300	31 413 223
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.4400	31 412 823
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.4500	31 412 523
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.4800	31 412 423
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.5200	31 411 923
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.6400	31 411 823
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.6600	31 411 523
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.7200	31 411 323
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.7300	31 411 123
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.7400	31 410 723
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	71.7500	31 409 723
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	71.7600	31 408 123
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	71.7700	31 406 623
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	71.7800	31 405 523
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	71.7900	31 403 423
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	71.8000	31 402 023
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	71.8100	31 400 623
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	71.8200	31 398 923
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	71.8300	31 397 823
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	71.8400	31 397 123
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	71.8500	31 395 923
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	71.8700	31 395 123
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	71.8800	31 393 523
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	71.8900	31 391 923
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	71.9000	31 390 423
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	71.9100	31 389 523
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	71.9200	31 388 023
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	71.9300	31 386 523
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	71.9400	31 385 923
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	71.9500	31 384 423
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	71.9600	31 383 623
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	71.9700	31 382 123
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.9800	31 381 623
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	71.9900	31 380 523
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	72.0000	31 378 723
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	72.0100	31 377 123
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.0200	31 376 823
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	72.0300	31 373 623
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	72.0400	31 373 023
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.0500	31 372 723

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	72.0600	31 370 723
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	72.0700	31 368 123
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	72.0800	31 366 323
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	72.0900	31 365 223
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	72.1000	31 364 723
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	72.1100	31 364 223
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.1200	31 363 923
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	72.1300	31 362 923
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	72.1500	31 360 723
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	72.1600	31 359 323
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	72.1700	31 358 523
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(93)	72.1900	31 358 430
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.2000	31 358 130
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.2100	31 357 830
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.2300	31 357 630
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	72.2400	31 356 130
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	72.2600	31 355 230
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.2700	31 355 030
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.2800	31 354 830
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.2900	31 354 530
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.3000	31 354 130
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.3100	31 353 930
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	72.3200	31 351 930
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	72.3400	31 351 030
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	72.3500	31 350 530
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	72.3600	31 349 830
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	72.3700	31 349 030
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	72.3700	31 347 130
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	72.4000	31 346 430
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	72.4200	31 345 630
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.4300	31 345 430
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	72.4400	31 344 930
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	72.4500	31 343 930
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	72.4600	31 342 530
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.4700	31 342 430
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.4900	31 342 330
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.5000	31 342 130
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.5100	31 341 930
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.5200	31 341 530
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.5400	31 341 130
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	72.5900	31 340 630
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.6300	31 340 330
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	72.6400	31 339 630
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.6500	31 339 430
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.6800	31 339 130
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.7000	31 338 830
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	72.7200	31 337 930

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	72.7400	31 337 230
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.7600	31 337 130
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.7700	31 337 030
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.7800	31 336 630
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	72.7900	31 335 430
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.8100	31 335 230
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.8200	31 334 830
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.8300	31 334 530
			O	2009-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.8800	31 334 230
The Balsillie Family Foundation	PI		O	2009-10-05	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	36 002		36 002
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.6000	35 802
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.6700	35 602
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.7600	35 502
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.8000	35 402
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	70.8400	35 102
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.8500	35 002
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.8600	34 802
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.8700	34 602
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.8900	34 502
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.9200	34 402
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	70.9400	34 002
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.9500	33 802
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.0000	33 602
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.0200	33 402
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.0300	33 202
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.0500	33 002
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.0700	32 902
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.0900	32 802
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.3800	32 602
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.4300	32 502
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.4500	32 202
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.5200	32 102
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.6400	31 902
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.6600	31 802
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7300	31 702
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7400	31 602
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	71.7500	30 902
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	71.7600	30 202
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	71.7700	29 602
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.7800	29 202
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	71.7900	27 702
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.8000	27 402
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	71.8100	26 402
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	71.8200	25 802
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.8300	25 402
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.8400	25 202
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.8500	24 802

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.8700	24 302
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.8800	23 902
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	71.8900	22 602
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.9000	22 502
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.9100	22 002
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.9200	21 602
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	71.9300	20 602
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	71.9500	20 002
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	71.9600	19 102
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	71.9700	18 302
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.9900	18 102
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	72.0000	17 402
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	72.0100	16 802
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	72.0300	15 402
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	72.0400	14 902
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	72.0500	14 302
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.0600	14 002
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	72.0700	13 302
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	72.0800	12 802
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	72.0900	11 902
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.1000	11 802
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	72.1100	11 302
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.1300	10 902
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.1500	10 602
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	72.1600	10 102
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	72.1700	9 402
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.2000	9 202
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.2300	9 102
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	72.2400	8 502
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.2600	8 402
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	72.2700	7 702
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.2800	7 502
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2)	72.3200	7 500
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.3400	7 100
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.3500	6 700
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.3600	6 300
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.3700	6 000
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.3800	5 900
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.3900	5 600
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.4000	5 300
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.4100	5 100
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.4200	4 900
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.4400	4 700
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.4500	4 300
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	72.4600	3 700
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.4700	3 500
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.5200	3 200

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.5500	2 900
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.5900	2 500
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.6400	2 300
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.6700	2 100
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.7000	1 800
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	72.7200	1 200
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.7800	900
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.7900	500
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.8100	300
			O	2009-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.8200	0
Faull, Adrian William	5		O	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Lazaridis, Michael	4, 7, 6, 5		O	2009-10-05	D	51 - Exercice d'options	60 000	4.0500	400 550
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	70.0100	399 850
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	70.0400	398 950
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	70.0500	398 350
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	70.0600	398 050
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.1600	397 850
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	70.1700	397 550
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.1800	397 350
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	70.2100	396 950
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.2300	396 850
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.2400	396 650
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.2900	396 450
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.3000	396 350
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.3300	396 250
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.4000	396 050
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.4700	395 850
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	70.6000	395 450
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.6100	395 350
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.6400	395 150
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.7300	395 050
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.8000	394 850
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.8600	394 650
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	70.8900	393 950
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.9500	393 850
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.0000	393 650
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.0200	393 550
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.0500	393 450
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.0800	393 350
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.3800	393 250
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.4500	393 050
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.4600	392 950
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.5300	392 850
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	71.5400	392 150
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.5600	391 850
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.6100	391 750
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	71.6500	391 150

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.6800	391 050
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7300	390 950
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.7400	390 550
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	71.7500	389 950
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.7600	389 650
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.7700	389 150
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.7800	388 950
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.7900	388 450
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.8000	388 050
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8100	387 950
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	71.8200	387 350
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.8300	387 050
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	71.8500	386 450
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8600	386 350
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.8700	386 150
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.8800	385 850
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.9000	385 350
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.9100	385 150
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.9200	384 950
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	71.9400	383 750
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	71.9500	383 050
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.9600	382 850
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	71.9900	382 250
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	72.0300	381 250
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.0400	381 150
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.0500	381 050
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	72.0600	380 150
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	72.0700	379 650
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.0800	379 450
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	72.0900	378 850
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.1000	378 750
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.1200	378 550
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	72.1300	377 650
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	72.1500	376 850
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.1600	376 450
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.1700	376 250
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	72.2400	375 350
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.2600	375 150
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.2700	374 950
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.3200	374 750
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.3500	374 650
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	72.3700	373 850
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.3900	373 450
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.4000	373 350
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.4100	372 950
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.4200	372 850
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.4400	372 650

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.4500	372 350
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.4900	372 250
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	72.6400	371 650
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.7200	371 350
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.7800	371 150
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.7900	370 850
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.8000	370 750
			O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.8500	370 550
			O	2009-10-07	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(30 000)		340 550
The Lazaridis Family Foundation	PI		O	2009-10-07	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	30 000		30 000
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	70.8100	29 600
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	70.8300	29 000
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	70.9000	28 500
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	70.9100	27 600
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.9400	27 500
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	70.9600	27 100
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	70.9800	25 600
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.0000	25 200
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	71.0200	23 900
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.0400	23 700
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.0500	23 300
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.0800	22 900
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.1200	22 400
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.1500	22 300
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.1600	22 200
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	71.2100	21 500
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.2200	21 300
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.2400	21 000
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	71.2500	20 400
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.2600	20 100
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	71.2700	19 400
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	71.2800	18 500
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	71.2900	17 800
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.3000	17 700
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.3100	17 200
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.3200	16 700
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.3300	16 200
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	71.3400	15 300
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.3500	14 900
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	71.3600	13 700
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	71.3700	12 900
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	71.3800	10 500
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	71.3900	8 700
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	71.4000	7 100
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.4100	6 800
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	71.4200	6 100
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.4300	5 700

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.4400	5 300
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.4500	5 000
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.4600	4 800
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.4700	4 600
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.4800	4 200
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.5000	3 700
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.5100	3 600
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.5200	3 100
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.5400	2 700
			O	2009-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.5600	2 400
McMurdo, Geoffrey James	5		O	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Faull, Adrian William	5		O	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 000
Lazaridis, Michael	4, 7, 6, 5		O	2009-10-05	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	4.0500	1 310 000
McMurdo, Geoffrey James	5		O	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 500
<i>Restricted Share Units</i>									
Faull, Adrian William	5		O	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 500
LINGENTHAL, CHRISTOPH	5		O	2008-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-09-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		2 500
McAndrews, Michael Patrick	5		O	2009-09-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		6 000
Parker, Jacquelyn Elizabeth	5	R	O	2009-09-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		5 000
Ressources Abitex inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bryce, Robert	4, 7, 5, 3		O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1300	
Abiting Inc.	PI		M	2009-10-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1300	265 000
RESSOURCES ARMISTICE CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morgan, Todd J.	4, 5		O	2009-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1250	4 749 750
O'Donnell, James Francis	4		O	2009-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 650 000	0.1200	3 130 000
Ressources Conway inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BEAUDOIN, LAURENT	4, 6, 5, 8		O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.0550	5 058 180
Ressources d'Ariane Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lapointe, Bernard	4		O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.1400	141 325
Ressources Golden Tag Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tomasino, Antoinette	8		O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1550	384 900
Ressources Métafor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Imbeault, Jean-Claude	5		O	2009-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 000)	0.7900	67 000
			O	2009-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(67 000)	0.7600	0
<i>Options</i>									
Tremblay, André	5		O	2009-09-30	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.6600	440 000
Ressources Minières Pro-Or Inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
Boulangier, Patrice	4		O	2009-10-03	D	55 - Expiration de bons de souscription	(27 000)		20 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-10-03	D	97 - Autre	27 000		47 000
Ressources Spider inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
Coleman, Earl	4		O	2007-10-11	D	53 - Attribution de bons de souscription	560 000	0.1750	
			M	2007-10-11	D	53 - Attribution de bons de souscription	560 000	0.1000	1 875 000
Franklin, James	4	R	O	2007-10-11	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	0.1750	
			M	2007-10-11	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	0.1000	200 000
Novak, Neil	4, 5		O	2007-10-11	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	280 000	0.1750	
			M	2007-10-11	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	280 000	0.1000	1 597 647
WILSON, BRYAN HUGH	4		O	2007-10-11	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	63 333	0.1750	
			M	2007-10-11	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	63 333	0.1000	63 333
Ressources Teck Limitée									
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	30.0400	4 055 576
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	30.6200	3 955 576
Rogers Communications Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Rogers Communications Inc.	1		O	2009-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	87 500	30.9500	87 500
			O	2009-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(87 500)		0
			O	2009-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	525 000	30.7800	525 000
			O	2009-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	(525 000)		0
			O	2009-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 378 300	30.3100	1 378 300
			O	2009-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 378 300)		0
			O	2009-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	525 500	30.0100	525 500
			O	2009-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(525 500)		0
			O	2009-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	525 500	29.9500	525 500
			O	2009-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(525 500)		0
			O	2009-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	525 500	29.7600	525 500
			O	2009-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	(525 500)		0
			O	2009-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	525 500	29.7900	525 500
			O	2009-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	(525 500)		0
			O	2009-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	525 500	29.9200	525 500
			O	2009-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(525 500)		0
			O	2009-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	525 500	30.2000	525 500
			O	2009-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(525 500)		0
			O	2009-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 367 100	30.2000	1 367 100
			O	2009-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 367 100)		0
Royal Host Real Estate Investment Trust									
<i>Débetures convertibles Series B 6.00</i>									
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	1		O	2009-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 13 000.00	59.9900	\$ 13 000.00*
			O	2009-09-17	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 13 000.00	59.9950	\$ 26

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									000.00*
			O	2009-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 26 000.00)		\$ 0.00
<i>Débetures convertibles Series D 5.90</i>									
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	1		O	2009-09-17	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 7 000.00	57.5000	\$ 7 000.00*
			O	2009-09-17	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 88 000.00	58.0000	\$ 95 000.00*
			O	2009-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 95 000.00)		\$ 0.00
<i>Parts de fiducie</i>									
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	1		O	2009-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	1.9900	5 300*
			O	2009-09-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	2.0500	7 800*
			O	2009-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(7 800)		0
			O	2009-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	2.0500	1 700*
			O	2009-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.0500	3 700*
			O	2009-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.1000	3 800*
			O	2009-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.1300	4 000*
			O	2009-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.2500	4 900*
			O	2009-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)		0
			O	2009-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	9 400	2.2500	9 400*
			O	2009-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	9 400	2.1500	18 800*
			O	2009-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(9 400)		9 400*
			O	2009-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(9 400)		0
Rutter Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beutel, David Michael	4		O	2006-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1600	15 000
Savant Explorations Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Meade, Harlan Donnley	4		O	2009-10-06	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	150 000	0.0800	674 364
<i>Bons de souscription Series A</i>									
Meade, Harlan Donnley	4		O	2009-10-06	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	75 000	0.1100	125 000
SemBioSys Genetics Inc.									
<i>Droits DSU</i>									
Brown, Ian Stephen	4		O	2007-10-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	82 858	0.3500	82 858
Giaquinto, Alexander R.	4		O	2006-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	68 572	0.3500	68 572
Olukotun, Adeoye Yaovi	4		O	2007-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	68 572	0.3500	68 572
Smith, Richard Henry	4		O	2004-11-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	97 143	0.3500	97 143
<i>Options</i>									
Brown, Dean	5		O	2009-10-06	D	50 - Attribution d'options	37 500	0.3500	252 500
			O	2009-10-06	D	50 - Attribution d'options	37 500	0.3500	290 000
Brown, Ian Stephen	4		O	2009-10-06	D	50 - Attribution d'options	35 000	0.3500	62 500
Giaquinto, Alexander R.	4		O	2009-10-06	D	50 - Attribution d'options	35 000	0.3500	80 000
Moloney, Maurice Martin	5, 3		O	2009-10-06	D	50 - Attribution d'options	37 500	0.3500	567 500

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-10-06	D	50 - Attribution d'options	37 500	0.3500	605 000
Olukotun, Adeoye Yaovi	4		O	2009-10-06	D	50 - Attribution d'options	35 000	0.3500	60 000
Smith, Richard Henry	4		O	2009-10-06	D	50 - Attribution d'options	35 000	0.3500	92 500
Smith, William Hartman	4, 5		O	2007-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-06	D	50 - Attribution d'options	35 000		35 000
Szarko, James Julius	4, 5		O	2009-10-06	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3500	800 000
			O	2009-10-06	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3500	900 000
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									
Shaw, Bradley	4, 5								
ESPP - Employee Share Purchase Plan	PI		O	2009-10-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	490	20.0600	10 549
Shaw, Jim	4, 5								
ESPP	PI		O	2009-10-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	747	20.0600	28 724
Shaw, JR	4, 5, 3								
Employee Share Purchase Plan	PI		O	2009-10-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	592	20.0600	58 617
Shaw, Julie	5								
Employee Share Purchase Plan	PI		O	2009-10-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	178	20.0600	6 555
Shermag Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groupe Bermex Inc.	3		O	2009-10-14	D	97 - Autre	41 666 667	0.0300	44 279 567
Sixty Split Corp.									
<i>Actions privilégiées Class A</i>									
Scotia Capital Inc.	3		O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96)	25.5000	0
Skylon All Asset Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Skylon All Asset Trust	1		O	2009-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	19.4000	100
			O	2009-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
Skylon Growth & Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Skylon Growth & Income Trust	1		O	2009-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	300	8.1700	300
			O	2009-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
Societe d'energie Talisman Inc.									
<i>Options Employee Plan</i>									
MADDISON, David Frank	5		O	2009-10-07	D	59 - Exercice au comptant	(22 000)		860 500
MEREAU, Marc Laurent	5		O	2009-10-08	D	59 - Exercice au comptant	(20 000)		719 030
SOLITARIO EXPLORATION & ROYALTY CORP.									
<i>Options 2006 Stock Incentive Plan</i>									
Haaney, John	4		O	2009-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	2.7700	69 000*
			O	2009-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(34 000)	4.5300	35 000*
Harris, Leonard	4		O	2009-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	2.7700	34 000*
			O	2009-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(34 000)	4.5300	0
Herald, Christopher	4		O	2009-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(325 000)	2.7700	245 000*
			O	2009-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(95 000)	4.5300	150 000*
Hunt, Walter	5		O	2009-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)	2.7700	136 000*
			O	2009-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	4.5300	86 000*
Jones, Mark	4		O	2009-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)	2.7700	71 000*
			O	2009-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)	4.5300	36 000*

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Spectral Diagnostics Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Porteur inscrit									
Labadie, Brian	4		O	2009-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(130 000)	2.7700	79 000*
			O	2009-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(34 000)	4.5300	45 000*
Maronick, James	5		O	2009-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)	2.7700	132 000*
			O	2009-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	4.5300	82 000*
Stellar Pacific Ventures Inc.									
<i>Options</i>									
Lemay, Michel	4, 5		O	2006-02-27	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.2000	
			M	2006-02-27	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.2000	600 000
Trottier, Jacques	4	R	O	2005-05-12	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1500	
			M	2005-05-12	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1500	250 000
STELMINE CANADA LTÉE									
<i>Options</i>									
Cloutier, Raymond	5	R	O	2008-06-06	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1600	
			M	2008-06-06	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2500	150 000
Trottier, Jacques	4, 5		O	2008-06-04	D	50 - Attribution d'options	150 000		
			M	2008-06-04	D	50 - Attribution d'options	150 000		150 000
Stornoway Diamond Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Manson, Matthew Lamont	5		O	2009-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.2450	962 059*
STRATA Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Strata Income Fund	1		O	2009-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	900	3.6500	8 458 092
Suncor Energie Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ferguson, John Thomas	4								
RBC Dominion Securities	PI		O	2009-06-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	32.4300	12 521
			O	2009-09-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	39.3400	12 552
Roberts, Ernest F. H.	5								
PC Capital Accumulation Plan	PI		M	2009-08-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			17 649
Suncor Stock Fund Trustee	PI		O	2009-08-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Deferred Share Units</i>									
Benson, Mel Edward	4		O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	408		34 941
Canfield, Brian Albert	4		O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	931		62 438
Ferguson, John Thomas	4		O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 013		52 987
FORD, WILLIAM DOUGLAS	4		O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	937		39 847
Haseldonckx, Paul	4		O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	229		2 529
Huff, John Rossman	4		O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	858		62 764
MacNeill, Brian F.	4		O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5		2 305
McCaw, Maureen	4		O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	403		2 703
O'Brien, Michael Wilfrid	4		O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	708		33 147
SIMPSON, JAMES W.	4		O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	211		2 511
Thomas, Eira Margaret	4		O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	772		23 983
Sure Energy Inc.									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
TerraVest Income Fund									
<i>Partis de fiducie</i>									
Clarke Inc.	3								
CKI Holdings Partnership	PI		O	2009-09-29	I	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	17 200	2.0000	1 104 100*
			O	2009-09-30	I	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	20 600	1.9180	1 124 700*
			O	2009-10-01	I	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	10 000	2.0000	1 134 700*
			O	2009-10-02	I	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	9 100	1.9980	1 143 800*
The Descartes Systems Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giffen, J. Ian	4		O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	500	5.8800	10 500
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	400	5.8900	10 900
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	2 600	5.9000	13 500
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	6 500	5.9100	20 000
The Westaim Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
The K2 Principal Fund L.P.	3		O	2009-10-05	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(2 000)	0.3600	11 622 584
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(337 000)	0.3500	11 285 584
Theratechnologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Perazzelli, Pierre	7, 5		O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	1 800	2.7877	2 300
Thompson Creek Metals Company Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McDonald, Ian James	4, 5		O	2009-10-09	D	51 - Exercice d'options	30 000	7.4200	272 247
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(8 600)	13.4000	263 647
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(13 000)	13.4100	250 647
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(3 700)	13.4200	246 947
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(4 600)	13.4600	242 347
<i>Options</i>									
McDonald, Ian James	4, 5		O	2009-10-09	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	7.4200	95 000
TransGaming Inc.									
<i>Actions ordinaires catégorie A</i>									
Nemanic, John	4		O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(47 000)	0.6100	253 000*
			O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(133 000)	0.5960	120 000*
TransGlobe Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarkson, Ross Gordon	4, 5		O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(2 200)	3.8200USD	2 186 140
			O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(7 800)	3.8000USD	2 178 340
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(9 500)	3.9500USD	2 168 840
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(500)	3.9600USD	2 168 340
Herrick, Lloyd William	4, 5		O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(1 100)	4.0000	698 704
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(1 000)	4.0100	697 704
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(1 700)	4.0200	696 004
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(500)	4.0300	695 504
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(400)	4.0400	695 104

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 300)	4.0500	674 804
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	3.8000USD	672 804
			O	2009-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	4.0500	662 804
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.1500	657 804
<i>Options</i>									
Guidry, Gary Stephen	4		O	2009-10-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-05	D	50 - Attribution d'options	120 000	3.7700	120 000
Trident Performance Corp. II									
<i>Class A Shares</i>									
Trident Performance Corp. II	1		O	2009-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	8.5000	4 200
			O	2009-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)		0
			O	2009-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.5000	3 000
			O	2009-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2009-09-17	D	38 - Rachat ou annulation	600	8.5000	600
			O	2009-09-17	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2009-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	8.5000	4 000
			O	2009-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		0
			O	2009-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	8.5000	1 600
			O	2009-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		0
			O	2009-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.5000	2 000
			O	2009-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2009-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.5000	700
			O	2009-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		0
			O	2009-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	8.5000	1 600
			O	2009-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		0
			O	2009-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.5000	500
			O	2009-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
TriStar Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Angelini, Filippo	5	R	O	2009-09-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	70 100		96 211
			O	2009-09-30	D	51 - Exercice d'options	69 700	7.2900	165 911
			O	2009-10-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(165 911)	14.7500	0
RRSP-Olympia Trust Company	PI		O	2009-10-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 050)	14.7500	0
Bertram, James Vance	4		O	2009-09-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 967	14.7500	54 180
			O	2009-09-28	D	51 - Exercice d'options	13 333	7.2900	67 513
Edgar, Richard Norman	4		O	2009-09-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 634		16 900
			O	2009-09-28	D	51 - Exercice d'options	20 000	14.7500	36 900
Herman, Brett	4		O	2009-09-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	274 356		571 226
			O	2009-09-30	D	51 - Exercice d'options	300 000	7.2900	871 226
			O	2009-10-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(871 226)	14.7500	0
RRSP - Olympia Trust Company	PI		O	2009-10-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 101)	14.7500	0
Kidd, Graham	5		O	2009-09-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	124 720		258 574
			O	2009-09-30	D	51 - Exercice d'options	170 000	7.2900	428 574
			O	2009-10-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	(428 574)	14.7500	0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						regroupement ou acquisition			
Michaleski, Robert B.	4		O	2009-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 333	7.2900	120 333
			O	2009-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 967		129 300
			O	2009-09-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(129 300)		0
Strachan, Eric	5		O	2009-09-28	D	36 - Conversion ou échange	124 720		265 222
			O	2009-10-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(265 222)		0
E Strachan RRSP	PI		O	2009-10-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(18 185)		0
RRSP-Olympia Trust Company	PI		O	2009-10-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 435)		0
The Strachan Family Trust (2006)	PI		O	2009-10-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 100)		0
Wallis, Jeremy	5		O	2009-09-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	124 720		233 030
			O	2009-09-30	D	51 - Exercice d'options	170 000	7.2900	403 030
			O	2009-10-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(403 030)	14.7500	0
Wihak, Michael	5		O	2009-09-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	66 667		99 508
			O	2009-09-30	D	51 - Exercice d'options	170 000	7.2900	269 508
			O	2009-10-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(269 508)	14.7500	0
RRSP - Olympia Trust Company	PI		O	2009-10-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(857)	14.7500	0
Zabinsky, Jason	5		O	2009-09-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	142 114	14.7500	283 057
			O	2009-10-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(283 057)	14.7500	0
Spousal RRSP - Olympia Trust Company	PI		O	2009-10-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 555)	14.7500	0
<i>Options</i>									
Angelini, Filippo	5		O	2009-09-30	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(69 700)	7.2900	44 700
			O	2009-09-30	D	52 - Expiration d'options	(44 700)		0
Bertram, James Vance	4		O	2009-09-28	D	51 - Exercice d'options	(13 333)	14.7500	
			M	2009-09-28	D	51 - Exercice d'options	(13 333)	7.2900	5 000
			O	2009-09-28	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	0.0010	0
Edgar, Richard Norman	4		O	2009-09-28	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	14.7500	5 000
			O	2009-10-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 000)		0
Herman, Brett	4		O	2009-09-30	D	36 - Conversion ou échange	(300 000)	7.2900	
		R	M	2009-09-30	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	7.2900	125 138
			O	2009-09-30	D	52 - Expiration d'options	(125 138)		0
Kidd, Graham	5	R	O	2009-09-30	D	51 - Exercice d'options	(170 000)	7.2900	63 562
			O	2009-09-30	D	52 - Expiration d'options	(63 562)		0
Michaleski, Robert B.	4		O	2009-09-28	D	51 - Exercice d'options	(13 333)	7.2900	5 000
			O	2009-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	18.6000	0
Strachan, Eric	5		O	2009-09-30	D	36 - Conversion ou échange	(170 000)	7.2900	63 562
			O	2009-09-30	D	36 - Conversion ou échange	(63 562)	7.2900	0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Wallis, Jeremy	5	R	O	2009-09-30	D	51 - Exercice d'options	(170 000)	7.2900	63 562
			O	2009-09-30	D	52 - Expiration d'options	(63 562)		0
Wihak, Michael	5		O	2009-09-30	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(170 000)	7.2900	42 587
			O	2009-09-30	D	52 - Expiration d'options	(42 587)		0
Zabinsky, Jason	5		O	2009-10-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(254 418)		0
<i>Stock Incentive Shares</i>									
Angelini, Filippo	5		O	2009-09-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(53 400)		0
Bertram, James Vance	4		O	2009-09-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 967)	14.7500	0
Edgar, Richard Norman	4		O	2009-09-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 634)		0
Herman, Brett	4	R	O	2009-09-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(274 356)		0
Kidd, Graham	5	R	O	2009-09-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(124 720)		0
Michaleski, Robert B.	4		O	2009-09-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 967)		0
Strachan, Eric	5		O	2009-09-28	D	36 - Conversion ou échange	(124 720)		0
Wallis, Jeremy	5	R	O	2009-09-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(124 720)		0
Wihak, Michael	5		O	2009-09-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(66 667)		0
Zabinsky, Jason	5		O	2009-09-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(142 114)	14.7500	0
TVI Pacific Inc.									
<i>Options</i>									
Ridsdel, John Bramwell	5		O	2009-04-28	D	52 - Expiration d'options	(500 000)		2 050 000
Santos, Jr., Luis Jovito A	5		O	2007-05-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			650 000
			M	2007-05-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			650 000
			O	2009-04-28	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		950 000
Uragold Bay Resources Inc. (formerly Uranium Bay Resources Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Al Hazeem, Ali Abbas	4		O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.0200	3 217 500
Uranium Focused Energy Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2009-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	3.1100	3 959 789
			O	2009-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	900	3.1000	3 960 689
			O	2009-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	3.1200	3 961 889
			O	2009-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	3.2800	3 964 789
Uranium One Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Peake, Gordon	7		O	2009-10-14	D	51 - Exercice d'options	23 000	2.6700	23 000
			O	2009-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 000)	3.1300	0
<i>Options</i>									
Peake, Gordon	7		O	2009-10-14	D	51 - Exercice d'options	(23 000)	2.6700	114 950
Uruguay Mineral Exploration Inc.									
<i>Options</i>									
Davey, Roger Owen	4		O	2009-10-14	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.6100	
			M	2009-10-14	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.6100	100 000
Fowler, David Thomas	4, 7, 5		O	2009-10-14	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.6100	
			M	2009-10-14	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.6100	925 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Valencia Ventures Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Duras, Greg	5		O	2007-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.0600	7 000
			O	2009-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0800	107 000
Velan Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Kernaghan, Edward James Kernaghan Securities Ltd	3 PI		O	2009-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.9800	1 000
			O	2009-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.9900	2 000
			O	2009-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	12.0000	2 200
			O	2009-10-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	12.0000	3 100
			O	2009-10-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	12.1500	3 200
			O	2009-10-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	12.2500	3 400
Vermilion Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Ghersinich, Claudio Carrera Investments	4 PI		O	2009-10-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(267 000)	31.2000	83 000
			O	2009-10-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 800)	31.3600	42 200
The Carrera Foundation	PI		O	2009-10-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 310)	31.5200	118 000
Wallbridge Mining Company Limited									
<i>Options Stock Option Plan</i>									
Galipeau, René Réal Jago, Bruce	4 5		O	2009-10-05	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.1600	1 050 000
			O	2009-10-05	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1600	
			M	2009-10-05	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1600	750 000
McBride, Jon	4		O	2009-10-05	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1600	1 050 000
Montgomery, Mary Irene	5		O	2009-10-05	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1600	650 000
Sittler, Darryl	4		O	2009-10-05	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.1600	1 475 000
Soever, Alar	4, 5		O	2009-10-05	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.1600	1 875 000
Weirmeir, Michael	5		O	2009-10-05	D	50 - Attribution d'options	120 000	0.1600	300 000
WGI Heavy Minerals, Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jaguar Financial Corporation	3		O	2009-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	511 600	0.3550	3 757 100
			O	2009-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.3950	3 777 100
YIELDPLUS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Yieldplus Income Fund	1		O	2009-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	22 700	6.1400	35 932 471
			O	2009-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.1400	35 934 471
			O	2009-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	5.9300	35 939 971
			O	2009-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.0100	35 942 971
			O	2009-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.0900	35 944 971

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	6.1200	35 947 471
			O	2009-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	6.1500	35 949 571
YM BioSciences Inc.									
<i>Options Common Share</i>									
Allen, Thomas Ian Alexander	4		O	2007-02-23	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	3.2500	73 160
Zarlink Semiconductor Inc.									
<i>Actions privilégiées</i>									
Zarlink Semiconductor	1		O	2009-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	600	19.1500	600

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 \$ à 50 000 \$ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
ANDREW, WILLIAM E.	Penn West Energy Trust	2009-02-17	2009-10-09	AB
	Penn West Energy Trust	2009-03-02	2009-10-09	AB
Angelini, Filippo	TriStar Oil & Gas Ltd.	2009-09-28	2009-10-14	AB
Bélanger, Louis N.	Lyrtech inc.	2009-09-28	2009-10-09	QC
BNS Split Corp. II	BNS Split Corp. II	2009-09-22	2009-10-13	ON
	BNS Split Corp. II	2009-09-22	2009-10-13	ON
Bridgewater Systems Corporation	Bridgewater Systems Corporation	2009-06-11	2009-10-09	ON
	Bridgewater Systems Corporation	2009-07-07	2009-10-09	ON
	Bridgewater Systems Corporation	2009-07-08	2009-10-09	ON
	Bridgewater Systems Corporation	2009-07-09	2009-10-09	ON
	Bridgewater Systems Corporation	2009-07-10	2009-10-09	ON
	Bridgewater Systems Corporation	2009-07-13	2009-10-09	ON
	Bridgewater Systems Corporation	2009-07-14	2009-10-09	ON
	Bridgewater Systems Corporation	2009-07-17	2009-10-09	ON
	Bridgewater Systems Corporation	2009-07-20	2009-10-09	ON
	Bridgewater Systems Corporation	2009-07-21	2009-10-09	ON
	Bridgewater Systems Corporation	2009-07-22	2009-10-09	ON
	Bridgewater Systems Corporation	2009-07-29	2009-10-09	ON
	Bridgewater Systems Corporation	2009-08-17	2009-10-09	ON
	Bridgewater Systems Corporation	2009-08-18	2009-10-09	ON
	Bridgewater Systems Corporation	2009-08-19	2009-10-09	ON
	Bridgewater Systems Corporation	2009-08-24	2009-10-09	ON
	Bridgewater Systems Corporation	2009-08-26	2009-10-09	ON
	Bridgewater Systems Corporation	2009-08-26	2009-10-09	ON
	Bridgewater Systems Corporation	2009-08-27	2009-10-09	ON
	Bridgewater Systems Corporation	2009-08-28	2009-10-09	ON
	Bridgewater Systems Corporation	2009-08-31	2009-10-09	ON
Energy Split Corp.	Corporation Énergie Split Inc.	2009-09-16	2009-10-13	ON
	Corporation Énergie Split Inc.	2009-09-16	2009-10-13	ON
Ferman, Bruce Aaron	DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)	2009-04-06	2009-10-15	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Filion, Marc	MINES ABCOURT INC.	2009-10-01	2009-10-15	QC
Fonds de solidarité FTQ	BioSyntech, Inc.	2009-09-17	2009-10-09	QC
Guarducci, Manley Richard	ALAMOS GOLD INC	2009-09-03	2009-10-14	BC
	ALAMOS GOLD INC	2009-09-03	2009-10-14	BC
	ALAMOS GOLD INC	2009-09-04	2009-10-14	BC
Guimond, Luc	Corporation Northgate Minerales	2007-01-16	2009-10-15	BC
	Corporation Northgate Minerales	2008-02-08	2009-10-15	BC
	Corporation Northgate Minerales	2009-01-13	2009-10-15	BC
Henriksen, Gordon Neil	Exploration Knick inc.	2009-07-01	2009-10-13	QC
Herman, Brett	TriStar Oil & Gas Ltd.	2009-09-28	2009-10-14	AB
	TriStar Oil & Gas Ltd.	2009-09-30	2009-10-14	AB
Kidd, Graham	TriStar Oil & Gas Ltd.	2009-09-28	2009-10-14	AB
	TriStar Oil & Gas Ltd.	2009-09-30	2009-10-14	AB
LINGENTHAL, CHRISTOPH	Research In Motion Limited	2009-09-28	2009-10-09	ON
Norris, Robin	Adherex Technologies Inc.	2009-08-19	2009-10-13	ON
Parker, Jacquelyn Elizabeth	Research In Motion Limited	2009-09-28	2009-10-13	ON
Porlier, Pascal	Exploration Knick inc.	2009-07-01	2009-10-13	QC
Russell, Jane	La Banque Toronto-Dominion	2008-03-20	2009-10-13	ON
Russell, Trevor Dean	Ensign Energy Services Inc.	2009-09-11	2009-10-13	AB
Swanson, Norman Eric Swanson	Aptilon Corporation	2009-09-18	2009-10-12	QC
Thivierge, Alain	Exploration Knick inc.	2009-07-01	2009-10-13	QC
Tremblay, Estate of Marcel	Aston Hill Financial Inc. (formerly, Overlord Financial Inc.)	2009-09-16	2009-10-13	AB
	Aston Hill Financial Inc. (formerly, Overlord Financial Inc.)	2009-09-17	2009-10-13	AB

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Aston Hill Financial Inc. (formerly, Overlord Financial Inc.)	2009-09-17	2009-10-13	AB
Wallis, Jeremy				
	TriStar Oil & Gas Ltd.	2009-09-28	2009-10-14	AB
	TriStar Oil & Gas Ltd.	2009-09-30	2009-10-14	AB
Wentzell, Kent				
	CML Healthcare Income Fund	2009-09-30	2009-10-13	ON
	CML Healthcare Income Fund	2009-09-30	2009-10-13	ON
	CML Healthcare Income Fund	2009-09-30	2009-10-13	ON
	CML Healthcare Income Fund	2009-09-30	2009-10-13	ON
	CML Healthcare Income Fund	2009-09-30	2009-10-13	ON

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
AAER inc.	Prospectus	2009-05-14	Actions ordinaires des unités A	2012-12-31
AEterna Zentaris Inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Alphinat inc.	Actions inscrites	2006-06-02	Actions ordinaires	2009-12-31
Art Recherches et Technologies Avancées inc.	Actions inscrites	2007-05-07	Actions ordinaires	2010-12-31
Arura Pharma Inc.	Actions inscrites	2007-09-14	Actions ordinaires	2010-12-31
BV! Media Inc.	Actions inscrites	2009-07-27	Actions ordinaires	2012-12-31
Corporation d'investissement Pontiac Castle	Actions inscrites	2006-12-29	Actions ordinaires	2009-12-31
Corporation Datacom Wireless	Prospectus	2007-05-30	Actions ordinaires	2010-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2008-05-05	Actions ordinaires	2011-12-31
Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik	Prospectus	2007-07-17	Actions ordinaires	2010-12-31
Corporation Power Tech inc.	Actions inscrites	2006-04-05	Actions ordinaires	2009-12-31
Corporation Technologies Wanted	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Ergorecherche ltée	Actions inscrites	2006-02-28	Actions ordinaires	2009-12-31
Fortsum Solutions d'affaires inc.	Actions inscrites	2006-03-14	Actions ordinaires	2009-12-31
Groupe ADF Inc.	Prospectus	2007-06-13	Actions à droit de vote subalterne	2010-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2009-08-18	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe Biotanika Santé Inc.	Prospectus	2009-05-15	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe CVTech inc	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2006-08-04	Actions ordinaires	2009-12-31
Groupe GDG Environnement Itée	Actions inscrites	2009-07-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe iWeb inc.	Prospectus	2007-11-21	Actions ordinaires	2010-12-31
Groupe Opmedic Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
H ₂ O Innovation inc.	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Imaflex Inc.	Placement privé	2008-12-15	Actions ordinaires	2011-12-31
IMS Experts-conseils Inc.	Placement privé	2006-11-20	Actions ordinaires	2009-12-31
Junex inc.	Placement privé	2008-06-09	Actions ordinaires	2011-12-31
Kangourou Média Inc.	Placement privé	2007-06-19	Actions ordinaires	2010-12-31
Kolombo Technologies Ltee	Prospectus	2006-10-31	Actions ordinaires	2009-12-31
Labopharm inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Laboratoires Paladin	Actions inscrites	2009-09-03	Actions ordinaires	2012-12-31
Médicago inc.	Prospectus	2006-08-30	Actions ordinaires	2009-12-31
Mines Richmond Inc.	Prospectus	2006-05-24	Actions ordinaires	2009-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2006-08-31	Actions ordinaires	2009-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2006-03-22	Actions ordinaires	2009-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2006-08-24	Actions ordinaires	2009-12-31
Nstein Technologies Inc.	Actions inscrites	2009-07-27	Actions ordinaires	2012-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	2009-12-31
ORTHOsoft inc.	Actions inscrites	2006-06-13	Actions ordinaires	2009-12-31
Paladin Labs inc.	Actions inscrites	2006-12-06	Actions ordinaires	2009-12-31
Pixman Média Nomade inc.	Placement privé	2008-11-13	Actions ordinaires	2011-12-31
Prestige Telecom inc.	Placement privé	2007-09-26	Actions ordinaires	2010-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Ranaz Corporation	Prospectus	2006-12-29	Actions ordinaires	2009-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Section Rouge Media Inc.	Actions inscrites	2006-10-23	Actions ordinaires	2009-12-31
Sofame Technologies Inc.	Placement privé	2009-03-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Systèmes de Business Virtuelles Rolland Ltée	Actions inscrites	2006-04-27	Actions ordinaires	2009-12-31
Systèmes Médicaux LMS	Placement privé	2006-08-03	Actions ordinaires	2009-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2009-07-02	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies SENSIO inc.	Prospectus	2006-04-28	Actions ordinaires	2009-12-31
TECSYS Inc.	Actions inscrites	2007-02-13	Actions ordinaires	2010-12-31
Theratechnologies inc.	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
TSO ₃ inc.	Actions inscrites	2009-08-14	Actions ordinaires	2012-12-31
Victhom Bionique Humaine inc.	Prospectus	2007-03-08	Actions ordinaires	2010-12-31
Warnex Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3 RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

Aucune information.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.